

Evolutions des champs universitaires : structures et organisation

Il semble nécessaire de présenter les champs universitaires de chacun des pays et leur évolution entre le moment où se créent les formations retenues pour l'étude empirique et aujourd'hui sur le plan structurel et administratif organisationnel pour avoir une idée de la place et du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur qui accueillent les formations universitaires francophones, comme de la place et du fonctionnement de ces dernières. Le fonctionnement des champs universitaires est en effet susceptible d'avoir des répercussions sur la création et le fonctionnement des formations universitaires francophones, et de faciliter comme d'entraver leur fonctionnement.

Quelles sont les particularités de ces champs entre la fin des années 1980, moment où émergent les formations universitaires francophones dans les pays retenus, et les années 2010 ?

Quelles sont les différentes orientations, voire influences, qui les parcourent ?

Selon quelles contraintes et quelles facilités les formations universitaires francophones s'implantent-elles et fonctionnent-elles dans ces champs où elles font figure d'exception ? Enregistre-t-on des évolutions notables ? Ces évolutions sont-elles des facteurs facilitant ou au contraire contraignant la mise en place de formations francophones et leur fonctionnement dans la durée ?

Comme nous venons de le voir dans la partie précédente, les formations francophones ont commencé à apparaître au tournant des années 1980-1990 et ont connu un essor lors de la décennie 1990. Mais depuis les années 2000, il y a globalement un coup d'arrêt à la création de formations francophones : c'est de manière beaucoup plus marginale que sont créées de nouvelles formations universitaires francophones dans les contextes retenus, sauf en Roumanie.

Le contexte roumain présente une particularité par rapport à la Turquie et à la Bulgarie : il est beaucoup plus francophone, dans le sens où l'apprentissage du français au lycée et à l'université y demeure important (voir plus haut). Cependant, ce sont surtout des formations de masters qui y sont créées dans les années 2000 ainsi que dans la décennie suivante, soit des formations que nous avons considérées plus souples, à la fois pour les programmes, leur fonctionnement, et pour la sélection des étudiants. Quant aux formations universitaires francophones présentant un curriculum complet (partiellement ou entièrement) en langue française, telles celles que nous avons retenues pour l'étude empirique, si celles qui ont été créées à la fin des années 1980 et dans la décennie 1990 fonctionnent encore au moment de l'enquête empirique, les nouvelles créations, comme en Bulgarie et en Turquie, sont de plus en plus rares.

Durant la décennie 1990, les champs universitaires dans les trois pays se sont ouverts et « massifiés », à des degrés divers, afin d'accompagner les changements économiques et politiques⁵⁶⁹. En Turquie, le champ universitaire se développe de manière spectaculaire mais très cadrée, tandis qu'en Bulgarie et en Roumanie, les champs universitaires connaissent des bouleversements idéologiques et disciplinaires et se développent de manière plus anarchique.

Durant les décennies 2000, on peut relever plusieurs caractéristiques dans l'évolution des champs observés : poursuite de la création de nouvelles universités en Turquie, relative rationalisation et baisse des étudiants en Roumanie et en Bulgarie.

Mais aussi, on relève, à des degrés divers là encore, la persistance de tensions concernant les carrières des enseignants durant toute la période observée.

⁵⁶⁹ Pour ces changements voir ci-dessous : Turquie (A), Bulgarie et Roumanie (B).

Parallèlement, pendant toute la période observée des dynamiques d'internationalisation et d'eupéanisation⁵⁷⁰, variables selon les champs universitaires, s'affirment plus ou moins dans la décennie 2000 (structuration des cursus ; mobilités ; recherche...).

Nous présentons les évolutions organisationnelles (niveaux décisionnels et autonomie des établissements) et structurelles (évolution du nombre d'institutions de formations et des effectifs des étudiants et des enseignants), ainsi que les dynamiques d'internationalisation et d'eupéanisation de chaque champ universitaire successivement - Turquie, Bulgarie et Roumanie -, avant de dresser un petit bilan comparatif.

Nous nous sommes appuyée sur plusieurs sources pour tenter de retracer ces évolutions générales des champs universitaires dans chacun des pays. Pour la Turquie, ce sont essentiellement des rapports issus des archives de Nantes pour la période 1980-1998⁵⁷¹. Au-delà de cette période et pour les deux autres pays, il s'agit essentiellement de documents institutionnels (comme les fiches Curie à partir de 2005 pour la Turquie, 2007 pour la Bulgarie et la Roumanie), mais aussi d'articles scientifiques prenant pour base les statistiques officielles.

La constitution de données chiffrées, en particulier pour une période aussi longue, fut assez complexe : les statistiques dont nous disposons ne sont pas homogènes dans la durée, y compris si elles proviennent du même organisme émetteur – en l'occurrence les instituts de statistiques des pays retenus⁵⁷² ; elles ne sont évidemment pas homogènes entre les pays retenus ; on ne sait pas toujours ce qui est exactement comptabilisé dans les chiffres donnés, les critères pouvant varier d'une année sur l'autre... Nous avons tout de même essayé de construire des progressions, année après année, pour chaque pays, afin d'observer des ruptures éventuelles dans une série.

Les détails des données chiffrées mobilisées et des sources auxquelles nous avons recouru se trouvent dans les annexe 4 (Turquie), 5 (Bulgarie), 6 (Roumanie).

A. Turquie : Evolution structurelle et organisationnelle du champ universitaire

Quelles sont les évolutions du champ universitaire en Turquie et en quoi ces évolutions sont-elles susceptibles d'avoir des répercussions sur la création et le fonctionnement de l'université Galatasaray et des formations universitaires francophones ?

Les premières formations universitaires francophones en Turquie sont créées en 1987 (partie précédente). Ces créations semblent coïncider avec les évolutions de l'enseignement supérieur en Turquie. Même si l'évolution du champ universitaire n'est pas le seul élément déterminant dans ces

⁵⁷⁰ Rappelons que nous avons défini l'internationalisation comme un processus plus « anarchique » que celui d'eupéanisation. Concernant le domaine universitaire, l'internationalisation des universités peut être considérée comme un processus d'échanges transnationaux (la plupart du temps déséquilibrés) de nature universitaire (accueil d'étudiants ou d'enseignants étrangers, par exemple, dans un cadre d'échanges interuniversitaires ou non). L'eupéanisation des universités est un double processus qui implique, d'une part, une construction commune à un ensemble d'universités ou d'acteurs universitaires « européens » avec la mise en place de règles ou procédures communes (processus du bas vers le haut) et, d'autre part, l'adaptation / interprétation locales de règles communes (processus du haut vers le bas). Alors que l'internationalisation se traduit plus comme une concurrence (entre champs universitaires, universités), l'eupéanisation se traduit plus comme une coopération. Nous nous intéressons à l'eupéanisation des champs universitaires concernés en nous limitant à la manière dont ils ont adopté et mis en œuvre des mesures et des instruments européens, plus ou moins standardisés. Sous « internationalisation », nous regroupons tous les phénomènes d'échanges avec l'étranger (mobilités, emprunts...), en dehors des mesures et instruments communs à un ensemble de champs universitaires européens. Cependant, il n'est pas aisé de les différencier totalement, surtout que le processus de Bologne vise non seulement à harmoniser les champs universitaires européens, mais également à accroître l'attractivité de cet « espace » pour les pays tiers - ce qui correspond à développer l'internationalisation de ces champs /de cet espace.

⁵⁷¹ Fonds : Turquie 38PO/1/1-110, carton 25 (enseignement supérieur). Voir annexe 4.

⁵⁷² En outre, nous n'avons pas pu consulter directement ces statistiques. Les chiffres sont repris de différentes sources de diffusion (brochures officielles, articles scientifiques).

créations, il contribue à offrir des conditions favorables à leur création. Depuis 1981, l'enseignement supérieur turc est régi par une loi très contraignante pour les universités (point a). La loi n'a pas subi de modification majeure pour l'instant, si bien que, entre 1981, moment de grande réforme, et aujourd'hui, l'organisation universitaire (organisation des établissements, des cursus et des curriculums, recrutement des enseignants et des étudiants, grades universitaires...) n'a guère changé. En revanche, le champ universitaire se développe de manière exponentielle, jusqu'à aujourd'hui, modifié par le développement de l'enseignement à distance, de l'enseignement professionnel et des universités privées, ainsi que de l'enseignement en langue anglaise.

Les données quantitatives et qualitatives dont nous disposons montrent que, au tournant des années 1980-1990, l'enseignement supérieur turc est en pleine évolution, avec la création de nouvelles universités, la création d'universités privées et l'intérêt croissant pour les enseignements universitaires en langue anglaise. Ces expansions du champ universitaire se poursuivent jusqu'à nos jours. Elles s'accompagnent d'une « anglicisation » de plus en plus marquée.

1. Evolutions législatives et encadrement du champ universitaire : un système très centralisé depuis 1981

Après avoir joui d'une importante autonomie, les universités turques se voient davantage contrôlées après le second coup d'Etat de 1971 et, surtout, elles perdent quasiment toute autonomie après celui de 1980⁵⁷³.

Après le coup d'Etat de 1960, l'autonomie des universités était devenue une règle constitutionnelle (article 120 de la Constitution de 1961) : aucune autorité extérieure à l'université ne pouvait intervenir dans le choix des membres universitaires, ni démettre ces derniers de leur fonction. La seule limite à cette autonomie concernait la création des universités : seul l'Etat était habilité à le faire (Tezcan, 1981). Une tentative pour mettre un frein à la très grande autonomie dont jouissent les universités apparaît en 1973, après le second coup d'Etat de la République de Turquie. Mais c'est en 1981 que l'autonomie est véritablement remise en cause, avec une réforme d'envergure de l'enseignement supérieur décidée par la junte militaire issue du coup d'Etat de 1980. Depuis, la loi n'a pratiquement pas subi de modification.

L'objectif de cette réforme était triple : restaurer l'ordre dans les universités, voire les mettre au pas, restaurer certains principes kémalistes et développer le parc universitaire afin d'étendre l'enseignement supérieur en province et former les cadres dont le pays avait besoin, selon les standards occidentaux.

Les universités étaient devenues depuis le milieu des années 1970 des foyers d'anarchie et de terreur, voire des champs de bataille au sens propre, où s'affrontaient violemment des groupes politisés d'idéologies antagonistes d'extrême gauche et d'extrême droite (Jacob, 1991 ; Turan, 2010 ; Gourisse, 2011 ; Yılmaz, 2012 ; Bozon, 2015). Une note de bilan sur le fonctionnement des universités lors de l'année 1975-1976 émanant du Conseil d'inspection des universités et datée du 19 juin 1976 montre bien la perturbation qui résulte de ces affrontements :

« En raison des événements jusqu'à ce jour, les établissements d'enseignement supérieur en Turquie ont perdu 621 jours d'enseignement, ce qui correspond à deux années scolaires. [...] Le Conseil d'inspection des universités se réunira aujourd'hui sous la présidence du Premier ministre, M. Demirel, afin de chercher un moyen de rattraper les cours perdus en raison des boycotts et des accrochages armés entre étudiants, par un enseignement d'été [...] »⁵⁷⁴.

Encore plus significative de cette violence, une note émise par l'Ambassadeur de France et destinée au ministre des Affaires étrangères, Louis de Guiringaud, datée du 20 janvier 1977, affirme qu'en l'espace

⁵⁷³ Pour la genèse de ces réformes et surtout de celle qui suit le coup d'Etat de 1981, voir la partie 2-II-A de ce travail, consacrée aux acteurs et à leurs cadres d'action.

⁵⁷⁴ Centre des Archives de Nantes, fonds 38PO/2007009/1-163, carton 25. Le document cité est une traduction établie pour les services culturels de l'Ambassade de France en Turquie.

de 6 mois, depuis octobre 1976, les affrontements entre étudiants d'extrême gauche et d'extrême droite ont causé 25 morts⁵⁷⁵.

En 1980, l'armée intervient pour « mettre de l'ordre » dans le chaos ambiant, en réprimant systématiquement les groupes de la gauche révolutionnaire⁵⁷⁶.

La loi sur l'enseignement supérieur n°2547 du 4 novembre 1981⁵⁷⁷ régit jusqu'à aujourd'hui l'enseignement supérieur en Turquie. Quel est son contenu ?

Elle crée une pièce centrale dans la vie universitaire turc : le Conseil de l'enseignement supérieur, le YÖK⁵⁷⁸, qui dispose de pouvoirs très étendus sur la vie universitaire et s'emploie à créer « un nouvel ordre » universitaire. Selon la Constitution de 1982, son rôle n'est rien moins que de « planifier, organiser, administrer et surveiller »⁵⁷⁹.

Cet organisme tout-puissant de l'enseignement supérieur, à la fois organisme décisionnaire et organisme de contrôle, plus ou moins autonome - il ne s'agit pas d'un organisme gouvernemental, mais il propose au gouvernement et au parlement les crédits qui devraient être accordés aux universités -, est composé d'administrateurs sélectionnés pour un tiers parmi les professeurs d'université, un tiers parmi les recteurs ou anciens recteurs et un tiers parmi les hauts fonctionnaires⁵⁸⁰. La sélection de ses membres relève plus du pouvoir politique que des instances universitaires, ce qui n'a pas changé depuis sa création⁵⁸¹.

La loi de 1981 supprime ainsi l'autonomie universitaire et administrative dont les universités jouissaient jusqu'alors, considérée comme cause du désordre ambiant, en donnant l'ensemble des pouvoirs au YÖK. Celui-ci planifie la vie universitaire, assure la coordination entre les institutions d'enseignement supérieur, contrôle la création et la fermeture des universités, des facultés et départements, décide d'appliquer des sanctions émises par les universités, de la répartition des professeurs, « doçents » (maîtres de conférences) et autres enseignants entre les établissements d'enseignement supérieur, de la création de nouveaux postes d'enseignants conformes aux besoins des universités, supervise la carrière des universitaires, propose quatre candidats pour chaque poste de recteur vacant, dont l'un sera nommé recteur par le chef de l'Etat (les doyens sont nommés par le YÖK à partir des propositions présentées par le recteur), contrôle les ressources financières des universités, contrôle les activités d'enseignement et de recherche des enseignants, ratifie les programmes d'études aboutissant à des diplômes⁵⁸² (dans lesquels une place importante doit être accordée aux principes du kémalisme), prépare les épreuves du concours d'accès à l'université et la répartition des étudiants selon les universités et les facultés⁵⁸³.

Pour résumer, le fonctionnement des universités est strictement centralisé et hiérarchisé : le pouvoir décisionnel des universitaires est minime même en matière pédagogique. Le contrôle exercé par le YÖK ne se borne pas aux questions administratives ; il s'étend à l'ensemble des contenus de l'enseignement et de la recherche.

Pendant plus de dix ans, de 1981 à 1992, le YÖK est présidé par Ihsan Doğramacı, professeur de pédiatrie, fondateur et ancien recteur de l'université de Hacettepe. Devenu conseiller du gouvernement

⁵⁷⁵ Centre des Archives de Nantes, fonds 38PO/2007009/1-163, carton 25.

⁵⁷⁶ Pour les militaires, les universités – trop libérales - sont responsables de ce chaos. En revanche, pour d'autres, les partis politiques, particulièrement le parti d'extrême droite qui a infiltré des commandos sur les campus universitaires, sont les grands responsables de cette violence (Pierre, 2003).

⁵⁷⁷ La loi traduite en français se trouve dans les archives diplomatiques du poste d'Ankara, au Centre des archives de Nantes, fonds 38PO/2007009/1-163, carton 25.

⁵⁷⁸ YÖK : Yüksek Öğretim Kurulu.

⁵⁷⁹ Cité in Pierre, 2003 : 58.

⁵⁸⁰ Voir annexe 4 le schéma de la structuration du champ universitaire en Turquie.

⁵⁸¹ En revanche, sa composition a été modifiée plusieurs fois.

⁵⁸² Le cursus de Lisans est sévèrement contrôlé. Les suivants (Yüksek Lisans et Doktora) sont organisés au sein d'institut des sciences rattachés aux universités, habilités pour les faire fonctionner, et les programmes d'études sont plus libres.

⁵⁸³ Article 10.

pour la réforme de l'enseignement supérieur de 1981, il a activement milité en faveur de la création du YÖK⁵⁸⁴. Ihsan Dođramacı joue le rôle d'un « ministre tout puissant »⁵⁸⁵.

Il va en effet donner corps à la réforme et rapprocher un peu plus le système universitaire turc du système universitaire américain, dont il est un grand partisan⁵⁸⁶ : création de la première université privée – sur le modèle américain entièrement de langue anglaise qui plus est -, accords avec de nombreuses universités américaines pour l'envoi de boursiers du YÖK (assistants de recherche /doctorants) aux Etats-Unis. Notons que cette politique d'américanisation ne fait qu'être renforcée, puisqu'elle avait déjà commencé dans les années 50, avec la création d'universités publiques sur le modèle américain des grands campus universitaires.

Dès 1981, plusieurs universitaires élèvent la voix pour dénoncer le caractère centralisé et non démocratique du YÖK (Jacob, 1991). Cependant, bien que régulièrement remis en cause par l'ensemble des acteurs universitaires, aucun gouvernement, y compris celui de l'AKP, n'a réussi à le réformer jusqu'à aujourd'hui, si ce n'est de manière marginale (Yılmaz, 2012).

2. Organisation des universités et des cursus d'études⁵⁸⁷

La structure « université » est la structure largement majoritaire en Turquie. Il existe quelques académies (académies de police, académie militaire...) et quelques écoles supérieures, en faible nombre. Les formations techniques-professionnelles courtes (2 ans) se développent au sein des universités.

Les universités ont une structure très similaire à celles qui existent dans les pays anglo-saxons. Elles sont administrées par un recteur et un sénat.

Elles sont structurées en facultés, elles-mêmes composées de départements, qui correspondent à des unités de formations, chacune avec son propre curriculum et son propre diplôme. Une différence importante avec la France est que les facultés ne reçoivent que des cursus de premier cycle, la licence turque en 4 ans (*Lisans*). Les cycles suivants (*Yüksek Lisans* / Master turc ; *Doktora* / doctorat) sont dispensés au sein des Instituts qui regroupent un nombre important de disciplines. Les Instituts et les diplômes qu'ils délivrent ont été créés par la réforme de 1981. Ils sont liés aux facultés par les disciplines, mais ils sont gérés de manière indépendante des facultés, avec à leur tête un directeur.

Organisation des cycles d'études en Turquie (au moins depuis les années 1970)

	Formation	Années d'études	Établissements
Cycle court	Formations professionnelles supérieures courtes (<i>Ön-lisans</i>)	2 ans	Écoles supérieures de formation professionnelle
1 ^{er} cycle	Licence (<i>Lisans</i>)	4 ans	Universités
2 ^e cycle	Master (<i>Yüksek Lisans</i>)	2 ans	Graduate Schools
3 ^e cycle	Doctorat (<i>Doktora</i>)	4 ans	Graduate Schools

Figure 11- organisation des cycles d'études en Turquie

Tableau : Campus France, 2014

(« Graduate schools » = Institut (Institüt). Pour notre part, nous conservons le nom turc).

⁵⁸⁴ Biographie d'Ihsan Dođramacı sur le site de Bilkent universitesi : <http://www.bilkent.edu.tr/hocabey/hayat.html>

⁵⁸⁵ Rapport, conseiller culturel, 1992, archives Nantes, carton 19. De 2003 à 2007, la présidence du YÖK est assurée par un des fondateurs et aussi deuxième recteur de l'université Galatasaray (2000-2003), Erdoğan Teziç.

⁵⁸⁶ Il a effectué une grande partie de ses études dans le système universitaire américain : université américaine de Beyrouth, puis, Harvard et université de Washington à Saint-Louis (1945-1947) (site de l'Université de Bilkent, *op. cit.*).

⁵⁸⁷ Voir le schéma de l'organisation des études supérieures en Turquie, annexe 4.

Par exemple, en 2015, l'université Galatasaray, qui est une petite université (moins de 4000 étudiants en 2015), se compose, d'une part, de 5 facultés dans lesquelles sont répartis 12 départements qui accueillent les cursus de licence⁵⁸⁸, et d'autre part, de deux Instituts – l'Institut des sciences et l'Institut des sciences sociales – qui délivrent les diplômes de « master » (yüksek lisans) et de doctorat. Elle dispose, par ailleurs, depuis très récemment, d'une école professionnelle qui délivre des formations courtes, en 2 ans.

Pour être créée une université doit au moins comporter une « faculté des lettres et des sciences », qui regroupe un très large champ de disciplines « fondamentales » en sciences humaines et sociales et en sciences (Philosophie, Sociologie, Mathématiques, Littérature). Pour être autorisé à ouvrir, un département doit pouvoir embaucher à temps plein au moins un universitaire ayant le titre de Professeur – ce qui n'est pas sans importance pour la création de formations / départements en langue française, surtout dans un champ qui manque d'enseignants universitaires pour assurer son expansion.

Les facultés sont strictement définies ainsi que les départements qui les composent et donc les diplômes qu'ils délivrent. On y accède par un concours national - ce qui impose une assez forte homogénéité des formations de Licence -, très sélectif. Ce sont des formations générales dans la discipline, comportant nombre de cours théoriques.

Les instituts sont plus libres de créer différentes formations, beaucoup plus spécialisées, et de sélectionner eux-mêmes les étudiants. Les universités publiques peuvent aussi créer des masters payants, adressés à des professionnels, souvent en cours du soir.

Dans les universités publiques, le nombre d'enseignants attribués à chacune dépend du nombre d'étudiants inscrits dans les facultés uniquement – et non dans les instituts qui ne sont pas pris en compte pour la répartition des enseignants dans chaque université – ce qui peut être une difficulté quand une formation ambitionne de développer la recherche et de se développer par « le haut » et pour une petite université, comme Galatasaray.

Les places dans les départements, donc les places pour le concours national, sont attribuées département par département par le YÖK. Chaque département a ainsi, dans ce système très sélectif, sa propre « côte » qui est fonction, selon les critères de sélection, du nombre de points minimal obtenu au concours national par le dernier entrant de l'année précédente (voir ci-dessous).

Selon la loi de 1981, les cursus d'études sont organisés en cycles (3 cycles selon les standards turcs⁵⁸⁹) et chaque cycle est organisé en semestres. Le modèle est totalement calqué sur celui des Etats-Unis :

- « pré-licence » (ön lisans), enseignement technique, obtenue après un minimum de 4 semestres après le lycée ;
- licence turque (lisans) en au moins 4 ans (8 semestres) après le lycée ; elle se compose de deux années théoriques et de deux années spécialisées ;
- le cursus « post-licence » (yüksek lisans⁵⁹⁰) en au moins 2 ans (4 semestres) après l'obtention de la licence - que l'on peut appeler « master », bien que, contrairement aux « masters » européens LMD, le diplôme turc sanctionne 6 années d'études supérieures et non 5. Il comporte une année de cours spécialisés et une année de recherche.
- le doctorat en 3 ou 4 ans après l'obtention de la licence supérieure / du master, avec une année obligatoire de cours.

La recherche est conduite au sein des universités, elle est de plus en plus développée, mais de manière plus individuelle que collective : il existe peu de laboratoires de recherche, hormis en sciences. Par ailleurs, il existe un organisme dédié à la recherche, l'homologue du CNRS français : le TÜBİTAK. Ce n'est que depuis récemment que le budget de la recherche commence à avoir une certaine consistance, depuis, la fin de la première décennie 2000 et le début de la participation de la Turquie au 6^{ème} PCRDT⁵⁹¹.

⁵⁸⁸ Voir le tableau de présentation du corpus, partie I-II.

⁵⁸⁹ Voir la note ci-dessous.

⁵⁹⁰ Littéralement « licence supérieure ».

⁵⁹¹ En 2005, la Fiches Curie – Turquie, indique que « malgré leur faible moyens (0,64% du budget national), les chercheurs turcs arrivent à se maintenir à un niveau international (la Turquie est classée entre la 25^{ème} et la 30^{ème} place pour le nombre de publications apparaissant dans les journaux à index de citations) ».

L'essentiel de l'effort turc porte sur l'enseignement, même si la recherche se voit accorder de plus en plus d'importance. Au milieu des années 2000 le rédacteur de la Fiche Curie 2005⁵⁹² notait que

« Le principal problème des universités publiques est le manque de ressources. Ce phénomène a été accentué par la multiplication brutale des universités dans les années 90 [...] il vient d'être considérablement aggravé par la crise économique à laquelle la Turquie est confrontée depuis février 2001. ».

Depuis, l'économie turque s'est considérablement ressaisie, la part du budget consacré à l'enseignement supérieur a augmenté, mais elle était toujours inférieure à 1% du PNB en 2013, et la création de nouvelles universités publiques n'a cessé de se poursuivre⁵⁹³.

3. Développement et organisation du parc universitaire et des universités depuis 1980

Comme le suggèrent déjà les lignes qui précèdent, en l'espace de 35 ans, de 1980 à 2015, le parc universitaire turc s'est développé de manière exponentielle. Mais il reste néanmoins encore très sélectif, ne parvenant pas à recevoir l'ensemble des diplômés de l'enseignement secondaire.⁵⁹⁴

La création du DSPA et de l'université Galatasaray coïncident avec les débuts de ce développement, impulsé par la loi de 1981.

Dans la lignée de la loi de 1981, un décret-loi sur l'« organisation des établissements d'enseignement supérieur » (Yükseköğretim Kurumları Teşkilatı)⁵⁹⁵ a été adopté en 1982. L'objectif est d'augmenter le parc universitaire de manière contrôlée.

L'enseignement supérieur est alors totalement restructuré : 8 nouvelles universités sont immédiatement créées en 1982 (de 19 à 27 universités). Le développement connaît de grandes vagues de créations.

Vingt-et-une universités voient le jour durant la seule année 1992, année de création de l'établissement d'enseignement intégré Galatasaray (EEIG), base de la future université (1994) : le parc universitaire passe d'un coup de 29 à 50 universités. Dix ans plus tard, en 2002, le parc universitaire turc compte 76 universités et environ 1350 facultés (contre 334 en 1982). En 2012, il compte 166 universités, 196 en 2014.

Les effectifs étudiants grossissent eux aussi de manière exponentielle en peu d'années. 237 500 étudiants environ sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en 1980 ; les effectifs ont plus que doublé en 1988 (presque 500 000 étudiants). Ils sont plus d'un million, 5 ans plus tard, en 1993 ; plus de 2 millions en 2004 ; près de 4 millions en 2010 ; 5,5 millions en 2013⁵⁹⁶.

En l'espace d'une vingtaine d'années (1990-2010), globalement, les effectifs des universités ont été multipliés par 10, tandis que le nombre d'universités a quintuplé.

⁵⁹² Selon toute vraisemblance, le recteur adjoint de l'université Galatasaray.

⁵⁹³ Fiche Curie Turquie, 2013. La part du PNB consacrée à l'enseignement supérieur était près de 1,5% en France en 2011.

⁵⁹⁴ Voir en annexe le tableau des évolutions du parc universitaire..

⁵⁹⁵ Décret-loi n°41 du 22 juin 1982.

⁵⁹⁶ Par comparaison, il y avait en 2014-2015, un total de 1 531 279 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France, dont 921 740 en licence ; 548 878 en master et 60 661 en doctorat (source Insee).

Il y avait une population d'environ 66 millions d'habitants en France et de près de 78 millions en Turquie. Le taux de fécondité est actuellement un peu supérieur en Turquie (plus de 2, contre un peu moins de 2 en France). Le taux de fécondité ne cesse de décroître en Turquie depuis les années 50 (où il était à plus de 6). Il était à plus de 3 au milieu des années 1990 et à plus de 2,5 au début des années 2000 (c'est-à-dire les générations en âge de fréquenter l'université aujourd'hui.). En France, après un taux à 1,6 au milieu des années 1990, on assiste à une relative stabilité autour de 2 depuis le milieu des années 2000. En bref, la population turque est donc actuellement beaucoup plus jeune que la population française et les jeunes en âge de poursuivre des études beaucoup plus nombreux en Turquie (environ 13 millions de personnes entre 15 et 24 ans en 2015) qu'en France (environ 7,5 millions de personnes entre 15 et 24 ans en 2015).

L'université Galatasaray (1992 / 1994) et la formation en sciences politiques de l'université de Marmara (1988) sont créées dans les débuts de cette vaste expansion.

Quelle est la place des différents cycles d'études dans les universités turques durant la période qui va du milieu des années 1980 à aujourd'hui ?

Les cursus de Master et de Doctorat sont mis en place suite à la loi de 1981 et ils suivent le mouvement ascensionnel général. Cependant, ils sont jugés encore insuffisants aujourd'hui. Au milieu des années 2010, les inscriptions en master représentent moins de 4% des inscriptions totales à l'université et les doctorats à peu près 1%⁵⁹⁷. Comme le remarque la rectrice adjointe de l'université Galatasaray (entretien, rectrice-adjointe de GSÜ, 2006-2010), suivre un cursus de master en Turquie présente un intérêt minime. D'une part, la licence en 4 ans bénéficie d'une parfaite reconnaissance sur le marché du travail en Turquie ; d'autre part, ajouter deux années à cette licence en 4 ans pour obtenir un master, alors que cinq années suffisent dans la plupart des systèmes universitaires européens, n'engage pas à poursuivre des études de master en Turquie.

Une étude sur le devenir des diplômés que nous avons réalisée en 2011 pour l'université Galatasaray (tout en poursuivant nos objectifs propres) donne un aperçu du faible intérêt pour les Masters ou la poursuite d'études en Turquie. Selon cette enquête quantitative⁵⁹⁸ à laquelle avaient participé 196 diplômés de l'université Galatasaray, ayant obtenu leur diplôme entre 1997 et 2008, 78 répondants avaient un diplôme de Master⁵⁹⁹ et 49 étaient en poursuite d'études (Master, 28⁶⁰⁰ ; doctorat, 18⁶⁰¹). Ce sont donc 127 répondants sur 196 qui étaient détenteurs d'un Master ou en voie d'en obtenir un, soit près de 65% de l'échantillon. Mais parmi eux, seulement 35,5% l'avaient obtenu ou était en voie de l'obtenir dans une université turque (20% à GSÜ ; 15% dans une autre université turque).

Certes, le public de Galatasaray est très particulier, puisque des facilités lui sont accordées pour poursuivre des études en France (42% des diplômés de masters ou en voie d'obtenir ce diplôme ont suivi ou suivent des études de master dans une université française, selon cette étude).

Par ailleurs, le taux de poursuite en master des étudiants de Galatasaray est assurément l'un des plus hauts de Turquie (le taux global en Turquie est de moins de 4% du total des étudiants).

Mais, les universités turques, pour se développer et réussir à former leurs universitaires, doivent également développer les cursus de master, passage nécessaire pour le développement de doctorats (voir plus bas, le point sur la carrière universitaire en Turquie). En outre, comme la plupart des universités du monde, l'université turque est entrée dans un système international concurrentiel, et qu'ils le veuillent ou non, les établissements d'enseignement supérieur sont mis en concurrence dans des classements internationaux. La recherche devient un critère important d'évaluation, et, probablement, quel que soit le classement, plus important que l'enseignement universitaire lui-même (souvent évalué uniquement à travers son offre de cursus en langues étrangères).

Depuis 2010, le YÖK a engagé une politique plus active de développement des cursus supérieurs à la licence turque, en nommant des universités « universités de recherche ». Il a chargé 6 universités de former les assistants de l'ensemble des universités de Turquie à la formation et à la recherche. L'université Galatasaray fait partie de ces six universités, dites « université de recherche »⁶⁰², bien qu'il ne s'agisse pas de recherche au sens strict, mais bien de formation à la formation et à la recherche.

C'est donc depuis tout récemment que les instances universitaires turques se lancent dans une politique plus active de développement des cursus post-licence, master et doctorat. Il est trop tôt pour en apprécier le résultat sur le développement général des masters et des doctorats.

⁵⁹⁷ Par comparaison, en France, en 2014-2015, les masters représentent environ 35% des inscriptions des étudiants inscrits dans le supérieur et les doctorats environ 4%.

⁵⁹⁸ Questions 3, 7 et 25 du questionnaire.

⁵⁹⁹ Les 78 diplômes de Master se répartissent ainsi : 20 obtenus à Galatasaray, 12 dans une autre université turque, 41 dans une université française ; 3 aux Etats-Unis, 1 au Royaume-Uni et 1 en Suisse.

⁶⁰⁰ Sur les 28 étudiants poursuivant des études de Master : 6 à GSÜ, 7 dans une autre université turque, 13 en France, 2 dans un autre pays.

⁶⁰¹ Sur les 18 étudiants poursuivant des études de doctorat : 8 à GSÜ (cotutelle), 12 dans une autre université turque, 22 en France, 3 dans un autre pays étranger).

⁶⁰² Outre GSÜ : ÖDTÜ, Boğaziçi, université technique d'Istanbul, Hacettepe, université d'Istanbul.

Mais, au moins pour l'université Galatasaray, ce nouveau statut a quelques implications sur le statut du français : ces formations ouvertes à tous les assistants des universités de Turquie sont nécessairement en langue turque.

En plus de nouvelles créations d'universités, en 1981 et 1982, plusieurs décisions importantes vont être portées par la loi avec pour objectif d'augmenter le parc universitaire turc : la création d'écoles techniques ou professionnelles dispensant un enseignement court de deux années, la création d'une université d'enseignement à distance (EAD), et l'autorisation de créer des universités privées. Nous nous arrêtons sur ce dernier point.

La loi 4936 de 1946, adoptée au moment où la vie politique turque s'ouvrait au multipartisme, allouait un budget spécifique aux universités, tout en reconnaissant leur très grande autonomie : chacune était libre d'ouvrir ses établissements et ses programmes. En 1971, une loi interdit la création et le fonctionnement d'établissements d'enseignement supérieur privés. Ceux qui avaient été créés avant la loi sont déclarés non conformes à la nouvelle constitution et sont nationalisés (Behar, 2002). Le Robert's College redevient un lycée d'enseignement secondaire et ses écoles supérieures sont transformées en une université publique turque de langue anglaise, Boğaziçi Üniversitesi (Université du Bosphore). Depuis 1971, il n'était donc plus possible de créer un établissement d'enseignement supérieur privé.

Mais sous l'impulsion du président du YÖK, Ihsan Doğramacı, influencé par le système universitaire américain, le gouvernement turc par le décret-loi n°41 de 1982 autorise des fondations caritatives à but non lucratif (vakıf) à créer des universités privées et à les financer à hauteur de 40% de leur budget. Grâce à la Fondation pour l'éducation Ihsan Doğramacı⁶⁰³, le Président du YÖK donne l'impulsion et crée en 1984 la première université privée de Turquie, l'Université Bilkent à Ankara, où la langue anglaise est langue des enseignements. La deuxième université privée (Koç), de langue anglaise également, est fondée en 1992.

Mais la création d'universités privées prend véritablement son essor dans la deuxième moitié des années 1990 (entre 1995 et 1998, ouverture de 15 universités privées) et surtout depuis le milieu des années 2000 : à partir de 2006, il se crée presque autant chaque année d'universités privées que d'universités publiques, si bien qu'en 2012, sur un total de 175 universités turques, 105 sont publiques et 70 privées⁶⁰⁴, pratiquement toutes de langue anglaise.

La différence entre le public et le privé est très marquée en termes d'effectifs étudiants, même si la part du privé a augmenté au fil des années. En 1994-1995, les universités privées n'absorbaient que 1,5% des flux étudiants ; malgré l'augmentation exponentielle d'universités privées, en 2011-2012, les étudiants qui y étaient inscrits ne représentaient que 10% environ du total des étudiants.

Alors que les universités publiques sont – sauf à de très rares exceptions, comme l'université Galatasaray - surchargées (certains cours peuvent être fréquentés par 600 étudiants à l'université d'Istanbul), les universités privées proposent des formations avec des effectifs réduits⁶⁰⁵.

Hormis leur autonomie financière et leur autonomie en matière de sélection des enseignants (ceux-ci devant évidemment pouvoir justifier de grades universitaires reconnus par l'Etat turc), ces universités sont soumises aux mêmes contraintes que celles que le YÖK impose aux universités publiques. Elles doivent avoir l'aval de l'autorité universitaire pour ouvrir et créer de nouvelles facultés. Elles doivent lui soumettre leurs curriculums et obtenir son approbation. Elles ne peuvent pas recruter d'étudiants, même payants, qui n'auraient pas obtenu au concours national un nombre de points minimal fixé par le YÖK. Le nombre de places qu'elles peuvent ouvrir pour chaque formation doit recevoir son aval.

⁶⁰³ Il existe depuis les années 1960 plusieurs fondations Ihsan Doğramacı : fondation pour l'éducation, fondation pour la recherche et fondation pour la santé...

⁶⁰⁴ Voir annexe 4.

⁶⁰⁵ Une illustration en est donnée dans l'annexe 4 avec les formations en sciences économiques et les évolutions de leurs effectifs selon le statut des universités (public ou privé).

Les universités privées pratiquent des frais de scolarité particulièrement élevés, alors que l'université publique ne requière que des frais d'inscription modestes (sauf pour les étudiants étrangers) qui ont même été totalement supprimés en 2014⁶⁰⁶. Afin d'augmenter leur prestige, les universités privées accordent des avantages financiers, comme des bourses d'études, aux étudiants bien classés au concours national (Béhar, 2002).

Elles sont conçues sur le modèle américain : enseignements en anglais, intervention de professeurs anglo-saxons - alors que les universités publiques sont contraintes de n'employer que des enseignants fonctionnaires turcs -, grands campus universitaires à l'américaine, avec un confort inconnu dans les universités publiques.

Avec la création de ces universités privées, l'Etat vise à limiter les départs massifs des étudiants aisés vers l'étranger, les Etats-Unis en particulier (Béhar, 2002). Le succès des établissements privés a été encouragé par les industriels qui y voient le moyen d'orienter des formations adaptées à leur besoin et à la demande des familles aisées, qui y trouveraient un palliatif à l'envoi de leur progéniture à l'étranger⁶⁰⁷.

Attirant facilement les universitaires turcs par des salaires élevés, pouvant employer des universitaires étrangers, certaines universités privées concurrencent les grandes universités publiques qui, pour certaines, comme l'université d'Istanbul perdent peu à peu de leur prestige.

Les plus anciennes à avoir été créées sont considérées aujourd'hui comme des universités prestigieuses.

C'est dans le droit fil de la loi qu'émerge le projet de l'université Galatasaray, initialement prévue pour être, non une université publique, mais un « établissement de Fondation », celui de la Fondation Galatasaray pour l'éducation (association fondée par des diplômés du lycée Galatasaray, tous occupant des fonctions prestigieuses dans la société turque)⁶⁰⁸. D'abord, créée en 1992, sous forme d'« établissement d'enseignement intégré Galatasaray » (un ensemble comportant le lycée Galatasaray, auquel sont adjoints une école primaire et un établissement d'enseignement supérieur), elle devient une université publique turque en 1994.

C'est aussi dans ce contexte de très fort développement des enseignements en anglais dans le supérieur que la France va s'associer à ce projet.

De manière générale, au-delà du prestige de quelques universités, un tel développement du parc universitaire pose des questions quant à sa qualité. Un rapport réalisé en 1993 par le TÜSIAD⁶⁰⁹ affirme que « ces dernières années la scolarisation [il s'agit des études supérieures] a beaucoup augmenté, mais la qualité des études a par contre diminué ».

4. Le concours national d'accès à l'université : un concours très sélectif

Nous nous attachons sous ce point à décrire les conditions de recrutement qui ont été fixées avant même que la loi de 1981 ne soit votée et qui perdurent jusqu'à aujourd'hui, sans modification majeure. Ces conditions de recrutement sont centrales dans les questions universitaires en Turquie. Elles sont donc centrales, pour l'université Galatasaray et les formations universitaires francophones. Elles permettent aussi de mesurer, en partie, leur institutionnalisation selon la côte qu'elles obtiennent.

Dans la mesure où il est national, ce concours permet aussi d'évaluer la « côte » annuelle, non des universités globalement, mais des départements de chaque université (c'est-à-dire de chaque formation). Il est néanmoins assez rare qu'il n'y ait pas une certaine homogénéité des établissements concernant la côte de leurs différentes formations.

⁶⁰⁶ Voir en annexe 4 l'évolution des frais universitaires pratiqués par les universités. En 2013-2014, les frais des universités privées s'élevaient entre 13 000 € et 30 000 € par an.

⁶⁰⁷ S. Loss, note à Mme Bili, « Les problèmes à l'université », 15 novembre 1996 (Archives Nantes, carton 25).

⁶⁰⁸ Nous en reparlons plus loin, partie 3.

⁶⁰⁹ TÜSIAD : association des entrepreneurs de Turquie (plus ou moins équivalent du MEDEF en France). Archives de Nantes, carton 23.

Nous verrons successivement la procédure technique de ce concours très sélectif et le taux d'accès à l'université et enfin les critères principaux qui président au choix des étudiants les mieux classés, donc à la cote des établissements. Ceci permettra d'avoir une idée de la notoriété des formations retenues pour l'étude empirique : celles de l'université Galatasaray, le département des sciences politiques et administratives de l'université de Marmara et du département de sciences politiques et relations internationales de l'université de Yeditepe (SP-RI UY).

L'accès des étudiants à l'université détermine largement les stratégies que les universités et les formations mettent en œuvre et la compétition qu'elles se livrent, notamment quand il s'agit de formations destinées aux élites - comme c'est le cas pour le département des Sciences politiques et administratives en français (DSPA) de l'université de Marmara et de l'Université Galatasaray.

Dès 1974, un centre de sélection des étudiants (ÖSYM⁶¹⁰) est créé pour superviser un concours national d'entrée à l'université (ÖSS⁶¹¹) – à savoir un concours pour accéder au premier cycle universitaire de Lisans, d'une durée de 4 années. Il s'agissait de réguler par la sélection les flux de diplômés du secondaire que les universités ne pouvaient - et peuvent encore difficilement aujourd'hui - contenir. Ce dispositif est renforcé par la loi de 1981.

L'entrée à l'université fait l'objet d'un barrage sévère, puisque les universités sont loin d'offrir un nombre de places suffisant pour accueillir tous les diplômés du lycée souhaitant accéder à l'enseignement supérieur.

Avec la loi de 1981, le centre de sélection (OSYM) passe sous l'autorité du YÖK qui contrôle les contingents que chaque faculté de chaque université peut accepter⁶¹². Ces dernières font connaître à l'ÖSYM le nombre d'étudiants qu'elles sont susceptibles de pouvoir accueillir pour chacun des départements de chaque faculté, mais ce nombre peut être modifié par le YÖK : certains secteurs jugés saturés sont plafonnés, alors que pour d'autres le seuil proposé par les universités est augmenté.

Depuis 1981, le concours préparé par l'ÖSYM, est composé essentiellement de QCM selon la méthode américaine. Il a subi de petites réformes pour l'organisation des épreuves, mais le principe reste le même aujourd'hui.

Les candidats doivent depuis la loi de 1981 effectuer plusieurs vœux de facultés ou d'écoles supérieures au lieu de 30 précédemment. A l'issue du concours, l'ÖSYM répartit les candidats en fonction de leurs vœux et selon, d'une part, le nombre de points qu'ils ont obtenu et leur place de classement, et, d'autre part, le minimum de points exigés par chaque département universitaire et le nombre de places disponibles.

Le placement des étudiants s'effectue en deux temps. Selon leur résultat au concours, ils intègrent dès le mois de juin l'un des départements choisis. Dans la limite des places disponibles, selon leur classement, les étudiants qui ont obtenu un nombre de points suffisants au concours et n'ont pas pu être affectés dans un département de leur choix sont placés dans des départements de second choix, dans un deuxième temps, en septembre.

Si les grandes réformes de 1974 et surtout de 1981 impulsent la création de nouvelles universités et permettent d'augmenter les effectifs totaux des étudiants, le taux d'accès dans l'enseignement supérieur reste faible, même s'il progresse d'année en année grâce à l'enseignement à distance qui se développe à partir de 1982 et permet d'absorber péniblement une part des flux. Il faut attendre les années 2010 pour que ce taux – EAD compris – dépasse franchement les 30% du total des candidats se présentant au concours.

Dans ce champ très sélectif, comment se situent les formations de l'université Galatasaray, le DSPA et la formation en sciences politiques et relations internationale de l'université de Yeditepe ?

Et comment ont-elles évolué ?

⁶¹⁰ ÖSYM : Ölçme, Seçme ve Yerleştirme Merkezi (Centre d'évaluation, de sélection et d'implantation).

⁶¹¹ ÖSS : Öğrenci Seçme ve Yerleştirme Sistemi (système de sélection et de placement des étudiants, soit le concours national d'accès à l'enseignement supérieur et son résultat – le placement des étudiants).

⁶¹² Les contingents sont fixés pour chaque département universitaire (et non globalement pour l'ensemble de l'université).

C'est l'objet du point 7 de cette partie. Le point 6 étant consacré aux langues d'enseignement dans les universités turques, il est utile de faire une petite présentation de cette question, afin de comprendre le classement.

Nous poursuivons pour l'instant la présentation globale du champ universitaire, avec la carrière et le recrutement des enseignants chercheurs.

5. Carrière et recrutement des enseignants

Globalement, dans l'enseignement public, la carrière universitaire est peu attractive (a). Le champ universitaire turc a donc un problème de développement, qui touche, par voie de conséquence, les formations en langue française (b).

a) La carrière universitaire

La carrière universitaire se déroule selon plusieurs grades universitaires : Araştırma Asistanı (assistant de recherche), Yardımcı doçent (maître de conférences assistant) - premier grade universitaire autorisant à délivrer des cours -, Doçent (maître de conférences), Profesör (Professeur)⁶¹³. Les universités recrutent elles-mêmes leurs enseignants, avec l'aval du YÖK. Le grade de doçent est soumis à un examen devant jury.

Avant la loi de 1981, l'ensemble de la hiérarchie universitaire – recteur⁶¹⁴, doyens des facultés, chefs de département - était élu par les membres universitaires. Depuis 1981, le YÖK nomme les responsables universitaires, quel que soit leur rang dans la hiérarchie. Après des élections au sein des universités, une liste de recteurs possibles issus du scrutin est soumise au YÖK qui peut modifier le classement issu des élections ou même nommer des universitaires non issus de ces élections. Il présente ensuite sa propre liste au Président de la République qui, en dernier ressort, nomme le recteur. Les doyens des facultés sont nommés par le YÖK à partir d'une liste proposée par les facultés. Les chefs de département, après proposition du doyen, sont nommés par le recteur.

Les avancements de carrière sont extrêmement lents. Ils ne peuvent avoir lieu que lorsqu'un poste supérieur se libère. Le YÖK a très peu augmenté le nombre de postes de professeurs, ce qui fait que les échelons inférieurs stagnent pendant des décennies (Tüsiad, 2008 : 52).

La carrière universitaire dans l'enseignement public n'est pas très attractive.

Les enseignants titulaires doivent un service d'enseignement, de recherche et de fonctions administratives. Le service d'enseignement est de 10 heures hebdomadaires minimum sur 2 semestres de 14 semaines chacun, quel que soit le grade. Ceci laisse peu de place à la recherche (Tüsiad, 2008 : 52-53).

⁶¹³ Références : note sur les « Diplômes universitaires scientifiques en Turquie », sans date (probablement 1983), Archives de Nantes, op. cit., cart. 25. Araştırma Asistanı (assistant de recherche) ; Jobert, *Rapport sur la recherche académique à l'université Galatasaray*, septembre 2005- août 2006. Voir annexe 10.

Tous les licenciés peuvent être nommés assistants de recherche après avoir subi une épreuve de langue et une épreuve de sciences. Un assistant de recherche ne peut pas délivrer de cours. Il est néanmoins déjà fonctionnaire et sera recruté maître de conférences assistant après son doctorat.

- Yardımcı doçent (maître assistant) : il s'agit du premier grade universitaire donnant le droit de faire des cours et auquel on accède avec le titre de docteur, le succès à un examen de langue étrangère et l'avis favorable d'un jury chargé d'examiner les travaux scientifiques.

- Doçent (maître de conférences), après un concours supervisé par le YÖK, les candidats passent un examen scientifique, puis devant un jury scientifique ;

Profesör (Professeur) : il s'agit, comme en France, du grade universitaire le plus élevé qui peut être acquis après au moins 4 ans dans le grade de Doçent en passant devant un jury scientifique.

Il existe d'autres postes universitaires, comme celui de chargé de cours (Öğretim Görevlisi) et celui de lecteur (Okutman). Les procédures n'ont pas changé aujourd'hui (fiche Galaxie, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, France, 2012). Voir annexe 10, le détail des recrutements et la comparaison entre les pays.

⁶¹⁴ Equivalent de Président d'université en France.

Le salaire varie selon les titres. En 1996, les salaires des enseignants dans les universités publiques sont considérés comme « très bas par rapport aux salaires du privé. Les chercheurs et les techniciens de laboratoire sont donc très facilement recrutés par les entreprises, ce qui affaiblit la capacité de recherche et de développement des universités »⁶¹⁵. Ils sont environ 2 à 3 fois moins élevés que des salaires en France à poste équivalent⁶¹⁶, pour 280 heures annuelles de services d'enseignement (192 heures annuelles en France). Les heures supplémentaires ne sont pour ainsi dire pas rémunérées (moins de 5 € pour une heure supplémentaire). Point important pour notre propos : l'enseignement en langue étrangère ne donne lieu à aucune compensation financière dans le public (données d'entretiens).

De nombreux universitaires exercent une activité autre. Ils peuvent être parallèlement embauchés dans des universités privées, pour quelques heures très bien rémunérées ; ils peuvent exercer une double activité professionnelle (avocat, juge, chroniqueur, chanteur...)

Pour toutes ces raisons, si les universitaires sont tenus de publier pour progresser dans leur carrière, l'activité de recherche est néanmoins réduite.

Dans le privé, les salaires sont libres et peuvent être trois fois plus élevés que dans le public. Les universités privées concurrencent les universités publiques en attirant les enseignants avec un salaire près de trois fois supérieur à leur salaire dans le secteur public (Pérouse, 2004 : 95), mais aussi en offrant des conditions de recherches (laboratoires) dont ne disposent pas les universités publiques. De nombreux enseignants conservent leur poste dans l'enseignement public, qui reste prestigieux, tout en délivrant des enseignements dans le privé. De nombreux enseignants à la retraite de la fonction publique (67 ans) se tournent également vers le privé pour terminer leur carrière.

b) Un problème récurrent : le manque d'enseignants universitaires

Le développement du parc universitaire nécessite qu'il y ait un nombre suffisant d'enseignants universitaires disponibles et capables d'assurer les enseignements disciplinaires dans les formations et, notamment, au moins un universitaire-professeur par département/formation.

Le manque d'enseignants universitaires, dû à la rapidité des créations universitaires et à l'augmentation des flux étudiants, à la purge des années 1980⁶¹⁷ et aux faibles salaires pratiqués dans l'enseignement supérieur, est un problème récurrent.

Il est pointé dans tous les rapports sur l'enseignement supérieur turc que nous avons pu consulter dans la période 1980-1999 au centre des Archives de Nantes⁶¹⁸. De ce fait, après la loi de 1981, hormis

⁶¹⁵ S. Loss, note à Mme Bili, « Les problèmes à l'université », 15 novembre 1996 (Archives Nantes, carton 2)5.

⁶¹⁶ En 2005, selon Mizikaci, le salaire d'un doçent est de 12 600 \$ par an. En 2012, la situation est à peu près la même : environ 2 000 € / mois pour un professeur ; 1400 € / mois pour un doçent ; 1000 € / mois pour un Yardımcı doçent (Fiche Galaxie, 2012). Dans une ville comme Istanbul, la vie est à peu près aussi chère que dans une ville comme Lyon.

⁶¹⁷ Au-delà de la répression des groupes extrémistes de gauche, le YÖK, en vertu de la loi 1402 de la Constitution de 1982 accordant à l'Etat le pouvoir de révoquer les fonctionnaires jugés « perturbateurs », purge arbitrairement les universités des intellectuels et universitaires qualifiés « de gauche ». Non seulement des étudiants, mais aussi des milliers d'universitaires sont contraints de quitter l'université, voire de s'exiler : pour certains les contrats ne sont pas renouvelés, d'autres sont mis à la retraite anticipée, d'autres encore se retirent volontairement, sans attendre les décisions des autorités (Jacob, 1991 ; Yılmaz, 2012). En 1987, bien qu'il n'y ait apparemment pas de chiffres officiels, on évalue jusqu'à 5000 le nombre d'universitaires concernés par cette purge (sur un total d'environ 21 000 en 1981-1982, soit environ un quart du corps enseignant universitaire). Les chiffres précis, y compris pour les enseignants, semblent faire défaut aujourd'hui encore. En 1991, Jacob dit ne pas disposer de ces chiffres et a regroupé plusieurs informations en provenance de la presse turque. En 1985, plus de 2000 enseignants universitaires auraient été contraints de quitter l'université ; en 1986, près de 3000 et en 1987, il est fait état de près de 5000 personnes contraintes d'abandonner leur poste. Les universitaires pourront retrouver leur poste en 1994, suite à la modification de la loi 1402 (Yılmaz, 2012).

⁶¹⁸ Carton 25. Une note du YÖK de 1984 adressée au service culturel de l'Ambassade de France afin de justifier la réforme, indique que, avant 1981, « l'insuffisance du corps enseignant rendait difficile toute pratique d'extension des admissions, mais ces carences émanaient de l'organisation en vigueur. Les règlements des universités rendaient particulièrement malaisé pour les jeunes générations tout accès aux carrières universitaires. ». En 1987, un accord est passé avec le ministère des finances. Dix ans plus tard, en 1994, de grandes manifestations salariales ont lieu à la rentrée universitaire (les premières depuis 1968) dénonçant le manque de moyens des universités : manque d'enseignants et très bas salaires des enseignants. La presse a pris le relais en dénonçant la

certaines créations de postes, des enseignants ont dû être retirés des universités déjà créées pour être placés dans les nouvelles. Or, les universités qui fonctionnent ont déjà souvent des effectifs pléthoriques. La création d'universités privées, qui s'accélère à la fin des années 1990, va aggraver un peu plus la question des enseignants universitaires. En 2004, bien qu'accueillant à peine plus de 4% de la population étudiante, elles embauchent 7% des enseignants du supérieur.

Le problème du recrutement des enseignants est toujours une question cruciale, la création de nouvelles universités n'ayant fait que l'amplifier. Un article du journal *Zaman* du 5 octobre 2012 rend compte de ce problème avec un article au titre éloquent - « Les universités turques manquent de professeurs ». En s'appuyant sur des données du YÖK, le journal pointe que 170 universités devraient recruter de manière urgente 30 000 enseignants universitaires (voire 110 000 pour atteindre la moyenne par étudiant des pays de l'OCDE). Or, il s'agit d'« un besoin que le système de formation n'arrive pas à satisfaire »⁶¹⁹. Le problème concerne de manière cruciale les facultés où les doctorats sont rares (droit, médecine) et où la carrière universitaire est moins attractive que d'autres professions. Mais aussi les départements de disciplines de sciences sociales, que les universités, surtout privées, ouvrent en grand nombre du fait du faible investissement qu'ils nécessitent.

Il concerne aussi les universités créées loin des grands centres attractifs.

Les articles 40-41 de la loi de 1981 prévoient que les enseignants universitaires sont susceptibles d'être affectés pendant une période de deux années dans une université située dans une « région en développement » (essentiellement l'est de la Turquie), où s'implantent de nouvelles universités publiques. Cette affectation dans les nouvelles universités de province, souvent non désirée, peut s'effectuer par tirage au sort, en fonction des profils et des besoins spécifiques des universités. En effet, alors qu'historiquement les universités se concentraient à Istanbul, Ankara, les nouvelles universités doivent être implantées sur l'ensemble du territoire turc. Or, en dehors des grands centres où se joue l'essentiel de la vie intellectuelle, culturelle, économique et politique du pays, les villes de province, surtout de l'Est, sont peu engageantes pour construire une carrière universitaire et elles n'attirent pas les universitaires. Ce qui ne contribue guère à rendre la carrière attractive.

Dans ces conditions, la formation de docteurs devient une question centrale. Mais elle peine à être résolue.

Même si la situation ne cesse de s'améliorer, les universités turques ne parviennent ni à former, ni à recruter le nombre d'universitaires suffisant pour faire fonctionner un parc universitaire en expansion. Pour construire le parc universitaire, le gouvernement turc, puis le YÖK, a poursuivi, au moins jusqu'à une époque très récente⁶²⁰, une politique de bourses de doctorat permettant à de jeunes diplômés de licence de se former à l'étranger pour obtenir leur diplôme, moyennant un engagement à servir dans une université d'Etat pendant 8 années à leur retour.

Selon les données d'archives⁶²¹, durant les années 1960-70, chaque année, environ 1000 étudiants turcs étudiaient à l'étranger avec une bourse d'Etat. La loi 2547 de 1981 prévoit la formation du personnel enseignant nécessaire aux besoins des universités « soit en Turquie, soit dans les pays étrangers » (article 35). En 1987, l'article est modifié : par un accord avec le ministère des finances, le contingent de chargés

qualité de l'enseignement supérieur dans son ensemble et déplorant l'augmentation des universités, sans que les problèmes des universités existantes ne soient résolus (Nantes, carton 25, note intitulée « problèmes universitaires en Turquie » et datée du 3 novembre 1994).

En 1996, S. Loss dans la note déjà citée, souligne le fait que « les établissements [d'enseignement supérieur] souffrent d'un manque d'enseignants-chercheurs chronique, puisque les nouveaux doctorants, qui sont assez peu nombreux, ne restent pas enseigner et sont absorbés par le privé. » (S. Loss, note à Mme Bili, « Les problèmes à l'université », 15 novembre 1996 (Archives Nantes, carton 25)).

⁶¹⁹ A l'heure où nous concluons ce travail, nous sommes rattrapée par l'actualité avec la tentative de coup d'Etat des 15-16 juillet 2016 et sa répression. Lundi 15 août, plusieurs mesures portent sur le sort des fonctionnaires – et non seulement des fonctionnaires exclus : l'âge de la retraite pour les universités ouvertes après 2006 passe de 72 à 75 ans, par manque d'enseignants universitaires (l'âge de la retraite pour les universitaires avait déjà été porté de 62 à 72 ans il y a quelques années, pour les mêmes raisons).

⁶²⁰ On peut penser que l'année 2010, au moment de la désignation d'« universités de recherche », constitue un tournant.

⁶²¹ Archive Nantes, carton 25.

de recherche envoyés à l'étranger pour se former est fixé à 200 par an. En 1992 – date à laquelle sont fondées 21 universités -, le contingent de chargés de recherche boursiers du YÖK est porté à 700 par an jusqu'en 2000. En 1996, les boursiers du YÖK à l'étranger sont au nombre de 4226, dont 3022 envoyés dans le cadre des nouvelles dispositions. Toujours dans la même optique, le YÖK lance en 2009 le programme « 5000 bourses en 5 ans ».

Les boursiers du YÖK n'ont cessé d'augmenter sur toute la période considérée : le système turc a du mal à former ses docteurs et futurs universitaires.

On a vu dans un point précédent⁶²² que depuis 2010, le YÖK a commencé à mettre en place une politique pour augmenter le nombre de jeunes docteurs formés en Turquie, en donnant le statut d' « université de recherche » à 6 universités publiques, dont l'université Galatasaray. Quel sera l'effet de cette mesure sur le nombre de docteurs formés en Turquie et sur l'accroissement du nombre d'enseignants universitaires en Turquie ? Pour l'instant, il est difficile de répondre, en tout cas, les instances universitaires semblent avoir décidé, après des politiques développées depuis des années de formations de doctorants à l'étranger, de se doter des moyens pour former en Turquie les futurs universitaires et futurs chercheurs.

6. Internationalisation /européanisation du champ universitaire

Depuis l'Empire ottoman, la formation des élites a été poussée à l'internationalisation par l'occidentalisation, ce qui a été clairement réaffirmé au moment de la naissance de la République turque. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le modèle dominant est celui des Etats-Unis. Il a été renforcé depuis la loi de 1981, par le développement d'universités privées, par l'octroi de bourses par le YÖK pour former des assistants en priorité aux Etats-Unis, et par la quasi généralisation de formations universitaires de langue anglaise au sein des universités, et même par la création d'universités entières, publiques et surtout privées, de langue anglaise – le DSPA et l'université Galatasaray constituant des exceptions.

Le processus d'eupéanisation du champ universitaire - faiblement esquissé au moyen d'instruments européens destinés spécifiquement à la Turquie à la suite de la première demande officielle d'adhésion aux instances communautaires (1987) - débute après la reconnaissance de la candidature turque d'adhésion à l'Union européenne (1999)⁶²³, sans que le modèle américain ne perde sa suprématie, voire en renforçant la place de la langue anglaise en Turquie.

A la suite de la première demande d'adhésion à l'Europe communautaire, en 1987, la Turquie va développer ses échanges universitaires européens non seulement avec chacun des pays de l'Europe communautaire, mais aussi dans le cadre européen, en adoptant des outils communautaires.

Il est assez difficile de démêler ce qui relève de l'internationalisation et de l'eupéanisation, les deux phénomènes pouvant paraître assez imbriqués. D'une part, les politiques européennes en matière universitaire poussent à l'internationalisation des universités européennes. Ce qui fait que les outils communautaires servent aussi à l'internationalisation des champs. D'autre part, même si l'on s'en tient aux échanges intra-européens, ils s'établissent souvent au moyen d'outils autant « européens » qu' « internationaux » (la langue anglaise, par exemple).

a) Internationalisation du champ

Nous appréhendons l'internationalisation du champ universitaire turc à travers trois critères principaux : le développement des formations en langue étrangère, la langue de la recherche et la mobilité des étudiants.

⁶²² B-3, « Développement du parc universitaire ».

⁶²³ Voir annexe 26 (PDF) pour la chronologie politique.

i. Développement des enseignements en langue étrangère /en langue anglaise

Nous avons déjà vu plus haut la part que tenait la langue anglaise dans le parc universitaire turc relativement à la langue française en 2010-2011. Il s'agit de voir dans ce point un peu plus en détails l'évolution des formations en langue anglaise.

Malgré la forte présence du nationalisme turc dans les programmes universitaires, l'enseignement supérieur turc a très tôt accordé une place importante aux enseignements en langue étrangère afin de profiter des compétences techniques et scientifiques de formateurs occidentaux. C'était le cas déjà au XIXe siècle avec la formation des professionnels de la médecine et de l'armée, surtout en langue française⁶²⁴. C'était encore le cas au moment où naissait l'enseignement universitaire en Turquie, avec la création de l'université d'Istanbul et d'un corps professoral universitaire, entièrement consacré au travail universitaire et à l'enseignement (première loi de l'enseignement supérieur de 1933 ; Tezcan, 1981)⁶²⁵. La jeune université avait pu se développer grâce aux universitaires allemands dotés d'une solide expérience universitaire, souvent réputés, qui fuyaient l'Allemagne nazie (Turan, 2010).

Une véritable politique d'américanisation de l'université a été mise en place dans les années 1950 par le gouvernement conservateur libéral – premier gouvernement issu d'élections pluralistes –, en rupture avec le modèle d'Europe continentale avec lequel l'université turque s'était construite⁶²⁶. Selon le gouvernement, un modèle universitaire américaine était plus en accord avec les mesures économiques prises pour accompagner le développement du pays que les modèles européens « occidentaux ». Contrairement aux trois premières universités turques, construites à l'intérieur des centres villes et qui se sont développées de manière relativement éclatée, les quatre universités qui sont créées dans les années 50 sont toutes installées sur de grands campus à l'américaine, à la périphérie des centres urbains. L'université technique du Moyen-Orient, ODTÜ⁶²⁷, entièrement de langue anglaise, bénéficie même d'un régime dérogatoire spécial pour fonctionner sur le modèle américain, avec une autonomie financière, avec un comité de pilotage mixte (universitaires et acteurs politiques et économiques) qui désigne un président, alors que les autres universités ont à leur tête un recteur, élu par les universitaires, avant d'être nommé par la YÖK.

Dans les années 1980, le gouvernement libéral de Turgut Özal contribue à américaniser un peu plus l'économie et la société turques (Dogancay-Aktuna, 1998 ; Selvi, 2011). Les grands secteurs de la vie sociale sont tous concernés. Les emplois qualifiés en Turquie requièrent la langue anglaise (Acar, 2004); de nombreuses chaînes de télévision turques émettent en anglais (Dogancay-Aktuna, 1998). Parallèlement, le champ universitaire, comme les lycées où il n'y a obligation que d'une seule langue étrangère, s'anglicise.

Selon une note émise par le service culturel de l'Ambassade de France à Ankara datée du 16 novembre 1988⁶²⁸, l'américanisation ou plus généralement l'anglicisation des universités turques aurait en outre reçu le soutien actif des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

« [...] Les grandes universités turques ont bénéficié d'une aide très conséquente des pays anglo-saxons pour créer des enseignements anglophones en gestion, en informatique et en technologie, très ouverts sur les secteurs économiques et sur les entreprises. Il faut donc rattraper le temps perdu, quoiqu'il semble que certains des meilleurs créneaux disponibles dans les plus grandes universités aient déjà été remplis par les enseignements anglophones, avec le concours des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, comme c'est déjà le cas dans les universités techniques du Moyen-Orient et Bilkent à Ankara ou du Bosphore à Istanbul. »

Depuis les années 1950, l'internationalisation du champ universitaire turc est donc marquée par des emprunts aux champs anglo-saxons, avec la contribution active des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Outre le modèle éducatif adopté, la langue anglaise comme langue d'enseignement constitue l'emprunt le plus saillant et contribue en effet largement à l'américanisation du champ universitaire.

⁶²⁴ Voir partie 1.

⁶²⁵ Pour une chronologie des grandes réformes de l'enseignement supérieur de la république turque, voir la dernière colonne du tableau annexe 26 [PDF].

⁶²⁶ Historique dans un livret publié par le YÖK : *The Turkish Higher Education System*, YÖK, Ankara, novembre 1998.

⁶²⁷ ÖDTU (Orta Doğu Teknik Üniversitesi) en turc ; METU (Middle East Technical University) en anglais.

⁶²⁸ Archives de Nantes, carton 19 (et carton 128), note intitulé « La coopération culturelle, scientifique et technique avec la Turquie en 1989 » (8 pages).

Le champ universitaire turc s'anglicise donc de plus en plus au fil des années, sous l'effet des alliances politiques avec les pays anglo-saxons, en particulier les Etats-Unis, depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Bien que le turc soit institutionnellement langue d'enseignement dans les écoles, les lycées et les universités où il reste la langue majoritaire, l'influence américaine conduit à la création non seulement d'ÖDTÜ, université technique publique entièrement en langue anglaise (1959), de l'université Boğaziçi, fondée à partir des écoles supérieures du Robert's College (1971), et, enfin, de la première université privée, Bilkent (1984), où l'anglais est institué langue des enseignements.

Les universités privées qui se créent depuis 1984, de plus en plus nombreuses, s'affichent pratiquement toutes comme des universités de langue anglaise⁶²⁹. Dans l'enseignement public, si le nombre d'universités entièrement en langue étrangère reste modeste, en revanche, une très grande partie d'entre elles présentent une offre avec des formations en langues étrangères, en anglais, dans leur écrasante majorité, exceptionnellement en allemand ou en arabe (depuis une époque très récente) et en français.

Malgré les difficultés à recouper des informations sur une période aussi longue, on peut apprécier l'évolution de l'anglicisation du champ universitaire depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui.

Evolution des langues d'enseignement dans les universités turques entre 1989 et 2009⁶³⁰

Année	Nombre d'universités	Exclusivement ou principalement en langue turque	Exclusivement ou principalement en langue anglaise ou autres langues étrangères	En langue turque avec plusieurs formations en langue(s) étrangère(s)
1981-1982	publ : 19	publ : 17	publ : 2 Angl : 2	
1988-1989	publ : 28 priv : 1	publ : 17	publ : 2 Angl : 2 priv : 1 Angl : 1	publ : 3
1998-1999	publ : 53 priv : 18	publ : 50 priv : 0	Publ : 3 Angl : 2 Fr : 1 Priv : 18 Angl : 18	publ : plusieurs Angl : majorité All : petit nombre Fr : exceptions
2010-2011	publ : 104 priv : 53	publ : 99 priv : 6	Publ⁶³¹ : Angl : 4 Fr : 1 Priv : Angl : 47	publ : 34 ⁶³² Angl : majorité All : petit nombre Ar : petit nombre Fr : petit nombre Autres (it...) : exceptions

Tableau 12 - Evolution de la répartition des langues d'enseignement dans les universités turques entre 1989 et 2009

Tableau réalisé selon différentes sources (voir annexe 4)

Publ : université publique ; priv : université privée.

Angl : anglais ; Fr : français ; All : allemand ; Ar : arabe ; It : italien.

Une « fiche de présentation générale du système éducatif turc » pour l'année de référence 1982 fait état de 8 écoles francophones, 3 écoles anglophones, 6 écoles germanophones et de deux universités anglophones sur les 19 que comptent la Turquie en 1982⁶³³, soit l'université technique du Moyen-Orient (ÖDTÜ) à Ankara et l'université Boğaziçi à Istanbul.

En 1988, moment où émergent les formations universitaires francophones, une note émise par les mêmes services culturels⁶³⁴, indique que, outre les trois universités entièrement de langue anglaise - deux universités publiques, ÖDTÜ et Boğaziçi, et la nouvelle université privée / de fondation, Bilkent

⁶²⁹ L'Université Ufuk qui est créée en 1992 à Ankara est en langue turque. L'université TOBB, créée en 2003, également, non sans un certain succès. Ces deux universités privées constituent ainsi des exceptions.

⁶³⁰ Ce tableau est repris de l'annexe 4 où il figure avec les références ayant permis de le construire.

⁶³¹ L'université turco-allemande, en langue allemande, a ouvert en 2013.

⁶³² On peut considérer ce chiffre en deçà de la réalité, compte-tenu de la difficulté à établir ce type de recensement.

⁶³³ Archives de Nantes, carton 15. Voir aussi carton 25, différentes notes datées de 1983, 1984, 1985...

⁶³⁴ Archives de Nantes, carton 25, note datée du 1er mars 1988.

(1984) -, certaines universités, parmi les 26 autres que compte la Turquie à cette date, délivrent un enseignement partiel en langue étrangère, dans certains départements. C'est le cas, selon le recensement établi par la note, de l'université d'Hacettepe (faculté de médecine, en anglais, départements de biologie, mathématiques, physique, chimie de la faculté de pédagogie en allemand), de l'université d'Istanbul (médecine ; économie, gestion et relations internationales à la faculté des Sciences économiques et administratives en anglais), de l'université de Marmara (médecine ; économie et gestion ; relations internationales ; biologie, physique, chimie et mathématiques à la faculté de pédagogie en anglais). Les deux formations universitaires francophones qui ont été ouvertes à cette époque en langue française pèsent peu au regard des nombreuses formations anglophones qui se créent à la même période. Le conseiller culturel s'inquiète que l'anglais ait acquis un poids quasi hégémonique et que cette langue « risque de devenir sous peu une deuxième langue nationale dans le domaine universitaire, économique et scientifique. »

Vingt ans plus tard, l'offre de formation en langue anglaise se poursuit. Sur 157 universités répertoriées en Turquie en 2010⁶³⁵, les deux tiers délivrent des enseignements exclusivement ou essentiellement en langue turque (105 universités, dont 6 universités privées⁶³⁶), alors que 51 universités, essentiellement privées (47 sur 51), délivrent des formations exclusivement ou essentiellement en langue anglaise et une seule, l'université Galatasaray, des enseignements essentiellement en langue française⁶³⁷. Parmi les 105 universités essentiellement en langue turque, la moitié au moins présentent une offre de formations en langues étrangères⁶³⁸ : en anglais très majoritairement, en petit nombre en langue allemande, en langue arabe (depuis 2008) ou en langue française⁶³⁹.

Rappelons, enfin, l'ouverture en 2013 de l'université turco-allemande, principalement en langue allemande, dont le projet remonte à la fin des années 1990, mais qui, comme l'université Galatasaray, fait figure d'exception dans le paysage universitaire turc.

L'enseignement en langue étrangère - c'est-à-dire en langue anglaise - est donc de plus en plus présent dans l'offre universitaire turque.

A qui cet enseignement en langue étrangère s'adresse-t-il ? Il s'adresse en priorité aux étudiants turcs. Mais, depuis peu, il est également destiné à des étudiants étrangers.

La Turquie n'a une « politique d'attractivité » des étudiants étrangers que depuis 1990, au moment de la création des nouvelles républiques indépendantes issues de la dislocation de l'URSS. C'est en effet, à ce moment qu'elle a commencé à accorder des bourses à des étudiants des Républiques turcophones du Turkménistan et de l'Azerbaïdjan. En 2011, elle a lancé le programme de bourses Mevlana en accordant des bourses à des étudiants du monde entier, surtout ceux issus de pays estimés stratégiques : en Afrique (Guinée, Congo, Kenya) et au Moyen-Orient (Palestine, Egypte), mais aussi en Asie, avec un pays musulman comme l'Indonésie (Campus France, 2014). Cette politique d'attractivité des étudiants étrangers fait donc partie d'une politique d'influence plus générale, ciblée sur certains pays.

⁶³⁵ *The Centre for EU Education and Youth Programmes* (Turkish National Agency), *Studying in Turkey, 2010-2011*, Ankara, 2010. Il liste les universités turques présentées selon leur ordre de création. Pour chacune, il est indiqué la ou les langues d'enseignement utilisée(s). Il n'est pas tenu compte dans le document des formations délivrant quelques cours en langue étrangère, mais seulement, globalement, des universités et des formations majoritairement données dans telle ou telle langue. Il est probable qu'il existe de nombreuses formations mixtes, non répertoriées dans le document.

⁶³⁶ Dont l'université Ufuk (fondée en 1992) TOBB (université d'économie et de technologie, fondée en 2003). Les quatre autres ont été fondées en 2008 et 2009. La très grande majorité des universités publiques de langue turque sont situées dans de petites villes de province.

⁶³⁷ Les 4 universités publiques de langue anglaise sont, outre ÖDTÜ et Boğaziçi, l'Institut des technologies d'Izmir (fondé en 1992) et l'université Abdullah Gül (fondée en 2010).

⁶³⁸ Sans compter les formations essentiellement en langue turque qui peuvent offrir un ou deux enseignements en langue étrangère, comme c'est le cas de la formation en économie et relations internationales de l'université Akdeniz à Antalya qui délivre un cours de français en 3^{ème} année de licence.

⁶³⁹ Voir partie précédente : les formations universitaires francophones en Turquie. Dans le document de 2010 sur lequel nous nous sommes appuyée (voir annexe 4), le français est mentionné 4 fois, l'allemand 5 fois et l'arabe 4 fois.

Les étudiants étrangers - étudiants Erasmus compris - étaient au nombre de 15 000 en 2005, 26 000 en 2010, 43 251 en 2012⁶⁴⁰. Si le nombre des étudiants étrangers a augmenté très vite en l'espace de peu d'années, en revanche, ils représentent moins de 1% de l'ensemble des étudiants inscrits dans une université turque. Selon les données Eurostat sur l'enseignement supérieur en Europe, le champ universitaire turc en 2008-2009 était un « système universitaire fermé » : c'est-à-dire un système avec un faible nombre d'étudiants « sortants », se rendant à l'étranger pour effectuer des études et un faible nombre d'étudiants « entrants », se rendant à partir de l'étranger en Turquie pour effectuer des études. C'est d'ailleurs, d'après la comparaison de l'ensemble des pays participant à l'espace européen d'enseignement supérieur, le prototype même du « système fermé »⁶⁴¹.

Ce sont donc bien essentiellement aux étudiants turcs que s'adressent les enseignements en anglais proposés par les universités turques – même si ces enseignements peuvent indéniablement constituer des éléments d'« attractivité » de l'enseignement supérieur turc. Le champ universitaire turc n'a pas eu besoin d'échanges avec l'étranger pour s'« internationaliser » en développant massivement des études en langue anglaise. Il s'agit d'une internationalisation que l'on peut qualifier d'endogène.

Pourtant, comme le soulignent de nombreux auteurs (Dogancay-Aktuna, 1998 ; Acar, 2004, Pérouse, 2004 ; Kılıçkaya, 2006 ; Selvi, 2011), cet enseignement en langue étrangère est loin de faire l'unanimité et il se heurte à des oppositions à droite et à gauche de l'échiquier politique : « ses adversaires se réclamant de valeurs nationales, y voient un signe inacceptable de domination culturelle, qui place le turc dans une position de langue par défaut, presque au rabais, inapte à la formation des élites » (Pérouse, 2004 : 100)⁶⁴².

En 1989, moment où commencent à se mettre en marche les premières formations universitaires francophones en Turquie, un rapport du conseiller culturel souligne le système duel qui s'est installé en Turquie entre, d'une part, formation d'excellence / langue étrangère - au lycée comme à l'université -, et, d'autre part, enseignement plus commun / langue turque.

« Dans un pays où le nationalisme est la chose du monde la mieux partagée, l'exclusion progressive de la langue nationale de la plupart des filières d'excellence est lourde de menaces pour l'avenir, et expose les établissements de type anatolien à des risques politiques considérables. Il est vraisemblable que la marginalisation de la langue turque dans le secteur scolaire et universitaire a d'abord été la conséquence de la grande faiblesse de la recherche locale : il n'est guère commode d'enseigner en turc, si toute la littérature est en anglais. Mais ces arguments apaisants ne pourront empêcher que la situation actuelle ne soit vécue par beaucoup comme une colonisation linguistique »⁶⁴³

Bien que l'évolution des formations en langues étrangères soit constante, elles ne constituent toutefois pas la majorité de l'offre universitaire : la plupart des formations délivrent des enseignements en langue turque. Mais cet enseignement en langue étrangère rencontre un très grand succès, attirant les meilleurs étudiants, comme le montrent les classements au concours national⁶⁴⁴. En définitive, l'enseignement en langue étrangère – tout particulièrement en langue anglaise - reçoit une opinion mitigée, même de la part de certains étudiants qui choisissent une formation en langue étrangère / langue anglaise : conscients, d'une part, du bénéfice qu'ils pourront en tirer sur le plan professionnel, mais aussi, d'autre part, du délitement de la langue nationale, puissant instrument du nationalisme turc (Dumont, 1999 ; Kılıçkaya, 2006 ; Troncy, 2007).

⁶⁴⁰ Voir annexe 4.

⁶⁴¹ Voir la figure de comparaison réalisée par Eurostat, annexe 11.

⁶⁴² Plusieurs observateurs de la vie sociale turque le soulignent. Ainsi, dans un rapport émis par le Service culturel de l'Ambassade de France en Turquie : « [...] dans un pays où le nationalisme est la chose du monde la mieux partagée, l'exclusion progressive de la langue nationale de la plupart des 'filières d'excellence' est lourde de menaces pour l'avenir, et expose les établissements de type anatolien à des risques politiques considérables. Il est vraisemblable que la marginalisation de la langue turque dans le secteur scolaire et universitaire a d'abord été la conséquence de la grande faiblesse de la recherche locale [...]. Mais ces arguments apaisants ne pourront empêcher que la situation actuelle ne soit vécue par beaucoup comme une colonisation linguistique. » (Archives de Nantes, op. cit., carton 24, rapport « Le français dans l'enseignement secondaire en Turquie : situation et perspectives » de Claude Perez, novembre 1989). Voir aussi les articles de.

⁶⁴³ Rapport de C. Perez, expert en coopération linguistique et éducative, SCAC Ankara, « Le français dans l'enseignement en Turquie. Situation et perspectives », novembre 1989 (Archives Nantes, carton 32).

⁶⁴⁴ Voir ci-dessous : l'évolution du concours national.

ii. *Mobilité des étudiants et des enseignants*

L'internationalisation – qui équivaut en l'occurrence à une américanisation - du parc universitaire s'incarne dans l'adoption de la langue anglaise - dont l'usage est de plus en plus fréquent au sein des universités -, mais aussi dans les mobilités internationales des étudiants. Ces dernières se sont longtemps effectuées pratiquement exclusivement dans le sens de la Turquie vers les pays étrangers. Depuis peu, les universités turques commencent à recevoir des étudiants étrangers, attirés en partie par les bourses offertes par le gouvernement turc, en partie par la forte offre en langue anglaise.

En ce qui concerne les mobilités des étudiants et des enseignants / futurs enseignants sur l'ensemble de la période et jusqu'à aujourd'hui, la majeure partie d'entre elles s'effectue aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. La Commission Fulbright installée depuis 1949 en Turquie, joue depuis cette date un rôle important dans la promotion des études supérieures aux Etats-Unis et délivre de nombreuses bourses. De plus, les universités américaines sont très actives en Turquie, où elles sont massivement représentées dans les salons étudiants⁶⁴⁵.

Le nombre des étudiants turcs à l'étranger n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960⁶⁴⁶. Cependant cette augmentation a été beaucoup moins rapide que celle du parc universitaire. Et, au final, il demeure assez faible. Si, dans les années 1970 et jusqu'au milieu des années 1990, environ 10% des étudiants turcs accomplissaient leurs études – ou une partie – à l'étranger, essentiellement pour des doctorats, ils sont environ 3% au milieu des années 2000 et à peine plus de 1% en 2013-2014⁶⁴⁷. Ce faible taux peut s'expliquer, non seulement par l'augmentation du nombre de places dans les universités turques, mais aussi par une confiance accrue dans la qualité des études en Turquie, par l'amélioration très nette de l'économie turque depuis 2002 et les possibilités de travail offertes aux diplômés de l'enseignement supérieur en Turquie, avec des salaires convenables, permettant de bénéficier de conditions de vie proches de celles en Europe de l'Ouest, si ce n'est meilleures⁶⁴⁸.

En 1963, sur l'ensemble des étudiants turcs se rendant à l'étranger pour effectuer leurs études ou une partie de leurs études, 50% vont aux Etats-Unis, 30% en Allemagne. 5% seulement choisissait la France⁶⁴⁹. En 2003-2004, sur environ 50 000 étudiants turcs à l'étranger, 25% se rendent aux Etats-Unis : la destination américaine a perdu de son hégémonie, même si elle reste la destination de premier plan pour des études à l'étranger. En 2006-2007, sur 37 194 étudiants turcs à l'étranger, ils sont toujours plus de 30% à fréquenter une université d'Amérique du nord, mais également près de 20% une université en Allemagne, alors que 6% d'entre eux s'inscrivent dans une université en France. En 2010, ils sont à peu près aussi nombreux aux Etats-Unis et en Allemagne (23% dans chacun des deux pays), plus de 9% en Bulgarie, 6,5% au Royaume-Uni, 4,5% en France.

Dans les années 2010, la tendance se confirme : la destination américaine reste majoritaire dans les choix des étudiants turcs effectuant des études à l'étranger, mais les universités européennes – surtout allemandes – tendent de plus en plus à détrôner la suprématie étasunienne.

Si l'on s'intéresse en particulier aux assistants de recherche, indispensables au développement du parc universitaire turc, on se rend compte que les boursiers du YÖK sont majoritairement envoyés aux Etats-Unis⁶⁵⁰. En 1997-1998, sur près de 4000 boursiers du YÖK envoyés à l'étranger, plus d'un tiers se rend aux Etats-Unis (1500), un autre tiers en Grande-Bretagne (1300) ; l'Allemagne, troisième pays d'accueil ne reçoit que 130 boursiers (soit à peu près 1/30^{ème}) et la France que 68 boursiers (environ 1,5%). La

⁶⁴⁵ Source : Dossier Turquie, Campus France, 2014.

⁶⁴⁶ Voir annexe 4.

⁶⁴⁷ Pour des chiffres plus précis, voir annexe 4.

⁶⁴⁸ Le SCAC, en 2014, a une interprétation différente, estimant que le nombre sans cesse croissant d'étudiants turcs à l'étranger (avec une augmentation de la mobilité de près de 37% entre 2007 et 2011) témoigne d'un manque de confiance dans l'enseignement universitaire en Turquie, traduit la haute sélectivité du concours de recrutement et des conditions de vie de plus en plus élevées en Turquie (Fiche Curie Turquie, 2014 ; Dossier Campus-France, 2014 – réalisé d'après les informations transmises par le SCAC).

⁶⁴⁹ Rapport du Conseil économique et social, 1963, p. 335.

⁶⁵⁰ Archives Nantes, carton 25, note du YÖK, « Système de l'enseignement supérieur turc. Evolution de 1994/1995 à 1995/1996 », août 1996. On ne dispose pas toujours de tous les chiffres.

situation ne change guère sur l'ensemble de la décennie⁶⁵¹. Le nombre de boursiers du YÖK qui se rendent en France est alors quasi insignifiant. Nous ne disposons malheureusement pas de données plus récentes. L'on peut supposer, que le haut du palmarès est toujours tenu par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, mais que les pays européens, le Royaume-Uni et l'Allemagne en particulier ont sans doute vu augmenter leur contingent de boursiers au cours des dernières années.

Malgré des politiques récentes d'attractivité du champ et d'ouvertures à d'autres champs, l'empreinte américaine ne peut que rester durable. En effet, nombre d'enseignants universitaires qui obtiennent un poste à l'université en Turquie depuis les années 1950 sont majoritairement formés aux Etats-Unis. Ce phénomène ne peut manquer d'avoir des répercussions importantes sur l'ensemble de l'enseignement universitaire et de la recherche. Sans parler des compétences en langue anglaise que ces enseignants peuvent investir dans les universités turques, on peut penser que les méthodes d'enseignement, les bibliographies et les auteurs de référence disciplinaires sont largement empruntés au système nord-américain, qui par ailleurs, hors Turquie, s'impose comme la référence majeure dans le monde universitaire.

Alors que pendant de nombreuses années l'internationalisation du champ avait surtout lieu de manière unilatérale, des pays étrangers - Etats-Unis en tête et, dans une moindre mesure, Europe occidentale -, vers la Turquie, depuis ces dernières années, la Turquie a commencé à développer une politique d'attractivité de son propre champ universitaire en attirant des étudiants étrangers⁶⁵². La première vague d'étudiants étrangers a lieu à la fin des années 1980, avec l'arrivée d'étudiants issus de pays voisins. Il y a, en 1989-1990, environ 7000 étudiants inscrits dans les universités turques, en majorité Iraniens, Chypriotes, Syriens et Grecs. Mais une véritable politique d'attractivité d'étudiants étrangers avec attribution de bourses par le YÖK est réalisée lors de l'éclatement du « bloc communiste ». La Turquie s'engage alors dans une politique aux contours panturquistes qu'elle développe jusqu'au début des années 2000, en se rapprochant des Républiques turcophones d'Asie centrale. En 1998-1999, sur 14 719 étudiants étrangers inscrits dans les universités turques, 60% sont issus de ces Républiques (Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Afghanistan, Pakistan)⁶⁵³. Dans le courant des années 2000, le rapprochement avec les pays voisins musulmans va permettre d'attirer en majorité des étudiants venus du Moyen-Orient. Le nombre d'étudiants étrangers ne cesse d'augmenter dans les années 2010. : près de 22 000 en 2010-2011, ils sont 31 000 en 2011-2012, plus de 43 000 en 2012-2013 et environ 55 000 en 2013-2014. Cette augmentation est la preuve que le champ universitaire turc est en train de devenir un champ universitaire attractif, notamment grâce aux formations en langue anglaise toujours plus nombreuses qui y sont délivrées, mais aussi à quelques formations plus rares délivrées dans d'autres langues (français, allemand et depuis peu en langue arabe).

Même si les chiffres que nous avons obtenus ne représentent pas des séries complètes, on peut estimer que les années 1990 ont marqué, certes modestement, un certain rééquilibrage dans les échanges d'étudiants et que le champ universitaire turc après avoir longtemps été exclusivement « exportateur » se met lui aussi à devenir « importateur » d'étudiants.

Les formations que nous avons retenues - soit quasiment la totalité des formations universitaires francophones de Turquie - ne sont pas, de ce point de vue des formations « attractives ». Sauf exception, l'université Galatasaray ne reçoit pas d'étudiants étrangers inscrits à part entière pour suivre un cursus. Elle ne reçoit que des étudiants Erasmus – certes en grand nombre, français pour la plupart⁶⁵⁴. Les formations universitaires francophones en Turquie ne sont pas très « attractives ». Cependant, d'après les rapports (comités paritaires franco-turcs) dont nous disposons, il n'y a pas de politique en ce sens, beaucoup de cours ayant lieu en turc.

⁶⁵¹ Archives Nantes, carton 25, note du SCAC, juin 1999.

⁶⁵² Voir 4. Champ universitaire turc.

⁶⁵³ Archives Nantes, carton 25, documents des années 1990.

⁶⁵⁴ Voir annexe 19, GSÜ.

iii. La langue de la recherche

Là encore le système est clairement anglicisé.

La recherche est conduite en Turquie depuis 1983 par un organisme national, un peu le pendant du YÖK pour la recherche, TÜBİTAK⁶⁵⁵. La recherche universitaire quant à elle a commencé à se mettre en place au moment de la création de la Yüksek Lisans et des doctorats. Mais elle ne fait partie des priorités que depuis une époque récente⁶⁵⁶, depuis que les masters et les doctorats se sont fortement développés, soit dans le courant des années 2000.

Le service horaire des enseignants leur laisse peu de temps à consacrer à la recherche. Toutefois, pour accéder aux différents grades universitaires, il faut avoir publié dans un certain nombre de revues indexées. Le YÖK utilise des indexations anglo-saxonnes (Social Sciences Citation Index, Sciences Citation Index et Arts and Humanities Citation Index), qui prennent très peu en compte les publications dans des revues autres que celles de langue anglaise⁶⁵⁷. Ceci a des conséquences pour les institutions et pour les enseignants chercheurs. Avec « la pression » de plus en plus importante exercée par les grands classements internationaux, en Turquie, comme ailleurs, la qualité des établissements se mesure par des critères standardisés et quantitatifs parmi lesquels le nombre de publications indexées et le nombre de citations des publications (Insel, 2009). Si bien que pour figurer dans ces classements, les établissements ou les instances décisionnelles, telles le YÖK, encouragent leurs chercheurs à publier dans des revues indexées, revues de langue anglaise dans l'écrasante majorité des cas⁶⁵⁸.

Les chercheurs turcs publient aussi en turc ou dans d'autres langues, mais comme le souligne le *Rapport sur la recherche académique à l'université Galatasaray*, le YÖK ne prend pas en compte la plupart des travaux dans son évaluation des universités et des chercheurs. Ainsi, le rapport conclut que « les critères adoptés par le YÖK ne reflètent que très partiellement la production de travaux académiques de l'Université [Galatasaray] »⁶⁵⁹.

Si l'enseignement et la recherche sont deux activités différentes, néanmoins, en vertu d'une « économie langagière », on peut supposer que les pratiques de recherche demandées aux enseignant-chercheurs tendent à se répercuter sur leurs usages langagiers dans les pratiques d'enseignement. En tout état de cause, si la langue nationale est affectée par ces pratiques, les autres langues le sont encore davantage et les « règles du jeu » sont peu incitatives à user du français pour les enseignants francophones de l'université Galatasaray ou des autres formations francophones en Turquie. Le XXVIII^e comité paritaire franco-turc de l'université Galatasaray souligne que, pour avoir une visibilité internationale, les chercheurs turcs doivent se soumettre aux règles et publier en anglais – en français, quand c'est possible –, dans des revues internationales.

« En Turquie, comme partout ailleurs dans le monde, les performances en termes de recherche constituent les critères principaux de classement académique. Pour remplir pleinement ses missions et maintenir son rang d'excellence, l'Université Galatasaray doit développer la production scientifique de haut niveau. De ce point de vue, l'Université est encore jeune, même si la recherche à Galatasaray a vraiment décollé depuis quelques années.

En 20 ans, GSU est passée du 30^e au 17^e rang national, selon les critères de publications dans des revues indexées. Les activités de recherche à GSU sont particulièrement soutenues (297 publications en 2010-11, dont 2/3 dans des revues à comité de lecture ; 274 communications dont 2/3 dans des colloques

⁶⁵⁵ Türkiye Bilimsel ve Teknolojik Araştırma Kurumu (Conseil de la recherche scientifique et technologique en Turquie).

⁶⁵⁶ Jusqu'en 1998, au moins : les rapports des services culturels que nous avons consultés montrent clairement qu'enseignement universitaire et recherche font partie de deux mondes différents (archives de Nantes, cartons 17 et 19)

⁶⁵⁷ *Rapport sur l'état de la recherche à Galatasaray*, T. Jobert, 2006.

⁶⁵⁸ Pour l'hégémonie de la langue anglaise dans les publications scientifiques, y compris en sciences sociales, Ammon, 2011 : 156-157.

⁶⁵⁹ Jobert, op. cit., p.10. « Les articles [des enseignants chercheurs de l'université Galatasaray] publiés dans une revue d'index (21 travaux), représentent moins de 10% de l'ensemble des publications. Si on prend les critères extrêmement restrictifs du YÖK, la production de travaux académiques à l'Université Galatasaray est réduite à 16 articles. Cependant, on dénombre plus de cent articles dans une revue académique avec comité de lecture. Il est alors évident que les critères adoptés par le YÖK ne reflètent que très partiellement la production de travaux académiques de notre université. »

internationaux) ; mais les publications se font pour plus de la moitié dans des supports nationaux et la part des articles publiés dans des revues indexées ne représentent que la moitié des publications internationales. **La culture de valorisation de la recherche en Sciences sociales (à l'exception peut-être de l'économie ou de la gestion) est différente de celle des Sciences exactes, à laquelle ce système d'évaluation est associé. En outre, les revues en français sont très peu présentes au sein des revues indexées. Il est donc nécessaire que les chercheurs de GSU relèvent le triple défi consistant à enseigner en français, publier en anglais et continuer à travailler dans un pays turcophone.**

La prime à la publication dans une revue indexée, politique menée depuis 3 ans avec le soutien de la Fondation, afin d'inciter les chercheurs à sélectionner des supports répondant aux critères retenus par le YÖK, semble porter ses fruits. » (GSÜ, XXIX^e Comité paritaire, 8 juin 2012, archives « non officielles »)

Si l'activité de recherche et sa reconnaissance internationale est un critère d'institutionnalisation, alors on peut dire que, selon ce critère, l'université Galatasaray s'institutionnalise, sans ou malgré la langue française.

L'américanisation du parc universitaire turc est contrebalancée en partie, dans les années 1990, par une relative européanisation. Mais cette dernière ne contredit pas l'anglicisation du champ universitaire dans son ensemble – enseignement et recherche –, au contraire, elle semble même, indirectement, la favoriser⁶⁶⁰.

La Turquie n'a jamais cessé de développer des échanges universitaires avec les pays d'Europe occidentale (Royaume-Uni et Allemagne essentiellement). Mais ces échanges vont peu à peu s'étendre à la fin des années 1980 à d'autres pays membres, comme la France, et s'associer avec une dynamique d'européanisation qui se concrétise par l'adoption d'outils communautaires. C'est ce dernier aspect que nous allons examiner pour l'instant.

b) Usages des outils communautaires : une européanisation du champ ?

Au lendemain des premiers échanges systématiques d'étudiants qui se mettent en place dans « l'Europe des douze » avec le lancement du programme communautaire Erasmus (1987)⁶⁶¹ et au lendemain de la première déposition de candidature officielle d'adhésion de la Turquie auprès des instances européennes (1987), la Commission européenne lance en 1990, spécialement pour la Turquie, le programme de bourses Jean Monnet. Ce programme est destiné à former des cadres turcs spécialisés dans les questions européennes. Il s'adresse à de jeunes diplômés turcs afin qu'ils poursuivent des études post-licence dans un pays membre de la Communauté, future Union européenne⁶⁶².

La première phase du programme (1990-2002) visait à former des experts turcs ayant une bonne connaissance des questions européennes pour le processus d'intégration. 442 experts ont été formés dans un état membre pendant cette période de 12 années. La deuxième phase (2002-2006) a débuté après l'acceptation de la candidature turque (sommet d'Helsinki, 1999) avec l'objectif de développer des compétences spécifiques sur des questions européennes. En l'espace de quatre ans⁶⁶³, 352 experts ont été formés. La troisième phase (2007 - en cours) a débuté après l'ouverture officielle par le Conseil européen des négociations entre l'Union européenne et la Turquie (3 octobre 2005). Le programme se donne alors comme priorité le renforcement des capacités administratives turques et le soutien à la mise en œuvre de l'acquis communautaire en Turquie (de 2007 à 2011, 357 experts ont été formés).

Quels sont les pays membres les plus sollicités pour délivrer ces formations ? A partir de la liste annuelle des boursiers, on parvient au décompte suivant⁶⁶⁴ : pour l'ensemble de la période 1990-2011, le Royaume-Uni arrive très largement en tête avec 596 boursiers accueillis (soit plus de 60% des boursiers), la France est très loin derrière, quoiqu'en deuxième position (un peu plus de 10% des boursiers), puis la Belgique (près de 9%), la Hollande (plus de 7%), l'Allemagne (près de 6%), l'Italie (près de 3%). Tous les autres pays sont à moins de 1%. La forte attractivité exercée par la langue anglaise n'explique cependant pas complètement ces chiffres. On peut s'étonner que l'Allemagne, destination généralement

⁶⁶⁰ Une prochaine partie vise à présenter la place des langues dans les outils communautaires.

⁶⁶¹ Voir ci-dessous.

⁶⁶² Site du programme Jean Monnet.

⁶⁶³ Lors de l'année 2006-2007, année de transition, il n'y a eu aucun boursier.

⁶⁶⁴ Voir annexe 4, le tableau des évolutions des placements des boursiers selon le pays de destination. Les listes nominatives annuelles sont disponibles sur le site du programme Jean Monnet.

prisée par les étudiants turcs (voir ci-dessus), du fait des liens entretenus entre l'Allemagne et la Turquie sur les plans migratoires et économiques, ne soit pas davantage choisie. On peut aussi y voir, outre l'attrait pour la langue anglaise, l'activité intense conduite par des organismes gouvernementaux britannique, comme le British Council, pour participer à la formation de futurs cadres des instances européennes.

Le début du processus très clopinant d'intégration de la Turquie à l'Union européenne commence vraiment en 1999, lors de la reconnaissance de son adhésion par le Conseil européen, ce qui lui ouvre la porte, en particulier, à l'ensemble des programmes européens à destination des universités et de la recherche⁶⁶⁵.

En 2001, la Turquie ratifie la convention de Bologne, initiative intergouvernementale visant la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur, lancée à Bologne en 1999⁶⁶⁶. Les principaux outils de ce processus se mettent lentement en place, butant sur le caractère centralisé de l'administration universitaire – le YÖK – qui conduit le processus (Mizikaci, 2005). L'adoption des crédits ECTS⁶⁶⁷ et le supplément au diplôme est généralisé à l'ensemble des universités turques en 2006. En revanche, si l'on en juge par l'exemple de l'université Galatasaray, pourtant l'une des universités turques entretenant le plus d'échanges avec des universités européennes (françaises en l'occurrence), la reconnaissance des ECTS acquis par les étudiants à l'extérieur demeurait encore incertaine en 2012 (obligation de repasser des examens au retour d'un séjour à l'étranger) et la construction de doubles diplômes, avec une partie des cours reconnus de part et d'autre, était rendue possible essentiellement grâce au partenaire français, renonçant plus facilement à ses cours que les instances universitaires turques aux leurs (Entretien, vice rectrice française de GSÜ, 2007-2011).

Par ailleurs, les cycles d'études sont toujours adaptés au modèle américain (4+2, soit 6 ans), en décalage avec le système européen (L+M, 5 ans).

C'est aussi en 2001, au même moment que la ratification de la convention de Bologne, qu'ont lieu les premiers échanges pré Socrates en Turquie, initiés par l'université Galatasaray. Les échanges Erasmus sont ouverts à l'ensemble des universités turques depuis 2004. L'objectif est d'envoyer dans le cadre de ces échanges 80 000 étudiants turcs dans un pays européen en 2020 (soit près de 20% des étudiants). Même si l'on est encore loin des 20%, les échanges effectués dans ce cadre sont depuis 10 ans en augmentation constante (1142 mobilités Erasmus sortantes en 2004 contre 14399 en 2012 ; 299 mobilités entrantes en 2004 contre 6135 en 2012), avec un fort déséquilibre en faveur de la mobilité sortante : la Turquie ne fait globalement pas partie des destinations les plus attractives pour les étudiants des autres pays européens. Les échanges avec la France sont moins disproportionnés, puisque, en 2012-2013, 562 étudiants turcs ont choisi se rendre en France par le biais des échanges Erasmus (sur un total de 3564 étudiants turcs s'étant rendus en France cette année-là) et 444 étudiants français ont choisi de se rendre en Turquie dans ce même cadre (sur un total de 2167 étudiants français s'étant rendus en Turquie la même année)⁶⁶⁸. L'université Galatasaray réalise plus d'un quart des échanges Erasmus entre la France et la Turquie⁶⁶⁹.

Les destinations les plus choisies par les étudiants turcs en séjour Erasmus sont en 2012, dans l'ordre : l'Allemagne, la Pologne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas et la France. Le Royaume-Uni, très sollicité, est, comme les autres pays, soumis à des quotas⁶⁷⁰. L'Allemagne représente une destination

⁶⁶⁵ La Turquie semble de plus en plus engagée dans des programmes de recherche européens auxquels elle participe depuis 2007.

⁶⁶⁶ Nous en traitons dans la partie 3-III.

⁶⁶⁷ European Credits Transfer System / Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

⁶⁶⁸ Sources : Commission européenne pour les chiffres globaux

(http://ec.europa.eu/education/tools/statistics_fr.htm) ; Fiche Curie Turquie, 2014, pour les échanges Turquie / France.

⁶⁶⁹ Nous ne possédons pas les chiffres 2012-2013 des échanges Erasmus de l'université Galatasaray, mais ceux de 2011-2012 (rapport du XXIXe Comité paritaire, du 8 juin 2012) indiquent que 180 étudiants de Galatasaray ont bénéficié cette année-là des échanges Erasmus et se sont majoritairement rendus dans un pays francophone, la France étant la destination de 81% des partants. Du côté des arrivants, 157 étudiants sont venus passer un semestre à GSÜ, majoritairement issus de pays francophones, la France représentant 84% des arrivants.

⁶⁷⁰ Commission européenne : http://ec.europa.eu/education/tools/statistics_fr.htm

historiquement très choisie par les étudiants turcs ; la Pologne et les Pays-Bas ont développé de nombreux enseignements en langue anglaise, ainsi que, peut-être à un moindre degré, l'Italie et l'Espagne.

En ce qui concerne les échanges Erasmus des enseignants, ils se développent aussi mais modestement, ne différant en ce sens pas de l'ensemble des échanges enseignants réalisés dans le cadre Erasmus : 1904 sorties en 2007 et 5838 en 2013 ; 930 entrées en 2007 et 2261 en 2013⁶⁷¹.

Les échanges dans un cadre européen sont donc de plus en plus présents, mais ils ne représentent qu'une petite partie des flux étudiants. D'une part, de nombreux échanges avec des pays membres de l'Union européenne - parmi lesquels l'Allemagne est au premier plan - ne s'effectuent pas au moyen des outils européens, et sont très souvent individuels, d'autre part, les Etats-Unis restent sur le plan institutionnel (boursiers du YÖK) comme sur le plan individuel (étudiants non boursiers du YÖK) le pays avec lequel les échanges universitaires sont les plus forts et les plus structurés.

Et, en sens inverse, hors cadre Erasmus, les étudiants issus des Etats membres de l'Union européenne fréquentent peu les universités turques, plutôt ouvertes depuis 1990 aux étudiants venus des pays turcophones d'Asie centrale et depuis peu aux étudiants venus des pays du Moyen-Orient.

Outre les outils communautaires spécifiques, la Turquie a développé également des échanges universitaires avec des pays membres de la Communauté européenne. La création du DSPA, comme celle de l'université Galatasaray, voit le jour au lendemain du dépôt de la candidature turque en 1987, ce qui, comme nous l'avons déjà relevé dans la partie précédente, ne doit rien au hasard.

En définitive, peut-on parler d'eupéanisation du champ universitaire turc ? Il ne nous semble pas, tellement les échanges sont modestes et tellement le système reste hautement centralisé, d'une part, américanisé, d'autre part. Tout du moins, eupéanisation et américanisation finissent par se confondre dans une certaine internationalisation du champ universitaire. De très nombreux programmes en langue anglaise sont proposés dans les universités turques. Non que le champ accueille beaucoup d'étudiants étrangers : il s'agit plutôt d'une internationalisation « sur place » des étudiants turcs.

7. Evolutions du classement des formations et des établissements

Comment les universités turques sont-elles classées ? Outre les grands classements internationaux (b), la Turquie a un système très spécifique, en Europe tout du moins, de concours national d'entrée à l'université, qui permet à la fois de « classer » les étudiants et de classer les universités (a). Il permet d'avoir une idée de la manière dont sont classées les formations universitaires francophones et l'université Galatasaray (c) et, plus largement, les formations en langue étrangère (d).

a) *L'ÖSS : une mesure de la notoriété des formations*

Si l'ÖSS permet avant tout de classer les étudiants, il permet aussi de classer les formations et, en partie, les établissements, selon la notoriété que leur confèrent les choix des étudiants. Cette notoriété est fonction des points obtenus par le dernier étudiant entrant dans la formation (c'est-à-dire que la cote de la formation est définie par l'étudiant qui y est entré avec le rang le moins élevé au concours national parmi l'ensemble des étudiants recrutés dans la formation).

Le YÖK ne délivre pas de classement des formations. Les résultats qu'il diffuse sont ceux du premier et du dernier entrants selon les points obtenus à l'ÖSS dans chacune des formations de chaque université. Nous avons repris des études, essentiellement issues des archives, effectuées au cours des années 1990, au moment de la création de l'université Galatasaray⁶⁷² et nous nous sommes nous-même livrée au classement de l'ensemble des départements relatifs aux disciplines que l'on trouve à l'université Galatasaray⁶⁷³ – ce qui inclut également le DSPA et le département de sciences politiques et relations

⁶⁷¹ Source : Commission européenne.

⁶⁷² Voir 4 « champ universitaire – Turquie », pour le détail des archives et des références.

⁶⁷³ C'est aussi le cas des données d'archives que nous avons trouvées. Nous avons également repris les données contenues dans une étude réalisée auprès des départements de sciences économiques (Şenesen, 2012).

internationales de l'université Yeditepe - pour l'année 2015-2016 (concours 2015)⁶⁷⁴. De la sorte, en utilisant des données d'archives (GSÜ et DSPA), nous pouvons avoir une idée, non seulement de l'évolution de la cote de chacun des départements de l'université Galatasaray – dont en priorité ceux de la faculté des sciences économiques et administratives⁶⁷⁵ -, du DSPA et du SP-RI de Yeditepe, mais encore de l'évolution plus générale du profil des formations / universités les mieux cotées pour les disciplines concernées. Les données dont nous disposons ne sont pas antérieures aux années 1990.

On peut faire les observations suivantes d'après l'ensemble des données dont nous disposons quant aux évolutions entre le début des années 1990 et vingt-cinq ans plus tard, en 2015⁶⁷⁶.

Globalement⁶⁷⁷, hormis certaines disciplines⁶⁷⁸, les formations les plus attractives sont des formations de langue anglaise. Depuis leur création les deux premières universités publiques de langue anglaise, Boğaziçi et ODTÜ, se placent au sommet des formations les plus choisies (quand elles les délivrent). Elles sont cependant, dès les années 1990, concurrencées par les universités privées de langue anglaise également, qui, en 2015, pour les meilleures d'entre elles (les plus anciennes – Bilkent, Koç, voire Sabancı) se trouvent toutes dans les classements de tête.

Pour les formations en sciences économiques et les sciences politiques de Turquie, pour lesquelles nous avons pu trouver les classements depuis respectivement 1990 et 1992⁶⁷⁹, on peut noter une différence disciplinaire.

Dès 1990, les cinq formations en sciences économiques en tête du classement pour cette discipline étaient toutes en langue anglaise, alors qu'il n'y avait, à cette époque qu'une seule université privée. En 1990 des universités publiques - dont la langue d'enseignement majoritaire est le turc – possédaient déjà une offre de formations en langue anglaise dans cette discipline, à côté d'une offre de formations en langue turque (université d'Istanbul, université de Marmara, université d'Hacettepe).

En sciences politiques (dont les départements sont davantage orientés en administration publique), la plupart des universités en tête de classement dispensent un enseignement en turc.

Si l'on regarde la situation en 2015⁶⁸⁰, à travers les classements établis par le YÖK, les 10 premières formations classées en gestion, sciences économiques, sciences politiques-relations internationales, relations internationales, sociologie, sont pratiquement toutes en langue anglaise. Les seules exceptions sont les formations de l'université Galatasaray et celles de l'université privée TOBB⁶⁸¹, fondée en 2003 et exception notable parmi les universités privées de Turquie, de langue turque⁶⁸².

Pour les autres disciplines (administration publique, sciences politiques, droit, philosophie, communication, génie industriel, génie informatique, mathématiques), les formations en langue anglaise – publiques ou privées - se taillent de plus en plus, en comparaison avec la situation du début des années 1990, la place majoritaire parmi les formations en tête de classement. Cependant, les exceptions en langue turque sont plus nombreuses que pour le groupe disciplinaire précédent – ce qui n'a sans doute rien d'étonnant pour des disciplines orientées vers la haute administration publique turque

⁶⁷⁴ Le SCAC ne se livre plus à un classement laborieux, d'autant que le projet-phare, l'université Galatasaray, n'est plus à veiller de près sur ce plan. Chaque université se livre en général à un tel classement. Mais dans les documents qui sont rendus publics ne figure que le nombre de points du premier et du dernier entrants dans chacun des départements. En revanche, la question est abordée dans les comptes rendus des comités paritaires.

⁶⁷⁵ Faculté composée, pour rappel, des départements en sciences économiques, gestion, sciences politiques, relations internationales.

⁶⁷⁶ Voir annexe 4 (plusieurs tableaux).

⁶⁷⁷ Comme à GSÜ, les universités ne proposent généralement pas l'ensemble des formations / disciplines disponibles – sauf l'université Anadolu qui délivre la totalité de l'enseignement en EAD.

⁶⁷⁸ Toutes les formations classées parmi les premières en droit sont en langue turque, y compris dans les universités privées qui le proposent. La seule exception est l'université Galatasaray, où le droit est en français (en réalité plus en turc qu'en français). Les formations en administration publique classées parmi les premières sont elles aussi davantage en langue turque que les formations d'autres disciplines

⁶⁷⁹ Voir annexe 4.

⁶⁸⁰ Annexe 4. Le tableau ne présente que les premières formations classées.

⁶⁸¹ Türkiye Odalar ve Borsalar Birliği (université des sciences économiques et des technologies de Turquie).

⁶⁸² Elle témoigne, selon nous, d'une certaine saturation envers la langue anglaise et de la volonté - visiblement réussie - de former des élites turcophones, notamment dans un domaine de prédilection de la langue anglaise - l'économie - qui est la spécialité de cette université.

(administration publique, droit) ou la formation de cadres industriels – l’industrie étant un secteur très actif en Turquie.

Parmi ces formations en langue anglaise, toujours plus nombreuses à être choisies par les meilleurs lauréats au concours national, on trouve, de plus en plus, des formations délivrées dans les universités privées.

Les formations de l’université Bilkent, dès les années 90, se trouvent pratiquement constamment à l’une des trois premières places de leur catégorie disciplinaire – aux côtés des universités publiques de langue anglaise Boğaziçi et ODTÜ -, quelle que soit la discipline. Certaines universités privées ont réussi à déclasser quelque peu⁶⁸³ certaines universités publiques traditionnellement très réputées

Il faut toutefois nuancer quelque peu ce succès des universités privées. La même formation délivrée par une université privée apparaît plusieurs fois dans les classements : autant de fois qu’elle offre d’options de bourses (bourses à 100% ; bourses à 50% ; bourses à 25%..., sans bourse). Ces universités délivrent des bourses aux étudiants les mieux classés au concours national. Pour les universités les mieux cotées, les bourses complètes (dispense des frais de scolarité, très élevés, des frais de logement...) attirent incontestablement les meilleurs étudiants du concours national. Ce sont ces places avec bourse complète que l’on trouve au sommet des classements. Au fur et à mesure que le pourcentage de la bourse décroît, le classement de la formation diminue. Si bien que certaines formations peuvent se retrouver à la fois dans le peloton de tête (option avec bourse complète) et en toute fin de classement (option sans bourse). En réalité, le nombre de places avec une bourse complète tourne autour de cinq, peut aller jusqu’à dix pour certaines très bonnes universités, mais rarement plus⁶⁸⁴. Dans le même temps, les universités publiques accueillent souvent plus de cent étudiants, voire plusieurs centaines d’étudiants (droit), et c’est le dernier entré qui donne le rang de la formation.

Il n’en reste pas moins que les faibles effectifs des universités privées, la qualité des infrastructures, voire du corps enseignants et des conditions de travail qu’il y trouve, sont des facteurs qui jouent hautement en faveur de ce type d’universités, en comparaison des universités publiques, souvent surchargées et ne disposant parfois que de matériel vétuste.

b) Les classements nationaux et internationaux

Hormis les choix des étudiants, il existe également depuis le courant des années 2000 des classements nationaux et internationaux des universités turques, selon différents critères, mais où la recherche et les publications constituent les principaux. Les universités publiques de langue anglaise sont les mieux classées ; trois universités privées, parmi les plus anciennes de Turquie, font également souvent partie des classements. On retrouve, quel que soit le classement, les mêmes universités classées parmi l’ensemble des universités turques. Parmi les élues, figurent toujours les universités publiques, Boğaziçi, ODTÜ et ITÜ⁶⁸⁵, souvent Hacettepe, parfois l’université d’Istanbul, l’université d’Ankara, Ege, Gazi. Parmi les universités privées, Bilkent et Koç, les deux plus anciennes, sont de tous les classements, parfois Sabancı, également parmi les premières créées (1994), s’y trouve également⁶⁸⁶.

Les universités publiques restent donc les mieux classées, de manière globale. Le facteur taille joue incontestablement dans ces classements, où la qualité de l’enseignement est en revanche peu pris en compte. Ce sont les grandes universités « rivales » de l’université Galatasaray en termes de choix des étudiants. L’université Galatasaray, toute petite université, ne figure dans aucun de ces classements nationaux ou internationaux : elle ne possède pas la taille critique pour rivaliser avec les grandes

⁶⁸³ « Quelque peu » : c’est-à-dire que ces universités publiques ne se trouvent plus parmi les toutes premières, mais en 2015, sur le nombre total de formations par discipline (parfois plus de 2000), elles font toujours partie des universités les plus prisées –pour certaines disciplines, en ayant complété leur offre « traditionnelle » en langue turque, par une offre en langue anglaise.

⁶⁸⁴ Il existe quelques exceptions notables à la délivrance de bourses : certaines formations de l’université Bilkent dont la notoriété est telle qu’elle peut, pour certaines disciplines prestigieuses – administration publique et sciences politiques – ne délivrer aucune bourse.

⁶⁸⁵ Université technique d’Istanbul (İstanbul Teknik Üniversitesi), fondée sous forme d’école en 1773.

⁶⁸⁶ Voir annexe 4, les classements des universités turques.

universités. Pourtant, elle a obtenu de la part du YÖK, le rang d' « université de recherche », au même titre que certaines des universités publiques citées dans les classements⁶⁸⁷.

L'université de Marmara, très grande université, n'est citée que dans le classement des universités nationales établi par ODTÜ. Elle est classée à la 24^{ème} place des universités turques. L'université Yeditepe n'est pas mentionnée⁶⁸⁸.

On peut donc dire que, malgré un succès certain, les universités privées n'ont pas pris la place des universités publiques, même si certaines de celles-ci ont pu être quelque peu détrônées. Mais, en revanche, incontestablement, les universités de langue anglaise, qu'elles soient publiques ou privées, sont celles qui, d'une part, font partie des choix prioritaires des étudiants turcs et, d'autre part, figurent en tête des classements nationaux et internationaux.

c) Quelle est l'attractivité des formations universitaires francophones ?

Certes, les formations francophones occupent une place extrêmement réduite dans le champ universitaire turc, mais pour autant, cette petite place est-elle une place « de choix » ? Si l'on s'en tient au recrutement des universités, via le concours national, comment se situent les formations universitaires francophones dans l'offre globale ? Et cette place a-t-elle évolué ?

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vue synthétique de l'évolution des classements des différentes formations retenues⁶⁸⁹.

Dès leur création, les formations en français de l'université Galatasaray se sont trouvées dans le groupe de tête des dix premières formations de leur discipline, formations privées avec l'option avec des bourses à 100% comprises. C'est encore le cas aujourd'hui – sauf, récemment, pour les formations en génie industriel et génie informatique. Celles-ci sont tout de même au 12^{ème} rang de leur groupe disciplinaire sur un total respectivement de 196 et 203 formations⁶⁹⁰.

On mesure de cette façon la notoriété de l'université Galatasaray qui reçoit, depuis sa création, les étudiants parmi les mieux placés au concours national, c'est-à-dire les étudiants qui font partie des 25 000 premiers classés (soit les étudiants qui se trouvent parmi le premier pourcent des reçus au concours, comme il est d'usage d'évaluer les rangs en Turquie).

On remarque que le DSPA a, de son côté, perdu de nombreuses places entre les premiers temps de son fonctionnement, au début des années 1990, et aujourd'hui. Même s'il conserve un rang relativement correct (29^{ème} sur 234 formations⁶⁹¹ dans son groupe disciplinaire en 2015), il ne réussit plus à attirer les meilleurs étudiants au concours national (25000 premiers).

Quant à la formation en sciences politiques - relations internationales de l'université Yeditepe, université privée, elle offre l'exemple même d'un classement multiple selon les options de bourses. En 2015, le groupe de 7 étudiants classés parmi les 100 premiers au concours national qui ont reçu une bourse complète de la part de l'université Yeditepe permet à la formation en français d'arriver à la 21^{ème} place de son groupe disciplinaire. En revanche elle se situe au-delà de la centième place avec le groupe d'étudiants le plus nombreux (48 étudiants) – ceux qui ont reçu une bourse à 50% -, et en-deçà de la 120^{ème} place avec le petit groupe (6 étudiants) qui ne perçoit aucune bourse et doit s'acquitter des frais complets de formation – très élevés, de l'ordre de 11 000 € par an⁶⁹². On constate d'ailleurs que la

⁶⁸⁷ Voir ci-dessus.

⁶⁸⁸ URAP (University Ranking by Academic Performance), établi par ODTÜ.

⁶⁸⁹ Tableau synthétisant les informations en annexe 4h.

⁶⁹⁰ Voir annexe 4h.

⁶⁹¹ Beaucoup moins, en réalité, en nombre strict de formations, car dans ce nombre sont comptabilisées les différentes options de bourses de chacune des formations privées.

⁶⁹² Site de l'université, tarifs de 2015 : pour la faculté de sciences économiques et administratives : 30 000 TL / an. <http://www.yeditepe.edu.tr/tr/aday-ogrenci/basvuru-kosullari>

Voir annexe 4 pour les différences de frais entre universités publiques et privées.

formation ne parvient pas à remplir le contingent prévu de dix étudiants devant s'acquitter de la totalité des frais⁶⁹³. Contrairement aux formations de l'université Galatasaray et au DSPA, elle se compose ainsi d'un public très hétérogène du point de vue de la réussite au concours national et des compétences scolaires des étudiants⁶⁹⁴.

Evolution du classement des formations retenues pour l'étude empirique (1992-2015)

		Rang dans le groupe disciplinaire				
Département	Université	1992-93	1994-95	1995-96	2003-2004	2015-16
Gestion	GSÜ	-	6	5		4 (/ 423)
Economie	GSÜ	-	4	5	6	3 (/250)
AP / SP ⁶⁹⁵	DSPA	4	6	?		29 (/234)
	GSÜ SP	-	4	4		1
RI ⁶⁹⁶	GSÜ RI	-	6	5		4 (/293)
	SP-RI Yeditepe	-	-	-		*21 (bourse 100% : 7 ét) +100 (bourse *50% : 48 ét.) *+120 (sans bourse : 6 ét.)
Droit	GSÜ	-	1	1		1 (/176)
Communication ⁶⁹⁷	GSÜ	-	1	1		4 (/67)
Génie industriel	GSÜ	-	6	5		12 (/196)
Informatique	GSÜ	-	10	7		12 (/263)
Sociologie	GSÜ	-	-	-		4 (/160)
Philosophie	GSÜ	-	-	-		3 (/86)
Langue/ littérature françaises	GSÜ	-	-	-	-	1 (/12)
Mathématiques	GSÜ	-	-	-	-	3 (/89)

Tableau 13 - Evolution du classement des formations retenues pour l'étude empirique (1992-2015)

Tableau réalisé à partir des classements annuels, annexe 4.

AP : administration publique ; SP : sciences politiques ; RI : relations internationales.

Entre parenthèses : le nombre total de formations dans la catégorie / les catégories (regroupements) disciplinaires. Les cases vides correspondent à des données que nous ne connaissons pas. Les tirets indiquent que la formation n'existait pas à la date de référence.

Nous ne connaissons pas le nombre total de formations des années 1992 à 2003.

Selon le critère de sélection des étudiants, on mesure les réussites diverses des formations universitaires francophones.

Le DSPA initialement très bien coté, aux débuts de sa création⁶⁹⁸, au succès grandissant jusqu'au milieu des années 1990, s'est vu quelque peu « déclassé » à partir de la création de l'université Galatasaray. Depuis, son quota d'étudiants augmentant chaque année, il perd de son attrait pour devenir une formation « ordinaire ».

L'université Galatasaray, quant à elle, selon ce critère – critère décisif sur le choix des futurs étudiants – peut en effet être placée au rang des universités les mieux cotées de Turquie. Et, par voie de

⁶⁹³ Pour entrer dans une université privée sans bourse, il faut pouvoir réunir deux conditions : ne pas se situer en-deçà du nombre minimal de points requis fixé par le YÖK pour entrer à l'université ; disposer de suffisamment d'argent. Il n'empêche que, malgré la limite fixée par le YÖK, les écarts sont très importants entre les étudiants.

⁶⁹⁴ En admettant que le concours national évalue bien certaines compétences.

⁶⁹⁵ Nous avons opéré un regroupement de formations relativement proches classées séparément en 2015 (voir annexe 4), afin de les comparer les unes par rapport aux autres.

⁶⁹⁶ Nous avons également regroupé plusieurs sous-disciplines qui apparaissent en 2015. Pour des raisons de lisibilité comparative, nous avons choisi de placer le département de sciences politiques et relations internationales de l'université de Yeditepe avec les relations internationales.

⁶⁹⁷ Toutes spécialités confondues (voir annexe 4: année 2015).

⁶⁹⁸ Archives Nantes, carton 59 : rapports sur le DSPA.

conséquence, on peut dire, comme le font volontiers les autorités françaises et turques, qu'il s'agit d'une « université d'excellence »⁶⁹⁹.

d) Formations en langue étrangère et sélection des étudiants

Terminons notre présentation du concours national – central dans la vie universitaire turque – sur un point technique et curriculaire. Comment les très nombreuses universités et formations en langue étrangère s'adaptent-elles aux compétences langagières de leur public, alors que, concours national unique d'entrée à l'université oblige, elles ne peuvent pas établir leurs propres critères de sélection à l'entrée ?

Précisons d'abord que la majorité des étudiants qui réussissent le concours national, notamment parmi les premiers, a de bonnes compétences en langue anglaise. Le système turc est un système très sélectif tout au long du parcours éducatif : avant le concours national d'entrée à l'université, les élèves passent un concours national d'entrée dans le secondaire afin d'accéder aux meilleurs lycées, soit les lycées scientifiques (fen lisesi), soit les lycées dits « anatoliens » (anadolu lisesi), établissements publics turcs. Les lycées anatoliens dispensent un enseignement en langue étrangère (dans leur écrasante majorité, en langue anglaise ; là encore, Galatasaray fait figure d'exception avec le lycée, classé lycée anatolien). Les étudiants de ces deux types d'établissements, minoritaires sur l'ensemble des lycées turcs, sont ceux qui réussissent le plus brillamment le concours d'accès national à l'université. Ceux qui ont suivi un lycée de langue anglaise disposent en principe des compétences suffisantes pour suivre un enseignement universitaire en langue anglaise. Pour les autres, un système de « classe préparatoire » (Hazırlık) d'une année, permet une mise à niveau langagière, avant d'intégrer le cursus de Lisans.

C'est également ce système de classe préparatoire qui est mis en place à l'université Galatasaray et pour les autres formations de notre corpus.

L'accès au premier diplôme universitaire turc – la lisans, qui s'obtient en principe après 4 années d'études, soit déjà une année supplémentaire par rapport à la majorité des universités européennes – est ainsi fréquemment allongé d'une année supplémentaire, parfois deux, en cas d'échec aux examens de classe préparatoire.

En revanche, c'est plus problématique pour les formations francophones. Le DSPA a dû s'adapter à ce public ne disposant pas de compétence en langue française à l'entrée. Le curriculum a dû être adapté plusieurs fois.

A GSÜ, jusqu'en 2009, les étudiants qui entraient par le concours national⁷⁰⁰ - sans disposer de compétences en langue française – devaient effectuer deux années de classe préparatoire. Généralement, dans les universités anglophones, une seule année suffit – quand il y en a besoin. Ce qui obligeait les étudiants qui intégraient l'université d'attendre 6 ans pour obtenir leur diplôme de lisans. Estimant que le recrutement en pâtissait, les instances universitaires ont supprimé la deuxième année préparatoire. Les étudiants disposent donc d'une année désormais d'apprentissage du français avant d'intégrer le cursus de licence et de suivre des cours disciplinaires en français. Ce qui n'est pas sans susciter quelques tensions au sein des formations.

⁶⁹⁹ Dans une note produite par le SCA - bureau d'action linguistique – de 1994, l'attaché linguistique s'interroge sur le sens de l' « excellence » qui est ainsi donné à l'université. Cette conception de l'excellence (selon la réussite au concours d'entrée des étudiants) est en conflit avec une autre conception de l'excellence – plus « française » - selon laquelle l'excellence d'une formation ou d'un établissement se mesure à la qualité des formations qui y sont dispensées.

⁷⁰⁰ Une part, par mesure dérogatoire due à l'accord de coopération international, peut y accéder par concours interne, réservé aux diplômés des lycées bilingues. Depuis 2001, ces derniers doivent néanmoins eux aussi se soumettre au passage du concours national et arriver parmi les 25000 premiers (globalement se situer dans le premier pourcent du classement). Le quota destiné à ce public (50% des places) n'a jamais été rempli.

8. Conclusion sur les évolutions du champ universitaire turc et les formations universitaires francophones

Que disent les évolutions et le fonctionnement du champ universitaire turc que nous avons présentés sur la création et le fonctionnement de l'université Galatasaray et des formations universitaires francophones en Turquie ?

Le DSPA ouvre en 1988, l'université Galatasaray en 1992, soit au lendemain de la déposition de la première demande officielle d'adhésion de la Turquie aux instances européennes : leur création doit plus, comme nous l'avons déjà évoqué et comme nous le verrons plus en détails, à des considérations politiques qu'à la dynamique du champ universitaire lui-même ou à une dynamique de la francophonie en Turquie.

Les changements majeurs que connaît le champ universitaire depuis la loi-cadre de 1981 - développement de nouvelles universités, création inédite d'universités privées en langue anglaise, augmentation de l'accès à l'université - ont, sinon joué un rôle de premier plan dans la création du DSPA de l'université de Marmara et dans celle de l'Université Galatasaray, du moins les ont-ils certainement facilités.

En même temps que le champ se développe, ses besoins évoluent. Désormais, depuis le milieu des années 2000, il est plus tourné vers le développement des formations de masters et de doctorats ; la nécessité de développer les premiers cycles demeure, mais de manière moins importante que dans les années 1980-1990.

La forte anglicisation du champ universitaire, corrélée à l'américanisation de la société depuis les années 1950, s'accroît à mesure que le champ universitaire se développe, qu'il s'engage dans la recherche européenne et internationale, qu'il augmente l'attractivité de son offre vers l'extérieur et s'implique dans l'usage des instruments de mobilité européens, à partir des années 2000 là encore (Mizikaci, 2005).

On ne peut que constater la coïncidence entre ces évolutions avec celles de la création de formations universitaires francophones. Certes, ces dernières n'ont jamais été très nombreuses. Mais quoi qu'il en soit, il n'y a pas eu de nouvelles créations depuis 2000.

Par ailleurs, la loi de 1981, par les verrous qu'elle impose à l'autonomie universitaire (contraintes des curriculums ; contraintes de la sélection des étudiants ; contraintes de la carrière universitaire), présente des nombreux freins à la mise en place et au fonctionnement de curriculums universitaires en langue française, comme nous le verrons.

Cela n'empêche pas l'université Galatasaray de jouir d'une notoriété qui semble bien installée désormais, puisqu'elle réussit à attirer des étudiants parmi les meilleurs de Turquie. Mais quel est le rôle de la langue française dans ce succès, dans un pays fortement marqué par l'anglicisation de ses élites, où la langue anglaise est facteur de réussite sociale ?

Inversement, on note le déclin de notoriété du département francophone de sciences politiques et administratives de l'université de Marmara entre les débuts de son fonctionnement et aujourd'hui, au fur et à mesure que le parc universitaire turc se développe. Le département de sciences politiques et relations internationales de l'université Yeditepe ne parvient pas à attirer les étudiants sur ses places payantes qu'il est obligé de réduire (en 2015, sur 65 places prévues, 7 le sont pour des boursiers à 100%, 48 pour des boursiers à 50% et seulement 10 places, qui ne sont pourvues qu'à 60%, sont destinées à des étudiants non boursiers).

On peut estimer – ce que confirment les propos des étudiants⁷⁰¹ - que le succès de l'université est a priori moins lié à la langue française, qu'à une réputation (son nom, la relation avec la France, le fait que grâce à l'accord de coopération elle soit une université « boutique »⁷⁰², avec de petits groupes d'étudiants, que le YÖK ne peut difficilement augmenter - comme dans les universités privées (partie 1).

Après cet examen des évolutions du champ universitaire turc, il nous faut changer totalement d'univers, pour nous concentrer sur les évolutions des champs universitaires bulgare et roumain dans lesquels se

⁷⁰¹ Troncy, 2007 ; 2009.

⁷⁰² C'est ainsi que plusieurs de nos interlocuteurs qualifient cette université (le mot « boutique » est passé au turc : petit commerce de proximité, accueillant).

mettent en place de premières formations universitaires francophones à peu près au même moment qu'en Turquie, au tout début des années 1990. Ces évolutions, malgré leur caractère plus brutal, ne sont cependant pas si éloignées aujourd'hui des évolutions constatées en Turquie : un même processus d'internationalisation est à l'œuvre.

B. Bulgarie et Roumanie : mutation des champs universitaires depuis 1989-1990

L'évolution des champs universitaires est relativement similaire en Bulgarie et en Roumanie. Il n'existe pas moins des différences notables. Cependant, nous traitons les deux champs de manière conjointe, car, comparativement à la Turquie, leur évolution présente des similitudes.

En 1990, l'enseignement supérieur des deux pays reflète les bouleversements politiques et sociétaux des sociétés communistes. Comme en Turquie, les champs universitaires dans lesquels s'insèrent les formations universitaires francophones se présentent comme des contextes d'opportunité pour la création de ces dernières.

Il est évidemment frappant de constater à quel point le début du mouvement de créations de formations universitaires francophones (point A- de cette partie I) coïncide avec les bouleversements politiques et universitaires qui ont lieu en Bulgarie et en Roumanie au tournant des années 1980 et 1990. Comme pour la Turquie (dépôt de la première demande officielle d'adhésion aux instances communautaires en 1987 ; ouverture du DSPA en 1988), ces changements d'envergure et de rapprochement avec l'Europe communautaire, sont, selon nous, des « conditions favorables » au développement des formations universitaires francophones.

Nous verrons d'abord les principaux changements idéologiques et législatifs qui touchent l'enseignement supérieur en Bulgarie et en Roumanie depuis le début des années 1990 (a). Dans un deuxième point, nous verrons comment les parcs universitaires ont évolué (b) et quelle est l'évolution organisationnelle de ces parcs (c). Enfin, nous consacrerons le dernier point aux questions de l'eupéanisation et de l'internationalisation – américanisation ? - des champs (d).

1. Réformes des cadres idéologiques et évolutions législatives

Pour apprécier les changements majeurs qui s'opèrent dans l'enseignement supérieur en Bulgarie et en Roumanie, en 1990 et au-delà, il faut rappeler rapidement les caractéristiques du « modèle socialiste » de l'enseignement supérieur de la période précédente.

a) Bouleversement des champs universitaires en Bulgarie et en Roumanie au tournant des années 1980-1990

Les caractéristiques des modèles socialistes antérieurs sont largement communes dans leurs grandes lignes à l'ensemble des champs universitaires des pays d'Europe de l'Est - bien que celui de Roumanie ait la particularité d'avoir été assez autonome par rapport au modèle soviétique - : idéologisation de l'enseignement fondé sur la doctrine marxiste-léniniste ; suppression de toute autonomie universitaire ; administration des établissements d'enseignement supérieur réalisée par des membres de la nomenklatura et le parti communiste ; sélection stricte des étudiants et contrôle de leur répartition par discipline, selon les besoins de l'économie planifiée ; « démocratisation » des études, en favorisant l'accès aux études des enfants d'ouvriers ou de paysans et en écartant, dans un premier temps tout du moins, les enfants de classes favorisées disposant d'un « capital culturel » ; forte spécialisation des études et des établissements d'enseignement supérieur ; priorité accordée aux disciplines fondamentales et appliquées, au détriment des sciences sociales et des sciences humaines, quasi inexistantes ; absence d'enseignement professionnel « court » ; séparation entre l'enseignement et la recherche, conduite dans des Académies ; contrôle strict des relations universitaires internationales ; nomination aux postes

universitaires et attribution des grades universitaires selon des critères soumis à l'approbation du Parti (Sadlak, 1991 : 445-449 ; Jongmsa, 2000).

Le système est généralement jugé inefficace, médiocre, disposant de moyens obsolètes (Sadlak, 1991 : 449). On lui reconnaît cependant volontiers la capacité d'avoir formé d'excellents spécialistes, réputés internationalement pour leurs compétences (Petkov, 2001 ; Cirstocea, 2014).

Les deux pays que nous avons retenus présentent évidemment quelques spécificités⁷⁰³. Mais dans les deux cas, on peut distinguer deux périodes concernant les relations avec les pays occidentaux, la France en particulier : une période de clôture par rapport aux influences hors du monde communiste et une période de relative ouverture qui suit la déstalinisation en URSS et correspond à la doctrine de la coexistence pacifique.

La clôture y est intervenue en 1948.

Elle se manifeste en particulier dans les relations avec l'occident et dans le domaine de l'enseignement des langues occidentales. En Bulgarie, le décret du 3 août promulgue la fermeture définitive de toutes les écoles étrangères – ce qui implique les écoles françaises confessionnelles, où se formait l'élite bulgare – et l'obligation du russe comme première langue étrangère. En Roumanie, l'article 28 de la Constitution de 1948 interdit les écoles confessionnelles et les écoles étrangères – religieuses ou non. Toutes les formes de présence culturelle française sont totalement éliminées : l'accord culturel signé avec la France est unilatéralement dénoncé ; les contrats des professeurs français employés dans les établissements locaux scolaires ou universitaires sont résiliés ; la mission universitaire française est interrompue en même temps que l'Institut français est brutalement fermé (Godin, 1997). La Roumanie renonce aux 65 bourses accordées par la France, privilégiant désormais la formation des élites à Moscou.

A partir des années 1950, les deux pays amorcent une ouverture en direction des pays occidentaux.

En Bulgarie, le premier lycée bilingue franco-bulgare est créé à Lovetch en 1950. Plusieurs ouvertures de lycées bilingues s'enchaînent dans les années qui suivent (Varna, 1958 ; Sofia, 1962 ; Stara Zagora, 1965 ; Vratsa, 1970 ; Sliven, 1971). En 1956, l'université de Sofia renoue avec les universités occidentales. Sur le plan langagier, dans les années 60, le français est choisi comme deuxième langue étrangère, après le russe obligatoire, par 60% des élèves, dans l'enseignement secondaire comme dans le supérieur (Balous, 1970 : 148).

En 1955, la Roumanie et la France négocient de nouveaux accords commerciaux. En 1959, un protocole de coopération culturelle est signé entre les deux pays, prévoyant la création d'un poste de lecteur à Bucarest et la reprise des échanges de boursiers, de professeurs et de spécialistes. En 1963, le statut du russe comme langue étrangère obligatoire unique est supprimé et le français redevient même matière obligatoire pour tous les étudiants des facultés de Roumanie (4 heures hebdomadaires pendant cinq ans) (Balous, 1970 : 148). La bibliothèque française de Bucarest, fermée depuis vingt ans, est de nouveau ouverte en 1968. Afin d'assurer la circulation des informations concernant les systèmes universitaires entre l'Est et l'Ouest, le CEPES-UNESCO est fondé à Bucarest en 1972.

A la fin des années 1980, la langue française bénéficie d'un enseignement que l'on peut qualifier de relativement privilégié dans les deux pays, comme le soulignent les rapports établis par les services des ambassades de France en 1990⁷⁰⁴. Les relations universitaires avec la France se concrétisent essentiellement par l'envoi de lecteurs dans les départements de français (départements de philologie, de langues romanes), par des invitations, de part et d'autre, à des colloques (avec la littérature comme thématique privilégiée).

⁷⁰³ Dès 1947, le Parti communiste bulgare promulgue une loi de réforme de l'enseignement supérieur : exclusion des éléments jugés réactionnaires, exclusion de nombreux étudiants et enseignants ; suppression de toute autonomie de l'université, placée sous le contrôle du Comité pour la science, l'art et la culture. Des bourses sont accordées aux étudiants issus des milieux populaires. Dans les années 1948 et 1949, le marxisme-léninisme devient discipline obligatoire pour toutes les facultés. L'organisation du système universitaire est calée sur celui de l'URSS. Toutes les facultés et universités sont refondues.

En Roumanie, c'est en 1948 par la Constitution du 13 avril que l'enseignement supérieur est contraint à une réforme de fond.

⁷⁰⁴ Archives de la Courneuve, Fonds 3278 TOPO, carton 116 : Rapport de J.-P. Batisse, Sofia, le 9 avril 1991 ; lettre de C. Michel, Conseiller pédagogique au BAL de l'Ambassade de France en Roumanie, le 24 avril 1991.

Cette assez bonne situation du français va servir de base aux promoteurs des formations universitaires francophones quand les pays s' « ouvrent » complètement à l'Ouest.

Il n'en demeure pas moins que durant la période communiste les échanges universitaires sont assez modestes et concernent essentiellement les départements de langue française.

Les changements radicaux qui se produisent à la fin de l'année 1989 et au début des années 1990 vont se traduire par une ouverture soudaine de l'enseignement supérieur, afin d'accompagner les changements politiques, économiques et sociaux : état de droit pluraliste (« démocratisation ») et économie de marché sont les deux orientations majeures de la période post-communiste, de « transition », des pays d'Europe de l'Est⁷⁰⁵.

J. Sadlak estime dans son article de 1991 qu'à cette date « tous les pays d'Europe orientale et centrale ont abandonné le modèle 'socialiste' d'enseignement supérieur » : les changements sont brusques et fondamentaux. Les champs universitaires en Bulgarie et en Roumanie, malgré des différences entre les deux pays, en particulier sur le plan législatif, sont concernés par des ruptures communes avec la période antérieure.

Les défis à relever pour sortir de l'ère communiste et se rapprocher des critères occidentaux sont énormes : refondation complète de tous les cursus en sciences humaines et sociales, notamment en économie ; création de nouveaux cursus, comme en sciences politiques ; modernisation de ceux qui existent en ingénierie ; formation des enseignants capables de mener à bien les changements.

b) Cadres idéologiques et législatifs : de l'autonomie des universités vers des formes de régulation des champs universitaires

Les changements étant rapides et se déroulant dans toutes les directions, il est assez complexe de suivre toutes les évolutions qui ont trait aux législations relatives au domaine universitaire depuis 1989-1990 jusqu'à aujourd'hui, d'autant qu'il existe peu d'études longitudinales sur toute cette période et celles qui existent concernent soit un seul pays, la Bulgarie ou la Roumanie, soit l'ensemble des pays d'Europe de l'Est. En tout état de cause, aucune, parmi celles auxquelles nous avons eu accès, ne compare ces deux pays. Nous avons retenu les éléments qui nous ont paru les plus saillants parmi les changements susceptibles d'avoir des incidences sur la création et le fonctionnement de formations universitaires francophones.

Sur les vingt-cinq années environ qui vont du début de la décennie 1990 à aujourd'hui, on peut schématiquement dire que l'on passe d'une période de foisonnements d'initiatives relativement anarchiques à des tentatives de rationalisation des champs universitaires. Cependant, les pouvoirs publics, à court de ressources, parviennent mal à gérer la qualité de l'enseignement (Jongsma, 2000 ; Panzaru, 2006).

i. Changements idéologiques et nouvelles orientations : rétablissement de l'autonomie des universités au tout début des années 1990

Après 1989, les changements idéologiques conduisent à une réforme structurelle d'envergure en Bulgarie et en Roumanie, avec la restructuration des facultés et des spécialisations sur des modèles d'Europe occidentale.

Dans les deux cas, on se livre à ce qui est désigné comme une « dépolitisation » de la vie universitaire. Toutes les institutions consacrées à la doctrine marxiste-léniniste sont supprimées ou rebaptisées. L'enseignement de la doctrine marxiste-léniniste auparavant obligatoire dans tous les domaines et à tous

⁷⁰⁵ Voir la partie précédente (II) consacrée aux acteurs et aux cadres politiques. Pour exemple de ce référentiel européen (démocratie et économie de marché) qui s'établit dans les pays d'Europe de l'est, citons la Stratégie nationale de préparation de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne qui stipule que « l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne constitue un objectif fondamental pour la société roumaine. Cette option a pour fondement la convergence des forces politiques et sociales, vise à inscrire définitivement notre pays dans le système des valeurs européennes, de développer la société sur **les principes de la démocratie et de l'économie de marché** et, par là-même, d'assurer la stabilité sociale et la prospérité des citoyens de la nation » (in *L'Officiel de la coopération franco-roumaine 96/97*, Eurom, MAE, archives non officielles. C'est nous qui soulignons).

les niveaux d'études est supprimé. La fermeture la plus remarquable est celle des Instituts d'économie Karl Marx, centres de formation à l'économie planifiée.

En Bulgarie, l'arrivée d'un universitaire dissident au pouvoir, Jeliu Jeliev, en 1990, permet sans doute des transformations plus rapides et radicales qu'en Roumanie où c'est un communiste réformateur, Ion Iliescu, qui remporte les premières élections présidentielles.

De fait, des purges importantes d'anciens cadres communistes ont lieu dans l'université bulgare avec la promulgation de la loi Panev en 1992 qui conduit au limogeage de leur poste académique d'environ 5000 scientifiques bulgares, pour une grande partie issus de l'Académie des sciences (Moussakova, 2011). Cette loi, qui s'est avérée couteuse sur le plan académique, à une époque où la Bulgarie avait particulièrement besoin d'universitaires, est abrogée en 1995.

En Roumanie, en revanche, le changement s'est plutôt traduit par les reconversions d'anciens cadres universitaires (c'est-à-dire anciens cadres du parti communiste) aux nouveaux référentiels de la démocratie et de l'économie de marché (Gheorghiu, 2001 ; Gheorghiu *et al.*, 2014). Plusieurs observateurs suggèrent que le gouvernement Iliescu a pris, en général, que ce soit dans le domaine universitaire ou, plus largement, dans les institutions, davantage de mesures superficielles, afin d'apaiser les esprits et la communauté internationale, que de véritables réformes en profondeur des structures antérieures (Pierson & Odlliv, 2012).

Les orientations marquantes de l'enseignement supérieur du tout début des années 1990 s'inscrivent dans des principes généraux beaucoup plus que dans des cadres définis qui vont se construire peu à peu⁷⁰⁶.

Les premières mesures prises par les nouveaux gouvernements sont de restaurer l'autonomie universitaire et de rompre avec la planification imposée lors de la période communiste.

L'autonomie est l'objet de la première loi de l'enseignement supérieur post-communiste en Bulgarie (2 février 1990), réaffirmée dans la loi de 1995 sur l'enseignement supérieur (Soultanova, 2001 ; Slavova, 2014). Les premières mesures en Roumanie sont de rétablir l'autonomie universitaire, aussi bien de l'enseignement que de la recherche, en suspendant la loi de l'éducation de 1978 et, en conséquence, le monopole de l'Etat sur l'enseignement supérieur (Sadlak, 1994 ; Pierson & Odlliv, 2012).

Explicitement, en Bulgarie, dans le cadre d'un décret daté du 27 décembre 1990, implicitement en Roumanie, dans le flottement juridique des années 1990-1993, un terme est mis au système de sélection des étudiants et des enseignants selon des critères politiques. Cette ouverture répond à des critères d'équité et de démocratisation de l'accès à des études supérieures, mais elle est aussi une manière de répondre aux nouveaux défis auxquels sont confrontées les sociétés, comme le chômage, en donnant aux jeunes un statut d'étudiant. Certains considèrent que cette démocratisation est subrepticement de plus en plus liée à la marchandisation de l'enseignement supérieur (Gheorghiu *et al.*, 2014).

Elle va avoir pour effet une augmentation considérable des parcs universitaires.

Contrairement aux universités turques, les universités bulgares et roumaines sont donc totalement libres dans les premières années de 1990 de se créer, de fixer leur curriculum et d'organiser les enseignements. Chaque faculté fixe les modalités des examens d'entrée des étudiants et les critères de sélection des enseignants.

ii. Orientations législatives : du rétablissement de l'autonomie des universités des vers des formes de régularisation du champ universitaire (années 2000)

Dans les premières années post-communistes, les flottements juridiques et le manque de moyens de l'Etat pour financer l'enseignement supérieur, vont provoquer une expansion anarchique des champs universitaires en affectant la qualité des formations.

Il faut le souligner⁷⁰⁷ : les économies bulgares et roumaines sont exsangues tout au long de la période et les établissements d'enseignement supérieur, équipés de manière obsolètes, se trouvent démunis pour

⁷⁰⁶ Nous ne présentons pas l'ensemble des lois, décrets, amendements, qui sont légion durant cette période. Les lois principales sont rappelées dans l'annexe 26 [PDF]. Nous ne retenons que les points qui nous ont semblé pertinents.

⁷⁰⁷ Voir la partie précédente pour la présentation des cadres politiques et sociaux en Bulgarie et en Roumanie.

faire face aux changements. Les universités publiques continuent d'être financées par l'Etat, comme c'était le cas dans la période communiste. Quant aux établissements privés qui sont créés dès 1990, ils ne peuvent recevoir aucun subside de l'Etat et leurs étudiants ne peuvent recevoir de bourses publiques. Pour certains, l'émergence d'universités privées, libérées d'encadrement administratif, n'a pas seulement permis une augmentation exponentielle des flux étudiants, mais elle a aussi permis, au moins dans un premier temps, une véritable alternative aux modèles et aux contenus pédagogiques de la période antérieure dont les universités d'Etat ne pouvaient totalement s'émanciper du jour au lendemain. Quelles que fussent les volontés d'émancipation, les établissements d'Etat subissaient nécessairement les poids des habitudes et des pratiques didactiques, associées au manque de matériel permettant d'engager les réformes de contenus (Sadlak, 1994).

Mais pour d'autres, cette autonomie soudaine a très vite posé la question de la qualité des enseignements.

« Dans certains pays, des tendances anarchiques ont également menacé la *qualité* de l'enseignement supérieur. [...] La recherche de fonds a motivé des efforts zélés visant à introduire des mécanismes de marché dans de nombreuses universités. Le problème a souvent été que, dans le domaine de l'éducation, il n'existe pas une demande unique soumise à un équilibre par l'offre. On relève deux demandes distinctes - celle des étudiants et celle de la société (économie incluse) - qui ne correspondent pas toujours. En Europe centrale et orientale, la demande des étudiants en matière d'enseignement en sciences sociales et humaines – notamment en économie, commerce et droit – a vite dépassé les besoins régionaux de professeurs qualifiés dans ces domaines. Le nombre de départements et facultés de sciences économiques et de droit a considérablement augmenté, souvent sans capacités d'enseignement suffisantes pour absorber les contingents d'étudiants. » (Jongsma, 2001 : 10-11)

A partir du milieu de la décennie 90 et durant toute la décennie 2000, sans remettre en cause le principe de l'autonomie des universités, les gouvernements tentent une reprise en main. De nouvelles législations visent à rationaliser l'offre universitaire pléthorique et anarchique qui s'est établie lors de la décennie 1990. Les deux pays prévoient la création d'une Agence nationale d'évaluation et d'accréditation universitaire auprès du Conseil des ministres (accréditation des établissements et des programmes tous les 3 ou 5 ans et lors de l'ouverture de nouveaux établissements).

En Bulgarie, la loi de 1995, qui remplace la loi sur l'enseignement supérieur de 1958, fixe les bases d'une réglementation. Tout en réadmettant le principe de l'autonomie, le Parlement a le pouvoir de créer et de fermer des établissements d'enseignement supérieur (Soultanova, 2001, Georgieva, 2002) et le budget des universités publiques est placé sous la tutelle du ministère de l'Education et de la science, qui définit les priorités pour l'enseignement supérieur. Même si les établissements d'enseignement supérieur sont libres de sélectionner les étudiants à l'entrée et de créer leurs programmes, le ministère est chargé de fixer de nouvelles normes nationales pour l'élaboration des programmes universitaires (Jongsma, 2001 : 33). La loi prévoit la création d'une Agence nationale d'évaluation et d'accréditation universitaire auprès du Conseil des ministres (accréditation des établissements et des programmes tous les 3 ou 5 ans et lors de l'ouverture de nouveaux établissements). Cette loi va subir plus de 20 amendements entre 1996 et 2006 (Slavova, 2014).

Depuis 1999, une nouvelle loi modifie le texte de 1995 et restreint quelque peu l'autonomie universitaire. Les établissements d'enseignement supérieur ne peuvent plus créer de facultés ou de diplômes de manière autonome : toute ouverture est désormais soumise à la contrainte d'un seuil minimal d'encadrement professoral (Rapport sur la coopération française en Bulgarie, MAE, 2003 : 119-120). Cependant, ce n'est que dans le courant des années 2000 que ces agences jouent un rôle effectif (Soultanova, 2001 ; Slavova, 2014 ; Cirstocea, 2014).

Si l'Agence d'accréditation débute ses activités en 1997, fermant ou régulant quelques institutions, c'est en 2009 qu'est mise en place une logique d'accréditation systématique des établissements en trois catégories (universités, collèges universitaires et écoles supérieures). Selon Jongsma, « plus que tout autre pays d'Europe centrale et orientale, la Bulgarie avait besoin de ce système d'assurance qualité. En effet, en Bulgarie les institutions proliféraient plus que partout ailleurs » (2001 : 33).

Les effets de ces mesures sont mitigés. Réformer ce qui a été créé semble difficile ou avec des effets limités (voir ci-dessous), puisqu'en 2013, la Bulgarie possède toujours 49 établissements d'enseignement supérieur, ce qui est certes près de la moitié moins qu'en 1999, mais demeure toujours un nombre élevé dans un pays à la population vieillissante qui ne cesse de décroître depuis 1990 (8 700 000 habitants en 1990 ; 7 245 000 en 2013).

Si en Roumanie la première grande loi de l'enseignement supérieur de la période « post » date de 1995, en 1993, une loi spéciale sur l'accréditation des établissements et la validation des diplômes tente de répondre au vide juridique des premières années de la décennie 1990 qui voient une création expansive et anarchique d'établissements d'enseignement supérieur, notamment des universités privées qui ont pu prospérer dans un cadre légal ad hoc, permettant à une institution privée de les habilitier (Banque mondiale, 1996 ; Pierson & Odsliiv, 2012). Comme le dit le *Rapport national sur le système éducatif roumain* réalisé en 2001 par le ministère de l'Education et de la Recherche : « [L'] intervention législative [de 1995] a été nécessaire étant donné l'explosion de l'offre éducationnelle dans l'enseignement supérieur (qui était fortement contraint à la fin des années 80), notamment par la création de plus de 75 universités privées. La Loi n°88/1993 a introduit un système d'évaluation et d'habilitation des nouvelles universités. » (2001 : 1).

En 2006, l'Agence roumaine pour la garantie de la qualité de l'enseignement supérieur, membre de l'Association européenne pour la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), est créée afin d'assurer l'évaluation des universités, selon les principes du processus de Bologne. Tous les programmes sont évalués. Les programmes en cours d'évaluation peuvent fonctionner, mais ne peuvent déboucher sur des examens (les étudiants doivent les passer dans une université d'Etat accréditée).

La nouvelle loi de l'Education du 10/01/2011 (adoptée en procédure exceptionnelle par l'engagement de la responsabilité du gouvernement, après un vote négatif du Sénat) est la première grande loi d'envergure depuis 1995. Elle prévoit, entre autres, le classement des universités en trois catégories (catégorie I, universités d'excellence en recherche et éducation ; catégorie II, universités de recherche scientifique et de création artistique ; catégorie III, universités d'éducation). Selon leur classement, elles obtiennent davantage de subsides de l'Etat⁷⁰⁸. Le système « per capita » est ainsi régulé par des critères plus qualitatifs. En 2011, 12 universités ou académies, uniquement de statut public, figurent dans la catégorie I parmi les 53 établissements d'enseignement supérieurs en Roumanie. En 2015, elles sont au nombre de 28, toutes publiques également.

La loi de 2011 introduit également un examen d'habilitation des professeurs par le ministère de l'Education.

Ces mesures législatives produisent la diminution significative des universités privées qui se sont créées lors de la décennie 1990, puisque 20 universités privées sont fermées et le parc universitaire est restreint de 108 établissements en 2011 à 88 en 2014.

Mais ces reprises en main, assez longues à réaliser, se heurtent au manque de moyens publics.

Les moyens externes importants (ci-dessous) qui alimentent les champs universitaires durant la première décennie ne suffisent pas à couvrir les besoins d'un champ sous-financé. Les économies bulgares et roumaines sont exsangues. Il faut attendre le milieu de la décennie 2000 - et probablement l'afflux de fonds structurels importants de la part de l'Union européenne - pour une meilleure situation économique globale. Elle reste fragile et les conditions de vie quant à elles demeurent précaires, surtout en Bulgarie. En Roumanie, la subvention que l'Etat accorde aux universités publiques en 2005 ne parvient pas à couvrir les salaires des enseignants. Les places financées par l'Etat pour les étudiants qui étaient de l'ordre de 70% en 1999, sont passées à 30% en 2005⁷⁰⁹. Si bien que les universités publiques, tout comme les universités privées, sont encouragées à passer des contrats avec des entreprises. Selon Ioan Panzaru, recteur de l'université de Bucarest (2005-2012), l'université publique en Roumanie apparaît dans une impasse : soit les deux tiers du budget sont consacrés aux salaires des enseignants et, dans ce cas « aucune initiative viable et durable » ne peut être soutenue, soit elles sont livrées au libre-marché de la

⁷⁰⁸ Voir annexe 6. Site gouvernemental : etudierenroumanie.org. Les universités classées dans la catégorie I : les places de master et de doctorat financées par le ministère augmentent de 20 % par rapport à l'année 2010. Au total, elles offrent 65 % des places de Master subventionnées par l'Etat roumain et 85 % des places en Doctorat. Les universités classées dans la catégorie II conservent un nombre de places de master financées par le ministère de l'Education sensiblement égal à celui de 2010 ; moins de places financées par l'Etat leur sont attribuées en Doctorat. Les universités classées dans la catégorie III offrent un nombre réduit de places de master, destinées aux cursus retenus par la mission d'expertise. Seulement environ 1.6 % des financements nationaux pour les doctorats sont orientés vers ces universités.

⁷⁰⁹ Fiche Curie Roumanie, 2007.

concurrence, au risque de faire « croquer tout ce que les universités offrent d'intéressant comme idées et ressources humaines [par des organisations plus dynamiques et plus argentées], en abandonnant ensuite les restes » (Panzaru, 2006)

En Bulgarie, Boyan Biolchev, recteur de l'université de Sofia (1999-2003 et 2003-2007) dresse en 2007 un constat catastrophique de l'université en Bulgarie⁷¹⁰. Il existe une disproportion énorme entre les besoins réels de l'éducation et les ressources que l'Etat y consent. En conséquence, l'éducation des élites n'existe plus ; le prestige de l'enseignant est ruiné ; la qualité de l'éducation se détériore.

Les universités bulgares et roumaines semblent donc confrontées depuis les années 1990 à une grave crise de financements et, ce d'autant plus que les démographies entrent dans une phase de creux : les très nombreuses universités qui ont été créées dans la décennie 1990 doivent se livrer une compétition acharnée pour continuer à recevoir suffisamment d'étudiants permettant d'attirer des subsides de l'Etat. En 2011, en Roumanie, la loi de l'Education du 10/01/2011 prévoit d'attribuer des dotations publiques supplémentaires selon les performances des universités (qu'elles soient publiques et privées) et non plus « per capita » comme c'était le cas depuis 1999. Les critères de performance retenus sont l'alignement sur les standards européens et l'adaptation aux modalités de convergence des systèmes éducatifs en Europe.

2. Evolutions des parcs universitaires bulgare et roumain de 1990 à aujourd'hui

La proclamation de l'autonomie universitaire, sans réel encadrement juridique au début de la décennie 1990, a plusieurs effets : profusion de créations d'établissements universitaires, massification de l'enseignement supérieur, profusion de nouveaux diplômes et cursus, diversité des critères de sélection.

a) Développement du parc universitaire en Bulgarie de 1990 à aujourd'hui⁷¹¹

En 1989, à la fin de la période communiste, seulement trois institutions fonctionnaient comme « universités » : l'Université de Sofia, l'Université de Plovdiv et l'Université de Veliko Tarnovo (avec une annexe à Blagoevgrad). En 1990, on compte déjà 31 universités et 47 collèges, sans parler des Académies, qui fonctionnent plus comme centres de recherche que comme centres d'enseignement. Soit en une année, une multiplication par 10 des universités, sans compter les collèges⁷¹² !

A la fin de la décennie 90, la Bulgarie est dotée de 88 institutions d'enseignement supérieur (41 universités et 47 collèges), ce qui semble pour le moins excessif pour un pays de moins de 9 millions d'habitants⁷¹³.

« Les demandes d'inscription des étudiants dans des filières telles que l'économie et le droit ont considérablement augmenté dans les années 90. En 1989, la Bulgarie avait une seule faculté de droit alors qu'en 1998, elle en comptait 14. Au niveau local, le rapport enseignants/étudiants pouvait atteindre 1 pour 60. Les professeurs – et les juristes, rapidement accrédités comme tels, parcouraient le pays nuit et jour pour satisfaire les attentes d'une population étudiante toujours croissante. Certaines branches universitaires sont devenues des cirques itinérants et le niveau d'enseignement en a beaucoup souffert. Les universités les plus prestigieuses ont commencé à s'inquiéter pour leur réputation car la dégradation des normes d'éducation risquait d'attirer l'attention internationale. »

(Jongsma, 2001 : 33)

⁷¹⁰ *Standart*, Interview, par Stela Stoyanova le 24 mai 2007 (en anglais).

⁷¹¹ Voir annexe 5, l'évolution année par année.

⁷¹² Les collèges délivrent un enseignement supérieur technique court de type IUT français.

⁷¹³ Selon le rapport d'évaluation de la coopération française avec la Bulgarie pour la période 1991-2001 (paru en 2003) (référence : MAE, Evaluation coopération en Bulgarie, 2003), le ratio « habituel » serait d'une université pour un million d'habitants (archives non officielles).

Cette prolifération d'institutions, relativement illisible et de qualité très diverse, va se prolonger jusqu'au début des années 2000, où la plupart des collèges vont être absorbés par les universités, et, où finalement, en 2013, on parvient à un total de 49 établissements d'enseignement supérieur – 36 publics et 13 privés. La volonté de rapporter au nombre de 12 les universités en Bulgarie (Moussakova, 2011) est encore loin d'être réalisée en 2014 où l'on compte 45 établissements d'enseignement supérieur pour une population estudiantine de moins de 300 000 étudiants et une population totale de 7 202 198 habitants. Ainsi, un grand nombre d'établissements compte moins de 1000 étudiants (Fiche Curie Bulgarie, 2015).

Ce sont surtout des universités publiques qui se sont créées en Bulgarie. Entre 1991 et 1992, cinq universités privées sont créées. A la fin de la décennie, on en compte six ainsi que trois collèges privés. Certains de ces établissements ont été mis sur pied avec des fonds privés (Nouvelle université bulgare, grâce un soutien important de la Fondation Soros) ; d'autres, avec des fonds mixtes provenant des gouvernements de Bulgarie et des Etats-Unis (Université américaine à Blagoevgrad), d'autres, avec des fonds publics et les droits d'inscription des étudiants (Université libre de Burgas et université libre de Varna) (MAE, Evaluation coopération en Bulgarie, 2003). Même s'ils transforment le paysage universitaire bulgare, ces établissements ne concernent qu'un peu plus de 11% des étudiants en 2000, mais 20% en 2010 pour retomber à 15% en 2014.

Les universités publiques les plus anciennes continuent à bénéficier de leur notoriété⁷¹⁴, comme c'est le cas pour l'université de Sofia en Bulgarie. Mais certaines universités privées commencent à leur livrer une concurrence accrue sur le plan du prestige. C'est le cas de la NUB, fondée en 1991 par des universitaires réformateurs de l'université de Sofia, qui est très vite réputée comme une université prestigieuse. C'est le cas également de l'université américaine, qui fonctionne avec des enseignants américains, et bénéficie de la réputation dont jouissent les universitaires américains et des locuteurs natifs de langue anglaise (MAE, Rapport d'évaluation en Bulgarie, 2003 ; Fiche Curie Bulgarie, 2007, 2012, 2015).

En Bulgarie, les effectifs étudiants ont augmenté parallèlement à l'offre universitaire. Ils ont été multipliés par 1,5 entre 1989 et 2000, atteignant leur pic en 1998, avant de stagner, voire de décroître sensiblement.

La baisse des effectifs enregistrée depuis 2007 est liée à deux facteurs :

- le creux démographique du début des années 90 qui se répercute depuis la fin de la décennie 2000 sur la population étudiante ;
- l'intégration de la Bulgarie, comme de la Roumanie, à l'Union européenne et aux facilités d'obtention des visas au sein de l'Union européenne pour les étudiants bulgares – comme roumains. Cette ouverture confirme le phénomène enregistré depuis les années 90 des étudiants bulgares poursuivant leurs études à l'étranger. Nous ne possédons pas de chiffres avant les années 2000. En 2002, environ 24 000 étudiants bulgares se trouvaient à l'étranger, ce qui représentait environ 10% du total de la population estudiantine de l'époque. En 2009, les 23 311 étudiants bulgares à l'étranger représentent environ 8,5% de la population estudiantine bulgare, mais, selon les données du ministère de l'Education, ce chiffre concernerait environ 40% des bacheliers (Moussakova, 2011).

Le phénomène de brain-drain des pays d'Europe de l'Est vers les pays d'Europe de l'Ouest ou les Etats-Unis a été bien documenté (Morokvasic, Angenendt & Fischer, 1994 ; Morokvasic, 1996 ; Georgieva, 2004). Cependant, selon plusieurs chercheurs, ce phénomène est aujourd'hui plus relatif qu'il y paraît et en tout cas beaucoup plus complexe : beaucoup de jeunes bulgares ayant effectué des études à l'étranger reviennent en Bulgarie pour trouver un travail (Moussakova, 2011). Les formes de migrations sont plus pendulaires que définitives (Krasteva, 2008). En outre, la mobilité estudiantine apparaît aujourd'hui de moins en moins négativement, l'Europe encourageant les étudiants des pays membres à la mobilité.

⁷¹⁴ C'est ce que nous avons constaté en 2010-2011 lors de nos enquêtes. Nous en reparlons un peu plus loin.

b) Développement du parc universitaire en Roumanie de 1990 à aujourd'hui⁷¹⁵

Le développement est globalement tout aussi spectaculaire en Roumanie. De 44 établissements d'enseignement supérieur comprenant 101 facultés en 1989, le parc universitaire atteint à la fin de la décennie 1990 126 établissements – dont 68 établissements privés créés depuis 1990 - et 696 facultés. Contrairement à la Bulgarie, cette éclosion d'établissements ne concerne pas tant les établissements publics que les établissements privés : en 1995, on en comptait déjà 39 sur un total de 101 établissements universitaires.

Ces établissements privés se développent très rapidement dès 1990. Dans le quasi vide juridique du début des années 1990, une loi est adoptée de manière hâtive donnant le contrôle du secteur privé de l'enseignement supérieur à une fondation non gouvernementale. Les universités privées absorbent les très gros flux d'étudiants qui sont rejetés du public. En 1995, l'enseignement supérieur privé absorbe environ un tiers du total des étudiants inscrits dans le supérieur (Rapport Banque mondiale, 1996 : 4). Ces établissements privés sont de qualité très variable. Comme en Turquie, certains sont modernes, bien équipés, avec une opulence qui contraste avec l'état délabré des universités publiques. Par ailleurs, ils se dotent de systèmes de bourses permettant d'attirer de bons étudiants, faisant directement concurrence au secteur public, réputé, mais moins bien loti.

En Roumanie, la progression est encore plus impressionnante qu'en Bulgarie, puisque les effectifs sont plus de trois fois supérieurs en 2000 à ceux de 1989 (mais le taux d'accès à l'université des jeunes de la classe d'âge susceptible d'y accéder part de plus bas qu'en Bulgarie : 10% contre 20% en 1989).

Toutefois, à côté de grands établissements bien dotés, un tas d'acteurs privés (souvent, d'anciens cadres communistes qui se reconvertissent dans le secteur privé de l'enseignement (Gheorghiu *et al.*, 2014⁷¹⁶)) fondent des institutions qui se spécialisent dans de nouveaux domaines universitaires porteurs, nécessitant peu de ressources et offrant des débouchés aux étudiants dans la nouvelle économie de marché. Une enquête en sciences sociales montre que les cursus en gestion et économie attirent plus de 45% des étudiants inscrits dans l'enseignement privé en 1995 et plus de 50% en 1999 (Gheorghiu *et al.*, 2014). Les autres créneaux porteurs dans la période sont les sciences pédagogiques. En revanche, le secteur technique, lourd en investissement, et, il est vrai, déjà bien représenté dans le secteur public, en continuité de la période communiste, représente à peine 1% des inscriptions dans le privé.

Les établissements privés ont évidemment profité de créneaux disponibles avec l'émergence de nouveaux secteurs d'enseignement, principalement des cursus de gestion et d'économie adaptés à l'économie de marché, pour lesquels les universités publiques doivent se réformer profondément. Leur qualité est là encore très inégale et de nombreux établissements privés font régulièrement l'objet de critiques, dans le milieu universitaire⁷¹⁷, mais aussi dans la presse et dans l'opinion publique, accusés d'être des « fabriques de diplômes » (Gheorghiu, 2013). A partir du milieu de la décennie 2000, des

⁷¹⁵ Voir les évolutions en annexe 5, année par année.

⁷¹⁶ L'université Spiru Haret en est un très bon exemple. « L'aventure de cette machine à délivrer des diplômes commence en 1991, lorsqu'Aurelian Bondrea, un haut responsable du ministère de l'éducation à l'époque de la dictature communiste, crée la fondation La Roumanie de demain, devenue, en 2000, une université privée. Chargé du contrôle des diplômes sous le communisme, il bascule dans le capitalisme sauvage après la chute de Nicolae Ceausescu. Aujourd'hui, son université compte 30 facultés et des antennes à l'étranger pour l'enseignement à distance - à New York, Toronto, Paris, Rome, Madrid, Vienne et Tel-Aviv. » (Le Monde, 15/08/2009).

⁷¹⁷ Telle celle de C. Preda, professeur à l'université de Bucarest, responsable jusqu'en 2010 de la formation francophone de sciences politiques. « Il y a un déséquilibre qualitatif très important entre les enseignements privé et public. Personnellement, je continue à penser qu'à l'exception de quelques spécialisations la qualité du privé est déplorable. Mais cette différence est validée par le ministère de l'Éducation puisque c'est lui qui certifie les diplômes, peu importe d'où ils viennent. Or ce n'est pas un jeu honnête. Pour le privé, il est tout de même question de 100.000 étudiants en Roumanie, ce n'est pas rien. Mais le ministère ne considère pas que ce soit important, que ce soit un vrai problème. » (Entretien avec C. Preda, *Le Petit Journal*, lundi 5 novembre 2007). En 2009, des universitaires ont adressé une lettre au ministère de l'Éducation afin de dénoncer la "gigantesque imposture universitaire créée par l'Université Spiru-Haret" : « Rien ne peut justifier des registres de 9 000 étudiants gérés par un seul professeur » (cité dans *Le Monde*, op. cit.).

scandales éclatent. L'un des plus importants a concerné l'université Spiru Haret, l'une des plus grosses universités privées d'Europe avec environ 300 000 étudiants inscrits en 2009.

L'université Spiru Haret a été supprimée de la liste des universités privées autorisées à fonctionner en juin 2009, accusée d'être une « véritable fabrique à diplômés », délivrant, à l'instar de nombreuses autres universités privées qui ont profité des législations flottantes de la décennie 1990 pour se créer, des « diplômés de complaisance » (*Le Monde*, 15/08/2009). Elle ouvre de nouveau en 2011, classée dans la troisième catégorie des universités (loi de 2011).

Comme en Bulgarie ou en Turquie, les universités publiques les plus anciennes continuent à bénéficier de leur prestige. Tel est le cas de l'université de Bucarest ou de l'Académie des sciences économiques de Bucarest, dans lesquelles sont implantées les formations universitaires francophones retenues pour l'étude empirique en Roumanie. Ces deux universités font, dès 2011, partie des universités classées dans la catégorie I, universités d'excellence en recherche et éducation. Par ailleurs l'université de Bucarest figure dans les classements internationaux⁷¹⁸.

Si, après l'expansion démesurée des années 1990, le parc universitaire peine à se réduire, on note quand même, à partir de 2009, les effets de la régulation et de la mise en ordre, ainsi que, et plus encore qu'en Bulgarie, les effets de la très forte décroissance de la population estudiantine sur le parc universitaire. Alors que celui-ci comptait 108 établissements en 2009, il en compte 20 de moins cinq ans plus tard : toutes les fermetures concernent des universités privées qui n'ont pas obtenu leur accréditation.

Parallèlement, tandis que le nombre d'étudiants n'a cessé d'augmenter entre 1989 et 2008, passant d'environ 165 000 à plus de 900 000⁷¹⁹, il décroît de manière spectaculaire depuis 2008. En moins de cinq ans, il a pratiquement diminué de moitié : en 2012, on ne compte plus que 465 000 étudiants inscrits dans une université roumaine. Ce sont essentiellement l'enseignement court et les universités privées qui sont touchés. Dans ces dernières, le nombre de bacheliers inscrits en première année de licence a chuté de 76,4% entre 2007 et 2012 (Curaj *et al.*, 2015 : 68).

Les causes sont les mêmes qu'en Bulgarie : forte diminution du taux de natalité dans les années qui ont suivi le changement de régime ; facilité accrue pour intégrer les universités d'Europe occidentales. A ces facteurs, on peut ajouter un autre facteur qui joue de manière moindre en Bulgarie : le coût très élevé de la vie dans la capitale, à Bucarest. Si bien que, selon pratiquement tous nos interlocuteurs du département francophone de sciences politiques de l'université de Bucarest, les étudiants de province auraient meilleur compte de choisir une formation dans une ville de province en France - comme Dijon, où se trouve une école de Sciences Po, spécialisée dans l'Europe de l'Est - qu'une formation à Bucarest.

...

Dans les deux cas, en Roumanie et en Bulgarie, le système devient de plus en plus concurrentiel entre établissements. Un système par la sélection « économique » s'est progressivement substitué à un système par la sélection politique.

Bien qu'en Bulgarie les universités publiques aient introduit très tôt un système dual (étudiants avec gratuité /étudiants payants), c'est surtout en Roumanie que plusieurs auteurs (et acteurs) dénoncent la marchandisation croissante de l'enseignement supérieur et une compétition entre universités pour l'allocation de ressources (Gheorghiu *et al.*, 2014 ; Cirstocea, 2014). La Bulgarie y est aussi confrontée, dans une moindre mesure (Moussakova, 2011 ; Slavova, 2014)⁷²⁰. Cette marchandisation prend racine dès les années 1990, mais c'est surtout aujourd'hui qu'elle est devenue plus visible.

Dans la décennie 1990, en même temps que l'offre universitaire explose, la population universitaire explose elle aussi. Il faut souligner que les populations accordent une place centrale à l'éducation et en particulier à l'éducation supérieures, mais que ce sont des populations de pays où le salaire moyen est

⁷¹⁸ Voir annexe 6.

⁷¹⁹ Il faut, selon I. Panzaru, relativiser quelque peu ce chiffre, car il y aurait de nombreuses doubles inscriptions (Panzaru, 2006).

⁷²⁰ En Roumanie, la réforme de l'enseignement supérieur est pilotée par des experts de la BM et de l'Union européenne. La BM intervient pour piloter le changement dès 1991. Ces institutions ont engagé auprès du gouvernement roumain un projet de réforme évalué à 84 millions de \$ (Cirstocea, 2014).

très faible, surtout en Bulgarie. A côté de l'enseignement public, gratuit pour les meilleurs étudiants, les meilleurs établissements privés, afin d'attirer eux aussi ces meilleurs étudiants, développent un système de bourses, à la fois sur des critères de mérite et sur des critères sociaux.

La décennie suivante est marquée par une certaine mise en ordre et, à partir des années 2007-2008, d'une forte diminution des inscriptions.

3. Evolutions de l'organisation de l'enseignement supérieur en Bulgarie et en Roumanie

a) Organisation des universités

Globalement, le plus gros changement dans l'organisation générale du parc universitaire concerne les créations d'universités privées. A part ces créations qui bouleversent les champs universitaires, le seul changement majeur concerne la Roumanie. Conformément aux orientations européennes, la loi du 24 juin 2004 sur l'enseignement supérieur, encourage les universités, dans le but d'être plus compétitives, à créer des consortia universitaires, permettant l'intégration des institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

La structuration interne des universités, elle, n'a guère été modifiée. En Bulgarie et en Roumanie, les universités sont organisées en facultés, qui délivrent des « programmes ».

De manière similaire à la Turquie, à la tête de l'université se trouve un recteur, à celle de chaque département, un doyen. Chaque programme est placé sous la responsabilité d'un directeur de programme.

Comme c'est le cas en Turquie aussi, il existe en Bulgarie des universités entièrement en langue étrangère - plus précisément, toutes de langue anglaise (université américaine, université libre de Varna...). Il est possible que ce soit le cas de petites universités privées en Roumanie, mais, parmi les grandes universités, publiques ou privées, nous n'avons pas rencontré de cas d'université entièrement en langue anglaise.

Dans certains cas, les formations dans une langue étrangère donnée sont implantées dans des facultés spécifiques, ad hoc, que ce soit en Roumanie ou en Bulgarie. A l'université technique de Sofia, par exemple, il existe une faculté en langue française (avec des sections / programmes en électronique et informatique), une faculté en langue allemande, plusieurs facultés en langue anglaise. Le cas du Collège juridique est particulier. Situé au sein de la faculté de droit de l'université de Bucarest, il constitue une entité administrative à part entière et délivre une formation en langue française.

Plusieurs formations dans différentes langues étrangères peuvent aussi être associées au sein de facultés spécifiquement dédiées à ces formations. A l'Académie d'études économiques de Bucarest, il existe une faculté d'administration des affaires en langues étrangères, où se trouvent des programmes / formations, avec des contenus à peu près similaires, en langue anglaise, en langue allemande et en langue française. Le plus souvent, les formations en langue étrangère se trouvent au sein de facultés qui délivrent des formations dans la langue nationale et des formations en langue(s) étrangère(s). Elles constituent, comme dans le cas précédent, des programmes distincts. C'est le cas du département de sciences politiques de la NUB ou du département de sciences politiques de l'université de Bucarest.

b) Modalités d'accès à l'enseignement supérieur

Dans les sociétés communistes, l'enseignement supérieur recevait peu d'étudiants. Ceux-ci étaient sélectionnés selon les besoins du plan et selon la plus ou moins grande discrétion des instances universitaires et du Parti. Les frais de scolarité étaient entièrement à la charge de l'Etat.

En 1990, un terme est mis au système sélectif.

Les universités privées sont libres de fixer elles-mêmes le nombre d'étudiants qui peuvent y être inscrits, les modalités et les frais d'inscription ainsi que les dispenses de ces derniers. La seule condition *sine qua non* pour entrer à l'université – privée comme publique – est d'avoir le certificat de fin d'études secondaires ou de réussir le baccalauréat (« matura », en Bulgarie, obligatoire seulement depuis 2006).

Depuis les premières lois d'encadrement de l'enseignement supérieur (1995, dans les deux pays), les universités publiques fixent avec l'accord du ministère le nombre d'étudiants qui peuvent être accueillis (numerus clausus).

Les universités publiques sont libres de fixer les modalités d'accès qu'elles souhaitent aux candidats, le plus souvent un concours, pour lequel les universités perçoivent des droits d'inscription. Si bien que, selon les calendriers des différentes universités, les étudiants peuvent passer plusieurs concours.

En Bulgarie, le décret du 27 décembre 1990 prévoit la démocratisation de l'enseignement supérieur (décret du 27 décembre 1990). Les universités publiques reçoivent une subvention de l'Etat, avec un numerus clausus. Elles peuvent introduire des frais d'inscription pour les étudiants qui obtiennent des notes moyennes au concours d'entrée (50% des effectifs).

En 1999, les universités sont subventionnées à partir d'un critère d'« efficacité », selon le nombre d'étudiants qu'elles reçoivent (subvention « per capita »). Les frais d'inscription deviennent identiques pour tous les étudiants qui réussissent le concours d'entrée en licence : ils doivent seulement s'acquitter de frais administratifs relativement bas, de l'ordre de 125 lev /semestre (soit 62,5 € environ /semestre) entre 1997 et 2005 et de 100 à 150 € /an en 2007. Même s'ils restent assez peu élevés, ils tendent à augmenter de plus en plus rapidement (200 à 400 € /an en 2010, selon les spécialisations)⁷²¹.

Le master (« magister »), introduit en 1995, conserve le système du partage entre places subventionnées (environ 150 € / an en 2008) et places payantes (environ 500 € /an en 2008).

Les universités privées sont totalement libres de sélectionner leurs étudiants et de fixer leurs frais d'inscription. Ils varient entre 1000 € annuels en 2010, à la NUB, à 10 000-12 000 € à l'université américaine (Fiches Curie, 2007, 2012, 2015).

Les frais d'inscription des étudiants étrangers sont très élevés dans l'enseignement public : 3000 FF par an en 2001 ; 2200 à 5500 € en 2007 ; 2400 à 6000 € en 2014.

En Roumanie, les universités d'Etat sont soumises, comme en Bulgarie, au principe de numerus clausus, avec un nombre déterminé d'étudiants pouvant être admis à titre gratuit et les universités sont libres de fixer les modalités d'admission.

Les frais de scolarité dans l'enseignement public sont restés entièrement subventionnés par l'Etat jusqu'en 1999. A cette date, les universités publiques se sont vu accorder la possibilité de percevoir des droits d'inscription, afin de recruter des étudiants au-delà du nombre de places allouées. Depuis cette date, il existe donc des étudiants « au budget » et des étudiants « à taxes ». Les deux catégories d'étudiants sont départagées en fonction du « mérite », selon les modalités d'accès mises en place par chaque université (concours d'entrée, résultats au baccalauréat ou résultats du dossier scolaire ou combiné de deux ou des trois modalités).

Alors qu'en 2000-2001, 30% des étudiants inscrits dans les universités publiques s'acquittaient de frais d'inscription, le taux n'a cessé d'augmenter : ils étaient 70% des inscrits à payer des frais d'inscription en 2007-2008⁷²². En 2012-2013, ce taux a décliné et est passé légèrement en-dessous de 50%. Ce système dual subsiste encore aujourd'hui, après une tentative avortée en 2011 pour y mettre fin et faire en sorte que tout étudiant s'acquitte de droits partiels. Au-delà de l'année d'entrée à l'université, chaque année – puis chaque semestre depuis la semestrialisation des enseignements (mise en place des ECTS⁷²³ en 1999) -, les places subventionnées par l'Etat sont remises en jeu, en fonction de la réussite des étudiants aux examens universitaires.

Les frais d'inscription moyens pratiqués dans l'enseignement public (étudiants « à taxe ») tendent en 2012 à être équivalents, et même supérieurs à ceux pratiqués dans les universités privées – devenues en surnombre et ne bénéficiant généralement que d'un statut d'université d'enseignement (catégorie III),

⁷²¹ Georguia, 2002 ; Entretien, ACU Bulgarie (2006-2010) ; Fiches Curie 2007-2015. Ils n'en sont pas moins élevés pour un pays où les salaires sont les plus bas d'Europe. En 2010, le salaire mensuel moyen était environ de 100 € en 2003 et de 180 € en 2011 (Eurostat).

⁷²² Voir annexe 6.

⁷²³ European Credit Transfer and Accumulation System : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

peu flatteur⁷²⁴. Au final, en Roumanie, il n'y a guère de distinction entre une université publique et une université privée, qui peut se voir accorder une subvention d'Etat selon sa capacité à se conformer aux critères de performance fixés par le gouvernement (voir plus haut).

Dans les universités publiques, les cursus de Master, introduits en 1995, sont également divisés entre places subventionnées et places payantes.

Les frais d'inscription pour les étudiants étrangers peuvent être de 5 à 6 fois plus élevés que pour les étudiants nationaux et, depuis 2007, que pour les étudiants de l'Union européenne. Les étudiants moldaves bénéficient de conditions privilégiées pour accéder à l'enseignement supérieur roumain, le gouvernement leur réservant de nombreuses places dans les universités.

c) La carrière des enseignants en Bulgarie et en Roumanie⁷²⁵

Comme en Turquie, la carrière universitaire est peu attractive, surtout en Bulgarie.

Le nombre d'enseignants a peu augmenté en Bulgarie depuis 1990. Il a même tendance à stagner depuis 2000. La carrière universitaire a été peu modifiée depuis l'époque antérieure. Jusqu'en 2010, il existait cinq grades universitaires : assistant, assistant permanent (chargé de TP et autres séminaires), chargé de cours (avec thèse de doctorat soutenue), maître de conférences (« doçent », avec préparation d'une habilitation), professeur (avec la soutenance d'un « grand doctorat »). En 2010, les postes permanents d'assistants ont été supprimés. Le temps de service d'enseignement est de 240 heures annuelles, avec un maximum de 360h.

En 2005-2006, dans le public, le salaire moyen mensuel d'un assistant était de 150 €, celui d'un doçent de 250 €, celui d'un professeur en fin de carrière de 350 €. En 2011, si les salaires des assistants sont restés peu ou prou les mêmes, celui de doçent a été augmenté à 300-400 € et celui de professeur à 400-500 €. Même si le niveau de vie est très bas en Bulgarie, ces salaires sont loin de permettre une vie confortable ou même de pourvoir aux besoins d'une famille. Les universitaires exercent souvent une autre profession. Dans les années 1990, certains se livraient à des activités annexes, beaucoup plus lucratives, parfois sans rapport aucun avec le monde universitaire⁷²⁶. Certains exercent dans plusieurs universités.

En tout état de cause, la carrière universitaire manque totalement d'attractivité.

Le service d'enseignement dû, souvent combiné à une autre activité professionnelle fait que, comme en Turquie – et comme en Roumanie –, le temps consacré à la recherche est réduit. Le champ universitaire a d'ailleurs hérité, malgré plusieurs lois, de la dualité de l'époque communiste où la recherche était effectuée dans les académies et l'enseignement dans les universités. Si bien que, de manière générale, les activités de recherche sont mal développées dans les universités bulgares.

Dans les universités privées, les conditions sont meilleures, avec des salaires au moins trois fois supérieurs à ceux du secteur public et de meilleurs équipements pour développer les activités de recherche.

L'enseignement en langue étrangère ne donne pas lieu à rémunération ou aménagement de services dans le public. Il est négociable dans l'enseignement privé (Fiches Curie Bulgarie ; données d'entretiens).

En Roumanie, l'évolution du nombre d'enseignants suit le mouvement de la courbe des effectifs étudiants : en augmentation constante depuis 1990, particulièrement revalorisé en 2003-2004, il décroît depuis 2009. Face au problème d'un parc universitaire qui se renouvelle peu, la loi sur l'enseignement supérieur de 2011 impose la retraite obligatoire à 65 ans (68 ans auparavant), ce qui a contraint de nombreux universitaires à quitter leur poste à ce moment.

⁷²⁴ Voir annexe 6. Une inscription dans un cursus en sciences économiques sur une place « à taxe » revient en moyenne à 620 € / an dans le public et à 500 € / an dans le privé en 2011 (Curaj *et al.*, 2015 : 156). Les auteurs soulignent qu'en 2010, le salaire minimum mensuel en Roumanie est environ de 180 € net et que le salaire moyen mensuel est à peu près de 350 € (Eurostat).

⁷²⁵ Voir annexe 10, le tableau récapitulatif de l'évolution de la carrière des enseignants dans les trois pays.

⁷²⁶ Selon des acteurs en poste en Bulgarie, dans la décennie 1990, l'universitaire-chauffeur de taxi ne serait pas un cliché (Entretien Conseiller culturel, Bulgarie, 1991-1994).

Sur la période considérée, comme en Bulgarie, il y a eu peu de modifications de la carrière des enseignants. Depuis la période communiste, il y a toujours cinq échelons (préparateur, assistant universitaire, maître assistant ; maître de conférences ; professeur d'universités). Les carrières sont gérées à l'intérieur des établissements, selon des critères spécifiques à chaque établissement. La condition requise pour devenir maître de conférences est qu'il faut disposer d'un doctorat et qu'il faut avoir publié des travaux de recherche pour devenir professeur d'université. Le statut d'enseignant chercheur n'existe pas en Roumanie, même si les universitaires sont tenus de publier. La recherche s'effectue généralement dans des centres dédiés.

La seule grande modification est celle prévue dans la loi de 2011 qui instaure un examen d'habilitation pour accéder au statut de professeur universitaire, occuper une fonction de direction ou coordonner des thèses de doctorat par le ministère de l'Éducation.

Les enseignants universitaires bénéficient de conditions quelque peu meilleures qu'en Bulgarie, mais il existe de très grandes disparités, y compris au sein de l'enseignement public, et la carrière universitaire est en général peu attractive : très peu de jeunes sont tentés par ce type de carrière⁷²⁷.

En 2008, la note de l'attaché de coopération universitaire datée du 3 novembre 2008 indique que, depuis 2005, les salaires ont doublé. Ils partaient donc de très bas, et devaient être proches de ceux de la Bulgarie, car on ne peut pas dire que, malgré ce doublement, ils soient particulièrement élevés.

En 2008, selon la note, les maîtres de conférences avaient un salaire de base culminant à 500 € mensuels au plus haut de l'échelle ; tandis que, en fin de carrière, le salaire des professeurs atteignait 1300 € mensuels. Les salaires dépendent du nombre d'étudiants par faculté. Il existe donc des disparités qui peuvent être très importantes entre deux enseignants de grade identique au sein d'une même université.

En 2012, le salaire de base annuel brut d'un enseignant universitaire d'un établissement public en Roumanie était de 5099 € pour un tuteur-préparateur, variait entre 5099 € et 6676 € pour un assistant ; entre 5625 et 8468 € pour un maître assistant ; entre 6042 et 10487 € pour un maître de conférences et entre 10499 et 20677 € pour un professeur⁷²⁸. Selon R-E Teodoroiu (2015), malgré des variations sur la période 2007-2015 – notamment en 2009, suite à l'amputation de 25% des salaires appliquée à l'ensemble des fonctionnaires –, le salaire d'un assistant, l'un des plus faibles salaires du corps universitaire, a suivi à peu près la même progression que le salaire brut moyen annuel en Roumanie.

Depuis 2008, il n'existe pas de grandes différences entre les salaires du privé et du public.

Nous n'avons pas de données pour les évolutions antérieures à 2007. En tout cas, les salaires des enseignants universitaires sont, en Roumanie, des salaires, avec les cumuls, que l'on peut estimer convenables par rapport à l'ensemble de la population roumaine, mais relativement faibles par rapport aux possibilités qui sont offertes aux cadres dans le secteur privé.

Il est cependant possible de cumuler à partir du salaire de base (en théorie jusqu'à un maximum de 4300 € par mois), par des heures supplémentaires, des activités d'édition de manuels, des activités de participation à projets ou encore des activités administratives. De nombreux universitaires complètent donc leur salaire de base par de nombreuses activités supplémentaires. A l'Académie d'études économiques, en 2010, certains enseignants pouvaient toucher jusqu'à 7000 € brut mensuels⁷²⁹.

Evidemment, il existe d'énormes disparités : les enseignants des universités publiques moins prestigieuses sont moins sollicités pour des travaux d'expertise en dehors de leur cadre universitaire ; certaines disciplines se prêtent aussi beaucoup moins que d'autres à des demandes d'expertise issues du monde économique, social ou politique. Dans tous les cas, il est plus avantageux de travailler en tant que cadre dans le secteur privé que de suivre une carrière universitaire.

La chute du nombre d'étudiants et la fermeture d'universités privées ont par ailleurs réduit la possibilité d'accroître son salaire, soit avec des heures complémentaires, soit avec un double salaire.

⁷²⁷Note sur l'enseignement supérieur en Roumanie de l'attaché pour la coopération universitaire et scientifique, 3 novembre 2008 (archives non officielles).

⁷²⁸ Source : MORE2, Support for continued data collection and analysis concerning mobility patterns and career paths of researchers. Country profile – Remuneration – Romania, Bruxelles, octobre 2012.

⁷²⁹ Depuis 2009, les enseignants universitaires sont tenus de rendre publiques leur déclaration de revenus. La presse avait publié une liste des plus gros salaires en Roumanie parmi les enseignants universitaires. Ceux de l'Académie d'études économiques arrivaient largement en tête.

Cependant, contrairement à la Turquie et à la Bulgarie, l'enseignement en langue étrangère donne lieu à des aménagements de services dans l'enseignement public, par décisions ministérielles. Tous les enseignants qui dispensent des cours en langue étrangère bénéficient d'une bonification dont les modalités sont fixées par le ministère de l'Éducation. En heures de base, une heure de séminaire est rémunérée 1,5 h., au lieu d'1 h. pour un enseignement en roumain, une heure de cours 2,5 h., au lieu de 2 h pour un enseignement en roumain. Mais la différence n'existe plus pour les niveaux au-delà du 1^{er} cycle : tous les enseignants bénéficient d'une bonification (Rapport AUF-BECO, janvier 2000 ; Données d'entretien, enseignants Roumanie, 2010).

Parmi les enseignants des pays de notre corpus, les universitaires roumains sont ceux qui bénéficient, dans le secteur public, des meilleures conditions financières, notamment pour enseigner en langue étrangère, par rapport aux enseignants universitaires turcs et aux universitaires bulgares. Cependant, dans ces trois pays, le nombre d'heures consacrées à l'activité d'enseignement, la nécessité de compléter le salaire de base par d'autres sources de revenus laissent, généralement, sauf exception, peu de place à la recherche.

...

Ces aspects organisationnels de l'université ne sont évidemment pas sans conséquence sur les formations universitaires francophones, selon qu'elles sont implantées dans une université d'État - aux frais d'inscription relativement limités et à la notoriété souvent établie - ou dans une université privées - où les frais d'inscription varient fortement selon le projet de l'université elle-même (rentabilité / qualité pédagogique), et dont la notoriété est plus incertaine.

Mais la reconnaissance pour les universitaires d'enseignements délivrés en langue étrangère n'est sans doute pas non plus sans répercussion sur les formations universitaires francophones : sur les universitaires qui y enseignent et sur la relève. Or, hormis en Roumanie, les universités publiques turques et bulgares n'accordent aucune indemnité pour l'enseignement en langue étrangère et le statut de la fonction publique ne permet pas non plus que les enseignants du secteur public puissent recevoir de subsides externes pour les cours qu'ils délivrent en leur sein.

4. Les modifications des cursus et des curriculums

Depuis les années 1990, les bouleversements les plus importants dans les champs universitaires bulgare et roumain concernent les curriculums qui subissent des transformations à la fois techniques (cycles d'études) et disciplinaires. Ils sont d'autant plus importants qu'ils sont directement liés à la création de formations universitaires francophones.

a) Renouvellement des cursus d'études

Les cycles universitaires ont subi des modifications importantes depuis 1990. On peut considérer deux grandes étapes de changements : une première étape, dans les années 1990, et la seconde dans les années 2000.

Lors de la période communiste, le travail universitaire était strictement divisé entre enseignement et recherche : l'enseignement s'effectuait dans les universités ou établissements techniques ; la recherche avait lieu dans les Académies. De ce fait, il existait un cycle universitaire unique de 4 ou 5 années, l'enseignement court n'existait pas et les universités ne pratiquaient pas de recherche.

Sur le modèle des universités occidentales, la Bulgarie et la Roumanie réforment rapidement l'organisation des études en créant des cycles universitaires qui remplacent le diplôme universitaire unique.

En Bulgarie, en 1992, est créé un cycle de diplôme supérieur qui suit le cursus diplômant de 4 ou 5 années (« post-graduate level », pour les anglo-saxons ; dénommé dans les documents français / francophones « 3^{ème} cycle », car correspondant en nombre d'années d'études à un DEA ou DESS français de l'époque). La loi de l'éducation de 1995 introduit les grades de Licence (4 ans), Master (1

ou 2 ans), Doctorat⁷³⁰. C'est encore ainsi qu'aujourd'hui sont généralement organisés les cycles en Bulgarie, avec une licence de 4 années, comme en Turquie, et un deuxième cycle d'une année, parfois d'une année et demie (« magister » / master)⁷³¹. On est ainsi plus proche qu'en Turquie du système européen, où les deux premiers cycles réunis (L et M) comptent 5 années⁷³². Selon l'un de nos interlocuteurs, les masters ont peu de succès en Bulgarie. *A priori* la licence en 4 ans suffit, d'autant que la plupart des étudiants sont embauchés avant même d'avoir terminé la licence et obtenu leur diplôme (Entretien ACU– Bulgarie (2006-2010)).

C'est en 1995 que la Roumanie met un terme au cycle unique en 4 ou 5 années et adopte un système avec un premier cycle en 4 ans, un deuxième cycle en un ou deux ans et un troisième cycle, le doctorat⁷³³. La création d'un grade de doctorat est liée à la volonté d'abolir le système dual enseignement (universités) / recherche (académies) et d'engager les universités sur la voie de la recherche. Comme nous l'avons vu, vingt ans plus tard, la recherche est encore timide dans les universités, notamment par manque de moyens.

En 2004, les universités roumaines se sont alignées sur le modèle européen le plus répandu, en supprimant une année d'études au premier cycle : licence (3 ans), master (2 ans), doctorat (3 ans)⁷³⁴. Au cours de l'année universitaire 2005-2006, tous les établissements publics et privés d'enseignement supérieur ont été tenus de le mettre en œuvre – avec des exceptions (médecine, formations d'ingénieurs...)

Les deux pays s'engagent dès la fin des années 1990 dans les processus européens de comparabilité des diplômes, puis, dès 1999, dans le processus de Bologne. En 2004, le système de crédits transférables ECTS est généralisé au niveau de tout le système d'enseignement supérieur en Bulgarie et en Roumanie et devient obligatoire en 2005. En même temps, le supplément de diplôme assurant la lisibilité internationale du contenu des formations est adopté dans les universités des deux pays.

Ces changements de cycles affectent bien entendu les curriculums dont les contenus doivent être adaptés aux nouveaux découpages. En particulier, à partir du milieu des années 2000, les formations de master commencent à se mettre en place. Très lentement en Bulgarie, où le curriculum de licence est resté inchangé. Toujours étalé sur quatre années, il donne accès à un diplôme reconnu sur le marché du travail des cadres. Les masters en revanche se développent considérablement en Roumanie. Avec le passage obligatoire au LMD (commencé en 2003 et achevé en 2006), les universités roumaines sont également tenues de mettre en place des cursus de master. En outre, l'amputation d'une année de l'ancienne licence – jusqu'alors diplôme de référence sur le marché du travail – conduit à une « dévaluation » du diplôme en trois ans. Le master devient la référence sur le marché du travail des cadres : les étudiants sont encouragés, par le système, à obtenir un diplôme de master (bac +5).

Les formations doivent ajuster leurs curriculums en conséquence et créer des formations et des contenus de master.

Par ailleurs, les cursus enregistrent des modifications horaires, dès 1994. Ils sont réduits de 35 heures hebdomadaires à 26 heures, afin de s'adapter aux normes de l'Europe occidentale et de mieux employer le personnel formé aux nouvelles disciplines qui connaissent un accroissement rapide (Banque mondiale, 1996). Les changements les plus fondamentaux intervenus depuis les années 1989 concernent, en effet, la structure et le contenu des disciplines.

b) Renouvellement disciplinaire et transformations des structures disciplinaires

Après l'effondrement du système communiste et l'engagement des élites portées au pouvoir en 1990 dans l'économie de marché et dans la construction de démocraties pluralistes, l'enseignement supérieur était en première ligne pour accompagner les réformes et former les spécialistes capables de les mettre

⁷³⁰ Loi de l'enseignement supérieur du 27 décembre 1995, effective en 1998-1999.

⁷³¹ Comme dans beaucoup de pays, certaines formations sont particulières, comme les formations d'ingénieurs ou les formations de médecins.

⁷³² Pour rappel : 6 années pour le total des deux premiers cycles en Turquie.

⁷³³ Loi de l'éducation n° 84/1995. Comme en Bulgarie, ce découpage s comporte des exceptions. La loi est effective en 1998-1999.

⁷³⁴ Loi sur l'enseignement supérieur du 24 juin 2004.

en œuvre : cadres d'entreprises formés à l'économie de marché ; cadres administratifs pour réorganiser l'ensemble du tissu institutionnel et administratif ; cadres juridiques pour réformer les législations et les appliquer...

Il faut moderniser l'enseignement technique et professionnel (ingénierie) en renouvelant le matériel et les outils. Mais les disciplines les plus profondément affectées par les nouveaux changements, dans leur identité même, car fortement idéologisées, sont les sciences sociales qui avaient été passablement délaissées à l'époque communiste au profit des sciences théoriques et appliquées⁷³⁵ (McCabe *et al.*, 2011).

Les disciplines de gestion et d'économie, les sciences juridiques doivent être réformées de fond en comble. Des cours de gestion, d'administration des affaires, du développement du petit commerce, de comptabilité, d'audit, de finances et de banque doivent être créés de toute pièce (Banque mondiale, 1996 : 5).

Les domaines de la sociologie et des sciences politiques – disciplines marginales voire inexistantes dans la période antérieure – étaient à construire.

Les universités sont sollicitées pour rapidement mettre en place des formations répondant aux besoins des nouvelles orientations et à la demande sociale. Le programme européen Tempus, dont vont bénéficier la Bulgarie et la Roumanie (voir ci-dessous), et qui constitue selon nous l'opération majeure permettant d'engager les changements universitaires au début des années 1990, place comme prioritaires les domaines d'études suivants : la gestion des affaires, l'économie appliquée, les technologies et l'ingénierie, les langues européennes modernes, l'agriculture et l'économie agricole, la protection de l'environnement, les sciences économiques et sociales⁷³⁶. Soit, en résumé, un très vaste ensemble de domaines universitaires. On note, dans cette liste, une attention marquée aux formations en économie et en gestion, qu'elles soient généralistes ou appliquées à plusieurs secteurs prioritaires.

Précisément, les formations que nous avons retenues relèvent de ces domaines ayant subi des transformations radicales⁷³⁷.

Les nouvelles disciplines enregistrent un succès immédiat : la structure de la population étudiante est complètement transformée. Tandis que, dès 1990, les effectifs des enseignements techniques – majoritaires dans la période antérieure – déclinent régulièrement, ceux des formations en sciences économiques, en droit et en sciences sociales enregistrent de très fortes progressions. Nous disposons de statistiques, mais les catégories disciplinaires ne sont pas construites de la même manière selon les pays, selon les périodes, selon les organismes producteurs de statistiques. Les comparaisons sont un peu hasardeuses, mais du moins peut-on avoir quelque idée de l'évolution de la répartition des étudiants selon les grands domaines disciplinaires⁷³⁸.

On observe dans les deux pays au tout début de la décennie 1990 un changement radical dans les répartitions des étudiants par disciplines par rapport à la période avant 1990.

En Roumanie, alors que les formations techniques représentaient 65% du total des effectifs étudiants en 1989, elles chutent à 59% en 1990, 38% en 1992, 31% en 1994, 22% en 1999. A l'inverse, les sciences économiques qui ne représentaient que 9% des effectifs en 1989 atteignent 20% en 1993 où elles se maintiennent en 1999 ; les sciences sociales et humaines ont plus que triplé atteignant 31% des effectifs en 1995. Les études en droit progressent plus lentement, mais alors qu'elles ne représentaient que 1% des effectifs étudiants en 1989, presque 13% des étudiants sont concernés en 1999 (Banque mondiale, 1996 : 4 ; Gheorghiu *et al.*, 2014).

En Bulgarie, les différences entre les deux périodes sont tout autant significatives et suivent la même voie qu'en Roumanie : les sciences sociales et les sciences économiques connaissent une très forte

⁷³⁵ Encore que ces dernières étaient a priori loin de bénéficier de conditions idéales : les laboratoires manquaient souvent de matériel.

⁷³⁶ *Erasmus. Bulletin d'informations*, Bureau Erasmus de la Commission des communautés européennes, 1990, n°7, p. 10-11.

⁷³⁷ Elles ne sont pas représentatives de l'ensemble des formations universitaires francophones qui se créent cependant, puisque de nombreuses formations sont créées en ingénierie également.

⁷³⁸ Voir annexe 5 les données et les références pour la Bulgarie et annexe 6 pour la Roumanie.

ascension, tandis que les domaines en ingénierie enregistrent une forte chute. Entre 1989 et 1999 les sciences sociales (qui englobent, dans les données dont nous disposons, les sciences économiques) passent de 13% des effectifs en 1989 à 35% en 1999 ; les études en droit sont fréquentées par 5% des étudiants en 1999 contre 1,5% en 1989 ; les sciences de l'ingénieur (études d'architecture comprises) régressent de 38,5 % à 18% des effectifs. Un autre domaine en régression est le domaine de l'éducation (10.5% en 1999 contre 25% des effectifs en 1989).

Durant la décennie 2000, on note une certaine stabilité dans la répartition des grands domaines disciplinaires. Le changement le plus notable commun aux deux pays est une augmentation des effectifs de médecine à partir de la fin des années 2000. Il nous semble que ce développement n'est pas étranger aux encouragements que connaissent les universités des deux pays, comme les autres universités européennes, à l'internationalisation. Les formations en médecine délivrent un diplôme reconnu au niveau européen (depuis 2009, pour les deux pays). Elles attirent un public étudiant souvent rejeté du *numerus clausus* pratiqué dans leur pays à l'entrée en médecine, comme c'est le cas en France.

Pour les autres disciplines, depuis très récemment en Roumanie (2011), on observe certains rééquilibres, alors que la situation semble avoir peu évolué en Bulgarie.

Dans ce pays, la répartition disciplinaire reste à peu près stable depuis les années 2000. En 2014, 33% des effectifs suivent un cursus en sciences sociales (dont 23% pour l'économie) ; la baisse des effectifs tend à se poursuivre en sciences de l'ingénieur (13% en 2014)⁷³⁹.

En Roumanie, c'est seulement au début de la décennie 2010 que quelques modifications – beaucoup moins importantes que celles qu'a connues la décennie 1990 - apparaissent par rapport aux années 2000. Les sciences économiques et de gestion poursuivent leur ascension, devenant en 2007 les disciplines les plus fréquentées par les étudiants, avant d'enregistrer un léger déclin en 2011, après la dernière grande loi de l'enseignement supérieur et la fermeture de nombreuses universités privées, essentiellement engagées dans les formations en sciences économiques et de gestion. Parallèlement, les sciences de l'ingénieur connaissent un regain d'intérêt.

Les réformes curriculaires ont donc marqué profondément les sociétés en transition. Il s'agit d'une différence fondamentale avec la Turquie, où les disciplines se sont constituées sans connaître de rupture majeure.

Lors de la décennie 1990, il faut former des enseignants universitaires pour engager les refontes complètes des curriculums et assurer la diffusion des nouveaux contenus auprès d'un public de plus en plus nombreux. Durant toute la décennie 1990, les moyens engagés dans ces réformes disciplinaires et réformes des curriculums vont être très importants.

Dans le courant des années 2000, surtout en Roumanie (passage de la licence de 4 à 3 ans), les chantiers curriculaires principaux concernent les créations et le développement de nouveaux deuxièmes cycles (Master).

Les bouleversements disciplinaires au début des années 1990, les changements de cursus au cours de la décennie 2000, surtout en Roumanie, avec l'introduction d'un cycle de master devenu essentiel sur le marché du travail, nécessitent des compétences nouvelles de la part des universitaires, très sollicités durant toutes ces années pour mettre en œuvre à un rythme particulièrement soutenu tous ces changements.

Les échanges vont être importants avec les acteurs de la coopération universitaire « occidentaux ».

⁷³⁹ Il faut toutefois prendre ces informations avec prudence car les statistiques n'agrègent pas toujours la même chose d'une période à l'autre et ne sont pas toujours explicites quant à leur catégorisation. Par exemple, on ne sait pas si Architecture est compris dans les 13% des sciences de l'ingénieur en 2014, alors que les pourcentages de 1989 et 1999 incluent Architecture dans les sciences de l'ingénieur.

5. Européanisation et/ou internationalisation - américanisation des champs universitaires ?

En tournant le dos aux modèles communistes antérieurs, les sociétés bulgares et roumaines se sont engagées dans les modèles occidentaux de l'économie de marché et de l'Etat de droit démocratique. Ces modèles sont pluriels. Dès les premières heures les pays se sont ouverts à la multiplicité des modèles et des acteurs des sociétés occidentales. Le souhait de s'amarrer aux voisins européens et à l'Union communautaire s'est manifesté très tôt, en même temps que l'Amérique représentait la seule puissance capable de protéger ces nouveaux Etats tout en incarnant l'idéal occidental.

Une note en date du 9 novembre 1992 émanant de la sous-direction Europe centrale et orientale de la DGRCST résume bien ces orientations majeures prises dès les premières heures des « révolutions ».

« L'appartenance à l'Europe communautaire reste l'objectif prioritaire de tous ces pays. Trois d'entre eux ont déjà conclu des accords d'association soumis actuellement à la ratification des parlements nationaux, Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie. Pour deux d'entre eux, Roumanie et Bulgarie, les négociations de tels accords devraient aboutir avant la fin de l'année. D'autres ont conclu, Albanie, ou vont conclure, Slovénie, des accords de commerce et de coopération avec l'Europe.

Il reste que cet engouement pour l'Europe n'est pas exclusif, il doit être perçu à la lumière tout d'abord du double attrait que suscite l'Amérique du nord, d'une part, sur les gouvernements qui ne voient pas de garanties possibles à leur sécurité sans un engagement des Etats-Unis et sans un accès à l'OTAN, d'autre part, sur les populations séduites par le mythe de la société américaine. »⁷⁴⁰

Pour la Bulgarie et la Roumanie, en particulier, cette période intermédiaire entre un modèle « marxiste-léniniste » et un modèle « occidental » (économie de marché et démocratie) - qui serait atteint au moment de leur intégration à l'OTAN (2004), d'une part, à l'Union européenne, d'autre part (2007) - est dénommée période de « transition ».

Malgré ces orientations fortement marquées « vers l'Ouest », il n'en demeure pas moins des clivages sociaux et politiques profonds. La rupture avec l'ex-URSS est moins absolue que cette ouverture soudaine et euphorique à l'ouest pourrait le laisser supposer et les résistances au changement sont plus ou moins vives selon les pays (Mink & Szurek, 1993 ; Mink, 2004, Moussakova, 2007 ; Rey & Groza, 2008). La « transition » a été relativement brutale (privatisations rapides, chômage, pauvreté, corruption), le désenchantement remplaçant rapidement la courte période d'euphorie suivant le renversement des régimes précédents.

Si bien que, dès 1993,

« la tentation est grande [...] de renouer avec les républiques de l'ex-URSS les plus proches en raison d'affinités culturelles traditionnelles et d'un intérêt commun à reprendre sur des bases nouvelles des relations économiques provisoirement interrompues par l'effondrement du Conseil économique mutuel (CAEM/COMECON) »⁷⁴¹

En 2009, le vingtième anniversaire de 1989 est célébré avec une certaine « confusion des sentiments » entre les pays d'Europe de l'Est et l'Union européenne (Rupnik, 2009).

« On assiste à l'épuisement du triple cycle qui a dominé l'après-1989 : des transitions démocratiques à la fatigue prématurée de la démocratie ; d'un passage rapide à l'économie de marché à la crise du modèle libéral qui servait de référence ; de l'intégration à l'UE des nouvelles démocraties à la découverte des limites internes et géopolitiques de la puissance formatrice de l'Union. » (Rupnik, 2009)

Dans la décennie 1990, les champs universitaires reflètent les visages multiples de cette ouverture à l'« ouest », de cette « occidentalisation ». Aujourd'hui, comme les « modèles », les champs tendent à s'internationaliser.

En interaction avec ces changements organisationnels et structurels, les champs universitaires bulgare et roumain, comme en Turquie, s'européanisent en adoptant des instruments de convergences avec les champs universitaires d'Europe occidentale, tout en étant marqués par une forte tendance à

⁷⁴⁰ Source : archives Fontainebleau, carton 9, dossier « MICECO - Orientations générales ». Nous rappelons que nous abordons plus précisément ces questions politiques dans la partie suivante. Nous nous en tenons pour l'instant aux champs universitaires eux-mêmes dans lesquels s'insèrent les formations universitaires francophones.

⁷⁴¹ Op. cit.

l'américanisation. Comme nous l'avons relevé plus haut, démêler l'un de l'autre, est relativement complexe : l'eupéanisation des champs universitaires étant elle-même indissociable de leur internationalisation qui s'accommode parfaitement des standards nord-américains.

Néanmoins, on peut tenter de dégager de cet ensemble mal défini des outils d'intervention plus spécifiquement européens et des outils d'intervention plus spécifiquement français.

Concernant la Bulgarie et la Roumanie, des étapes se dessinent assez clairement par rapport à l'eupéanisation des champs, c'est-à-dire à leur rapprochement des standards occidentaux. Elles sont fonction des avancées politiques de leur intégration dans l'Union européenne.

Comme le fait remarquer A. Jongsma, le mouvement d'eupéanisation des universités – rapprochement des champs universitaires européens – s'est construit avec des changements qui n'affectaient pas seulement les universités d'Europe de l'Est (Jongsma, 2000). Au début des années 1990, les universités d'Europe occidentale affrontent elles aussi des changements majeurs : débuts d'internet, des échanges universitaires envisagés à grande échelle (débuts du lancement des programmes Erasmus (1987) et, précisément, des échanges avec les universités voisines de l'Est), début des premiers bureaux internationaux dans les universités, nouveauté pour les universitaires d'Europe de l'Ouest des domaines d'expertise qu'ils étaient invités à transmettre à leurs collègues de l'Est...

Dans cet ensemble protéiforme où des acteurs et des références multiples se côtoient ou interfèrent, nous tenterons de mettre en avant ce qui relève d'éléments favorables aux formations universitaires francophones, à leur création, mais aussi à leur maintien.

Une première période est la période qui va de la sortie du communisme au moment de l'ouverture des négociations pour l'intégration des deux pays à l'Union européenne (1990-1999) Durant cette période une foultitude d'acteurs « occidentaux » va intervenir dans les champs universitaires, en pleine reconstruction.

Une deuxième période débute en 1999, quand la pré-adhésion met fin aux outils européens spécifiques (le programme Tempus) et engage les pays à adopter les instruments européens communs de convergence.

L'intégration des deux pays à l'Union européenne en 2007 ne change pas fondamentalement ces dispositions, mais elle leur donne plus de moyens (fonds structurels) pour mettre en place « l'acquis communautaire », et elle a des incidences sur les parcours des étudiants qui obtiennent plus facilement des visas pour les pays de l'espace Schengen (auquel la Bulgarie et la Roumanie n'appartiennent pas encore). Passée la période bouillonnante de reconstruction de la décennie 1990, les outils européens visant à construire un « espace européen de l'enseignement supérieur », structurent en partie, au moins dans leurs grandes orientations, les champs universitaires.

Nous verrons, dans chacune des périodes, comment interagissent différents référentiels « occidentaux », - européens, francophones, anglo-saxons - dans les champs universitaires, afin de mieux comprendre :

- les changements qui interviennent dans les champs universitaires depuis le tournant des années 1980-1990 jusqu'à aujourd'hui ;
- la manière dont les modifications qui interviennent dans ces champs peuvent constituer des contextes propices aux formations universitaires francophones.

Dans la mesure où la partie 3 est consacrée aux acteurs qui interviennent directement dans la création ou le fonctionnement de formations universitaires francophones, nous réservons une analyse et présentation plus approfondie de la politique de ces acteurs pour cette prochaine partie. Nous ne présentons ici que les grandes réalisations de ceux-ci (gouvernement français ; AUPELF, universités françaises, notamment) afin de saisir quelle est globalement la place de leurs interventions dans les champs universitaires bulgare et roumain, parmi l'ensemble des interventions⁷⁴².

⁷⁴² Le parti pris de multiplier les angles pour saisir le développement et la place des formations universitaires francophones conduit inévitablement à croiser plusieurs fois les mêmes éléments et à un inconfort dans la présentation. Nous avons fait au mieux pour préserver un équilibre entre, d'une part, des redites quelque peu pesantes, mais qui contribuent à une certaine clarté, et, d'autre part, une économie avec le morcellement des informations pouvant produire un manque de lisibilité.

a) Les années 1990 : convergences vers des standards occidentaux et le programme européen Tempus

Pour soutenir la refonte totale des systèmes universitaires, divers acteurs institutionnels et universitaires extérieurs sont intervenus depuis 1989-1990, pour favoriser les changements dans le sens d'une convergence vers les modèles formatifs occidentaux.

i. Le foisonnement des actions de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale

Dès 1990, les pays d'Europe de l'Est sont engagés dans des échanges universitaires fourmillants et très divers avec différents acteurs de « l'Ouest », qui mettent en place des politiques d' « assistance »⁷⁴³ à l'égard des universités et des universitaires de l'Est (Grabar, 1997⁷⁴⁴). Parmi les acteurs les plus actifs, on peut citer :

- la Commission européenne – chargée de coordonner le soutien occidental apporté par le « groupe des 24 »⁷⁴⁵ - avec les programmes Tempus⁷⁴⁶ ;
- les pays européens de l' « Ouest », avec des aides spécifiques, comme celle de la France (avec l'intervention, les trois premières années, de 1990 à 1993, de la MICECO⁷⁴⁷), le Royaume-Uni et l'Allemagne ;
- le gouvernement américain ;
- des partenaires privés et des fondations, liés aux Etats-Unis, telles la Fondation Soros, la commission Fulbright ;
- L'UNESCO-CEPES⁷⁴⁸ ;
- L'AUEFL-UREF⁷⁴⁹.

- les acteurs qui agissent le plus directement dans les champs universitaires de Bulgarie et de Roumanie : les universités et les universitaires d'Europe occidentale ou des Etats-Unis, dont les moyens sont toutefois très liés à ceux mis en place par les grandes institutions que nous venons de citer.

On doit ajouter en Roumanie, la Banque mondiale qui intervient directement dans le domaine universitaire, de manière particulièrement active.

On voit que ces acteurs sont de niveaux différents : acteurs supra nationaux (Commission européenne) ; acteurs étatiques, acteurs infra-étatiques. Toutes ces initiatives ne sont pas isolées les unes des autres : elles sont en interaction, parfois concurrentes, parfois en association. Elles convergent en tout cas vers des actions visant à modifier les champs universitaires en réformant les cursus et le système.

Les initiatives plus globales entrent souvent en synergie avec les initiatives des universités ou des Etats.

⁷⁴³ Il est difficile de parler de « coopération », car les échanges sont très déséquilibrés, à sens unique. Le terme « assistance » est généralement celui utilisé par les instances de la coopération française ou européenne pour désigner une forme de partenariat où les moyens engagés ne viennent / ne viendraient que d'une seule des parties – la France ou la Commission européenne, en l'occurrence. Cependant le terme tend à masquer que les pays qui engagent ces moyens sont aussi largement bénéficiaires (influence). D'où les guillemets, à défaut d'un terme plus adéquat.

⁷⁴⁴ L'article de M. Grabar dresse un inventaire des différentes actions entreprises dans les PECO par des acteurs externes, entre 1990 et 1997, en retenant plus particulièrement le cas de la République tchèque. Cet inventaire nous a été fort utile pour avoir une vue d'ensemble des principaux acteurs intervenants dans les champs universitaires bulgares et roumains au début des années 1990. En effet, on trouve plusieurs articles sur tel ou tel acteur, mais rarement un inventaire, tel celui-ci, à partir des pays récepteurs.

⁷⁴⁵ « Le groupe des 24 » s'étend bien au-delà des seuls membres de la CEE. Il est constitué de 24 pays occidentaux : outre les pays membres de la CEE, les 4 pays de l'AELE (Suisse, Norvège, Lichtenstein, Islande), les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Turquie, l'Australie, la Nouvelle Zélande (Grabar, 1997).

⁷⁴⁶ TEMPUS : Trans European Mobility Program for University Studies (1990).

⁷⁴⁷ MICECO : Mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale. Nous développons plus bas.

⁷⁴⁸ Siège décentralisé de l'UNESCO à Bucarest, pour le centre européen de l'enseignement supérieur.

⁷⁴⁹ AUEFL : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française ; UREF : Université des réseaux d'expression française. Depuis 1999 : AUF, Agence universitaire de la Francophonie. Nous développons ce rôle dans une prochaine partie également : l'AUEFL-UREF / AUF intervenant directement dans la création des formations universitaires francophones.

Nous nous bornons à évoquer les interventions qui nous ont semblé les plus significatives pour accompagner ou encourager les changements radicaux que connaissent les champs universitaires en matière d'orientations et de références universitaires depuis la période communiste.

Les budgets consacrés aux interventions dans les champs universitaires sont très inégaux selon les acteurs. Ils ne sont pas aisés à comparer car certains fonctionnent selon le principe de l'annualité, d'autres de la pluriannualité ; certains sont en dollars, d'autres en francs français (FF), d'autres, vers la fin des années 1990, en ECU, puis en euros (€). Certaines données longitudinales dont nous disposons ont réalisé les conversions en Euros. D'autres part, concernant la coopération des pays, certaines données incluent l'ensemble de la coopération culturelle, linguistiques, scientifique et universitaire, d'autres seulement la coopération universitaire...

A titre indicatif, l'attaché de coopération en charge de l'universitaire en Roumanie notait dans son rapport d'août 1996 que les moyens consacrés à la coopération universitaire étaient très disproportionnés entre les différents acteurs. Ainsi, il présentait la liste suivante :

- « - Prévu par la banque mondiale et le gouvernement roumain pour la réforme de l'enseignement supérieur en Roumanie : environ 500 MF [*Cette somme est en réalité prévue sur 5 années entre 1997 et 2002*] ;
- Programme Phare-Tempus actuellement en cours avec au moins un partenaire français : environ 155 MF [*En réalité, les projets pouvant durer 2 à 3 années, les budgets s'étalent aussi sur 2 ou 3 années, mais il faut ajouter les budgets Tempus pour les projets dans lesquels un « partenaire français » n'est pas impliqué et qui contribuent également à changer les champs universitaires*].
- Budget de la Fondation Soros en Roumanie : environ 60 MF / an ;
- Ambassade de France [*incluant les bourses du gouvernement français*] : 11 MF / an. » (Rapport attaché de coopération scientifique, Roumanie, 1992-1996, « Bilan de quatre années de coopération scientifique et technique franco-roumaine », août 1996 ⁷⁵⁰).

Malgré les ajustements qu'il convient d'établir quant à la durée des budgets (nos commentaires entre crochets), les déséquilibres entre les différents acteurs de la coopération universitaire apparaissent de manière évidente.

Dans cette multitude, les actions les plus importantes en termes de moyens et les plus structurantes pour les champs universitaires concernés ont été, selon nous, le programme européen Tempus et l'action d'acteurs liés au monde universitaire américain.

Le programme Tempus structure en partie l'action d'acteurs d'Europe occidentale (Etats membres de la communauté européenne, universités de ces Etats).

L'action d'acteurs liés au monde universitaire états-uniens n'est pas une action coordonnée comme Tempus, elle est plus éclatée entre diverses initiatives, mais celles-ci sont toujours accompagnées de très gros moyens. Elle est surtout visible dans le champ universitaire bulgare ; moins dans le champ universitaire roumain.

A travers cette foultitude d'interventions, souvent en interactions, nous tenterons moins de tracer une ligne de partage – impossible à tracer – entre européanisation / américanisation, que de saisir l'influence française / francophone dans ces champs, à partir des réalisations de différents acteurs.

ii. *Le programme européen TEMPUS en Bulgarie et en Roumanie (1991-1999)*⁷⁵¹

Ce programme, que nous avons déjà évoqué à propos des renouvellements de cursus du début des années 1990, non seulement oriente durablement les champs universitaires par les actions mises en place, mais constitue aussi un cadre d'actions très favorable aux acteurs intervenant dans la création et à la mise en route de formations universitaires francophones en Bulgarie et surtout en Roumanie. C'est pourquoi il convient que nous nous y arrêtions quelque peu.

⁷⁵⁰ Source : archives non officielles. Rapport interne, adressé à la hiérarchie du SCAC à Bucarest. Les remarques en italiques et entre crochets sont de notre fait.

⁷⁵¹ Deux bilans longitudinaux du programme TEMPUS ont été commandés par la Commission européenne : l'un pour les dix ans du programme (Jongsma, 2000), l'autre pour ses vingt ans (McCabe, Ruffio, Heinämäki, 2011). Nous nous appuyons en bonne partie sur ces bilans, dont certains points chiffrés figurent dans l'annexe 7. Seul le premier bilan (1990-2000) donne un aperçu des évolutions dans chacun des pays bénéficiaires du programme. Nous nous appuyons également sur la législation relative au programme du Conseil européen.

Réservé au domaine universitaire, le programme Tempus faisait partie du programme PHARE⁷⁵² engagé par la Commission européenne pour aider les réformes administratives, économiques et sociales entreprises par les pays d'Europe de l'Est dans leur transition vers la démocratie et l'économie de marché.

Il visait, au moment de sa création⁷⁵³, à accompagner la modernisation des équipements et les processus de réformes engagés par les établissements d'enseignement supérieur d'Europe de l'Est en favorisant des formes de partenariats avec les établissements supérieurs d'Europe de l'Ouest. Il s'agit donc de formes d'échanges non entre Etats, mais entre universités. Comme pour le programme Phare, la Bulgarie et la Roumanie sont bénéficiaires du programme de 1991 à 1999, jusqu'au moment où les deux pays sont admis à participer au processus de négociation en vue de leur intégration à l'Union européenne et intègrent les programmes communautaires Socrates. Ils participent ainsi aux phases I ((1990) 1991-1993) et II (1994-1999) du programme Tempus.

Selon A. Jongsma, auteur du bilan des dix premières années du programme Tempus (1990-2000), la première phase est marquée par des aides favorisant des processus de changement du « bas vers le haut » (les actions individuelles devant permettre de réformer les structures), alors que la deuxième phase s'emploie davantage aux changements structurels, visant des processus « du haut vers le bas » (des changements structurels devant générer des changements de pratiques individuelles)⁷⁵⁴.

L'instrument principal du programme sont les projets européens communs (PEC) qui reposent sur un principe d'association entre « au moins une université ou entreprise d'un pays éligible [et] des établissements partenaires dans au moins deux États membres de la Communauté »⁷⁵⁵.

La deuxième action est celle de l'aide accordée aux mobilités Est-Ouest entre étudiants, enseignants des universités et personnels des entreprises des pays membres et des pays bénéficiaires (missions d'enseignement et de formation)⁷⁵⁶ : « ces aides seront accordées pour des stages dans des États membres et dans des pays éligibles. »⁷⁵⁷

L'action 3 est constituée d'activités complémentaires (Mesures européennes complémentaires - MEC) qui concernent, plus largement, au-delà des établissements d'enseignement supérieur, les échanges de jeunes⁷⁵⁸.

⁷⁵² PHARE : Pologne Hongrie Aide à la reconstruction économique (1989). Programme initialement destiné, comme le nom qu'il a conservé l'indique, à la Pologne et à la Hongrie (1989), puis ouvert progressivement à d'autres pays d'Europe de l'Est. Il est ouvert à la Bulgarie et à la Roumanie en 1991.

⁷⁵³ Ce programme est encore actif. Mais dans la mesure où il s'adresse uniquement aux pays n'ayant pas intégré l'Union européenne et qu'il a pu reconfigurer sensiblement ses objectifs, nous en parlons au passé, à l'époque où il s'appliquait à la Bulgarie et à la Roumanie.

⁷⁵⁴ Les auteurs du bilan Tempus à l'issue de ses vingt ans estiment, quant à eux, que la première phase est une « phase d'assistance » (actions unilatérales de l'Ouest vers l'Est), et la deuxième une « phase de transition », les pays bénéficiaires ayant clairement pris position au moment de TEMPUS II en faveur de leur intégration dans l'Union européenne (McCabe, Ruffio, Heinämäki, 2011 : 8).

⁷⁵⁵ 90/233/CEE : Décision du Conseil du 7 mai 1990 établissant un programme de mobilité transeuropéenne pour l'enseignement supérieur (Tempus), annexe, action 1.

⁷⁵⁶ 90/233/CEE : annexe, action 2.

⁷⁵⁷ 90/233/CEE : annexe, action 2, point 3b.

⁷⁵⁸ 90/233/CEE : annexe, action 3.

Lors de la première phase du programme Tempus (1990-1993), les objectifs fixés par le Conseil sont les suivants⁷⁵⁹ :

Article 4

Objectifs

Les objectifs de Tempus sont les suivants:

- a) faciliter la coordination de l'assistance aux pays éligibles dans le domaine des échanges et de la mobilité, notamment celle des étudiants et des professeurs d'université, que cette assistance soit fournie par la Communauté, ses États membres ou les pays tiers visés à l'article 9;
- b) contribuer à l'amélioration de la formation dans les pays éligibles et encourager leur coopération avec des partenaires dans la Communauté, compte tenu de la nécessité d'assurer la participation la plus large possible de toutes les régions de la Communauté à de telles actions;
- c) accroître les possibilités d'enseignement et d'étude, dans les pays éligibles, des langues utilisées dans la Communauté et couvertes par le programme Lingua, et vice versa;
- d) permettre à des étudiants des pays éligibles d'accomplir une période d'étude spécifique dans une université ou de faire des stages dans des entreprises situées dans les États membres de la Communauté, tout en assurant l'égalité des chances entre les étudiants masculins et féminins en ce qui concerne la participation à cette mobilité;
- e) permettre à des étudiants de la Communauté d'accomplir une période d'étude ou un stage analogue dans un pays éligible;
- f) promouvoir, dans le cadre du processus de coopération, un accroissement des échanges et de la mobilité des enseignants et formateurs.

On peut noter deux caractéristiques majeures. Premièrement, la totalité des actions concerne la formation. Deuxièmement, il s'agit essentiellement de la formation des individus et, plus spécialement, de la formation des étudiants et des universitaires de l'Est par des échanges avec les universitaires de l'Ouest. Cependant, le point b) suggère au-delà de la formation des seuls individus, des actions plus structurantes de formations dans les pays concernés.

Les objectifs de la deuxième phase de Tempus (1994-1999) sont ainsi présentés⁷⁶⁰ :

Article 4

Objectifs

Les objectifs de Tempus II consistent à promouvoir, dans le cadre des orientations et objectifs généraux des programmes Phare et Tacis dans le cadre de la réforme

⁷⁵⁹ 90/233/CEE, article 4. Voir aussi en annexe 7 la présentation qui est faite de ce programme en 1990 dans la brochure *Erasmus. Bulletin d'information*, Bureau Erasmus de la Commission des Communautés européennes, 1990, n°7 (déjà cité).

⁷⁶⁰ 93/246/CEE: Décision du Conseil, du 29 avril 1993, portant adoption de la deuxième phase du programme transeuropéen de coopération pour l'enseignement supérieur (Tempus II) (1994-1998), article 4.

économique et sociale, le développement des systèmes d'enseignement supérieur dans les pays éligibles par une coopération aussi équilibrée que possible, avec des partenaires de tous les États membres de la Communauté. Plus précisément, Tempus II est destiné à aider les systèmes d'enseignement supérieur des pays éligibles à aborder:

- a) les questions relatives au développement et au remaniement des programmes d'enseignement dans les domaines prioritaires;
- b) la réforme des structures et établissements d'enseignement supérieur et de leur gestion;
- c) le développement de la formation qualifiante en vue de pallier l'insuffisance des compétences de niveau supérieur adaptées à la période de réforme économique, en particulier par une amélioration et un accroissement des liens avec l'industrie.

Dans la réalisation des objectifs du programme Tempus II, la Commission veillera au respect de la politique générale de la Communauté au regard de l'égalité des chances entre hommes et femmes. Il en sera de même pour les groupes défavorisés, tels que ceux qui souffrent de handicaps.

Dans cette deuxième phase, contrairement à la première, l'accent est très explicitement mis sur les « systèmes » universitaires : la rénovation des programmes ; la réforme de l'organisation et de la gestion universitaires ; le développement de la formation professionnelle. Les mobilités individuelles, indépendantes de tout PEC, qui constituaient l'essentiel de la phase I sont supprimées : seules demeurent les mobilités qui s'intègrent dans un PEC. Cette suppression des mobilités individuelles, hors projet collectif, manifeste la volonté de structurer plus fortement les actions autour de projets communs que lors de la phase I du programme, où il s'agissait de former le plus possible de personnes engagées dans le monde universitaire à l'Est.

En 1999, dernière année de la deuxième phase, un bilan de la phase II compte que 63% des 149 projets sélectionnés dans les pays bénéficiaires relevaient du renforcement institutionnel, c'est-à-dire d'une préparation à l'« acquis communautaire » (« institution building »), que 17,4% des projets concernaient « la gestion et l'administration universitaire » et que les quelques 20% restant étaient consacrés aux programmes universitaires⁷⁶¹.

Les auteurs du bilan des vingt ans de Tempus estiment que, dans le cadre de Tempus II, l'élaboration de programmes a constitué l'une des urgences des universités d'Europe orientale.

« Pour les universités, le besoin le plus pressant était celui d'un accompagnement pour l'élaboration de nouveaux cours en vue de former les ressources humaines nécessaires pour assurer la transition vers une économie de marché et une éventuelle adhésion à l'UE. Parmi ces nouveaux programmes d'enseignement figuraient les études européennes, les études de gestion, les études de droit et d'économie de l'UE ainsi que les études de traduction. » (McCabe, Ruffio, Heinämäki, 2011 : 11).

La mise en place de formations universitaires francophones dans la décennie 1990 coïncide très exactement avec les programmes Tempus I et Tempus II. Même si toutes n'ont pas bénéficié directement du programme Tempus – malgré les informations plutôt imprécises à ce sujet, un faisceau d'indices⁷⁶²

⁷⁶¹ Source : Commission européenne, 2000. Pour les projets centrés sur les programmes universitaires : sciences sociales (4,7%, contre 12% en 1994-1996) ; gestion et commerce (0,7%, contre 16% en 1994-1996) ; sciences naturelles et mathématiques (0,7%) ; sciences appliquées et technologie (7,4%, contre 17% en 1994-1996), langues (0,7%), études interdisciplinaires (2%).

⁷⁶² Les partenariats français des programmes Tempus sont beaucoup plus importants en Bulgarie qu'en Roumanie. Différents rapports que nous avons pu consulter mentionnent ces projets Tempus et montrent qu'ils sont en lien avec des formations francophones, notamment, dans notre corpus, la formation en gestion des affaires de l'ASE et celle en sciences politiques (initialement sciences humaines) de l'université de Bucarest : documents de la

montre que la plupart des formations francophones qui se sont créées en Roumanie tout au long de la décennie 1990 en ont bénéficié, alors qu'en Bulgarie, il semblerait que seules les formations techniques aient eu un support Tempus -, le programme a sans doute donné un contour ou inspiré d'autres formes de coopération.

La Bulgarie et la Roumanie ont été largement bénéficiaires de l'ensemble des actions Tempus I et II. Elles font partie des pays qui ont reçu le plus de moyens, après la Pologne – très largement en tête (plus du double d'aides que la Roumanie) - et la Hongrie.

La Bulgarie a été destinataire, sur les deux périodes, de 211 PEC, de 88 MEC, pour un budget de 68,93 millions €. La Roumanie, sur le même laps de temps de huit années, a participé à 268 PEC, 116 MEC, pour un total de 105,75 millions €.

La formation des ressources humaines - considérée comme le volet le plus remarquable du programme en Bulgarie (Jongsma, 2001 : 34) -, a concerné 5 775 bulgares et 6 806 roumains qui se sont rendus dans l'un des Etats membres. En comparant avec le nombre d'enseignants universitaires de chaque pays, on peut estimer que cela a touché au moins un quart du personnel universitaire de chacun des deux pays⁷⁶³. En sens inverse, 3626 personnes issues des Etats membres se sont rendues pour expertise en Bulgarie, tandis que 4749 experts se rendaient en Roumanie.

Quant au nombre d'étudiants ayant bénéficié d'un séjour d'étude dans un pays membre (surtout pour des 3^{ème} cycles et des doctorats), il était de 1950 pour la Bulgarie et de 5040 pour la Roumanie⁷⁶⁴.

Mais les projets Tempus de la deuxième phase ont aussi permis aux deux pays de s'engager assez précocement dans une harmonisation au niveau européen des reconnaissances de périodes d'études et des programmes universitaires. Dès les années 1996-1997, les deux pays mettent en place des projets pilotes sur la question des ECTS (ASE, 2005 ; MAE, Evaluation de la coopération française en Bulgarie (1991-2001), 2003).

Enfin, associés à la formation des ressources humaines, de nombreux nouveaux programmes, conformes aux orientations de l'économie de marché et à la démocratisation, ont vu le jour dans cette période (McCabe, *et al.*, 2011).

Quelle est la participation des universités françaises dans ces projets⁷⁶⁵ ?

Sur l'ensemble de la période 1991-1999 - soit durant la totalité de la durée du programme Tempus pour la Bulgarie et la Roumanie -, la participation française moyenne pour l'ensemble des pays concernés par le programme Tempus était de 40%. Plus spécifiquement, elle a été de 39% avec la Bulgarie – pour les seuls PEC, elle n'aurait été que de 27%⁷⁶⁶ - et de 66% avec la Roumanie (Jongsma, 2001 : 37, 72)⁷⁶⁷.

Entre 1994 et 1996, la participation française à l'ensemble des projets destinés aux pays de l'Europe de l'Est dans leur ensemble était de 47%, tandis que la participation allemande globale était de 52% et la participation britannique de 64% (Grabar, 1997).

On peut apprécier la différence d'implication des acteurs français entre la Bulgarie (où l'implication française est légèrement en-dessous de sa moyenne de participation globale avec l'ensemble des pays d'Europe de l'Est) et la Roumanie (où elle est très nettement supérieure).

En Bulgarie, c'est la présence allemande qui s'affirme dans les programmes Tempus.

MICECO (archives de Fontainebleau, carton 26) ; Bilan d'activité de la coopération scientifique et technique en Roumanie (1992-1996), 1996 (archives non officielles).

⁷⁶³ Les chiffres prennent en compte les personnels universitaires mais aussi des personnels des entreprises et des administrations. Nous ne disposons pas de chiffres pour les seuls universitaires. Les statistiques se trouvent dans Jongsma, 2000, dont nous reprenons les tableaux en annexe 7.

⁷⁶⁴ Avec un grand déséquilibre dans les échanges puisque le nombre d'étudiants d'un Etat membre s'étant rendus dans l'un des deux pays était de 248 vers la Bulgarie et de 802 vers la Roumanie.

⁷⁶⁵ Voir annexe 7.

⁷⁶⁶ Rapport d'évaluation de la coopération française avec la Bulgarie, op. cit. : 141. Les auteurs notent que « de 1996 à 1999 inclus, sur les 35 PEC auxquels ils ont participé, les établissements français ont été contractants dans 9 cas et ont assuré la coordination d'un seul projet. »

⁷⁶⁷ En Roumanie, en 1996, sur 60 projets Tempus en cours, la France était partenaire d'au moins 52 d'entre eux (87%) (op. cit. « Bilan de coopération scientifique et technique franco-roumaine pour la période 1992-1996 », août 1996. Archives non officielles).

« Les universités d'Allemagne et du Royaume-Uni sont celles qui ont le plus coopéré avec leurs homologues bulgares dans le cadre de Tempus, la participation de chacun de ces deux pays représentant 60% de tous les projets bulgares. La coopération des universités allemandes avec la Bulgarie était de 15% supérieure à leur participation moyenne dans le programme Tempus. » (Jongsma, 2001 : 37).

Les auteurs du rapport d'évaluation de la coopération française en Bulgarie pour la période 1991-2001 soulignent que les universités françaises sont restées très en retrait en Bulgarie.

« La mobilisation des universités françaises n'a pas été aussi résolue que les établissements d'enseignement supérieur bulgares auraient pu le souhaiter. Cette frilosité reflète la modestie de la présence française dans le pays partenaire. Elle s'explique aussi sans doute par les réserves que suscite, chez de nombreux universitaires de l'Union européenne, la lourdeur administrative des procédures Tempus⁷⁶⁸ » (Evaluation de la coopération française avec la Bulgarie (1991-2001), MAE / DGCID, 2003 : 142).

Cependant, les auteurs remarquent que les principales universités bulgares qui ont coopéré avec des universités françaises sont « des établissements où sont implantées des filières universitaires francophones et que les contractants français de certains PEC prennent également une part active au travail de ces filières⁷⁶⁹ » (op. cit. : 142).

La situation est très différente en Roumanie, où les universités françaises se sont engagées très massivement (66%). L'auteur du bilan Tempus à dix ans remarque judicieusement que la question de la langue n'est pas étrangère à cette participation française.

« Les statistiques des partenaires roumains soulignent l'importance de la langue dans les programmes de coopération internationaux. Les universités françaises ont été en tête des institutions partenaires de l'Union européenne pendant toute la décennie. [...] Les partenaires du Royaume-Uni et d'Allemagne ont participé respectivement à 134 [50%] et 92 [34,5%] projets, tous deux se situent ainsi bien en-deçà de leur participation moyenne à Tempus Phare. » (Jongsma, 2000 : 72)

Rappelons, même si cela est quelque peu superflu, que le roumain fait partie comme le français de la famille des langues romanes, que la francophonie roumaine était très développée au début des années 1990 – et qu'elle reste actuellement l'une des plus développée parmi les pays d'Europe de l'Est⁷⁷⁰.

Quant à la Belgique, autre pays européen dont le français est l'une des langues officielles, sa participation était de presque 54% en Roumanie et de 25% en Bulgarie. L'auteur du rapport Tempus s'étonne de cette participation belge dans les deux pays.

Une explication nous est fournie par le rapport de l'attaché de coopération du service culturel, scientifique et technique et de coopération de l'Ambassade de France à Bucarest de 1992 à 1996⁷⁷¹.

« Bénie soit cette séparation entre la France et la Wallonie ! Elle nous permet de bâtir des projets francophones avec deux pays différents de l'Union européenne, ce qui est une condition imposée par Phare pour proposer un projet Tempus ».

La bonne participation belge en Bulgarie et surtout en Roumanie peut ainsi être expliquée par des rapprochements entre des partenaires belges et français pour la réalisation de projets Tempus, qui peuvent eux-mêmes s'expliquer par le partage d'une langue commune, le français.

De cette présentation du programme Tempus, nous pouvons tirer trois conclusions.

Premièrement, les évolutions du programme Tempus et son application à la Bulgarie et à la Roumanie durant la période 1991-1999 peuvent être corrélées aux évolutions de créations de formations universitaires francophones, qui, comme nous l'avons vu, pour l'essentiel d'entre elles, dans les deux pays, ont eu lieu avant les années 2000, dans la même séquence que Tempus en Bulgarie et en Roumanie (1990-1999). De fait, le programme Tempus a joué un rôle non négligeable dans la création de formations universitaires francophones en ce qui concerne les programmes d'études et les mobilités. Mais, plus généralement, il a sans doute engrangé une dynamique des acteurs locaux comme des acteurs de la coopération. Des actions montées hors cadres Tempus ont probablement bénéficié des dynamiques créées à partir de projets Tempus.

⁷⁶⁸ Ce qui n'est évidemment pas spécifique à la Bulgarie.

⁷⁶⁹ Selon d'autres sources d'informations, il s'agit des formations techniques, que nous n'avons pas retenues pour l'étude empirique.

⁷⁷⁰ Voir la première partie de ce travail.

⁷⁷¹ Op. cit.

L'étude plus précise des formations francophones retenues montre que nombre de leurs principaux acteurs ont bénéficié de ces programmes ou, quand cela n'a pas été le cas, que d'autres acteurs au sein de la même université et surtout de la même faculté ont pu en bénéficier, pour créer des formations en langue anglaise ou en langue allemande. C'est ce que nous verrons plus loin.

Deuxièmement, étant donné l'ampleur du programme, les moyens engagés, le nombre de personnes impliquées dans les échanges universitaires Est/Ouest et la nature même du programme, on peut dire que les champs universitaires bulgare et roumain sont bel et bien « pris » dans un processus d'europanisation dès le début des années 1990.

Troisièmement, concernant les langues des échanges, donc les langues les plus susceptibles de s'installer dans les champs universitaires, sans avoir d'informations précises à ce sujet, on peut supposer que le système des partenariats - deux Etats membres en plus du pays bénéficiaire devant être associés - favorisait déjà l'anglais en Bulgarie, et probablement le français en Roumanie.

Selon les partenariats, de nombreux échanges ont aussi pu s'effectuer en allemand (partenariats entre l'Allemagne et l'Autriche, par exemple). On peut supposer que, à l'instar de plusieurs formations francophones créées à cette époque, plusieurs formations en langue allemande ou en langue anglaise font partie des traces de ces échanges.

Dans son bilan de coopération scientifique et technique franco-roumaine pour la période 1992-1996⁷⁷², déjà cité, l'attaché de coopération en charge du secteur écrit :

« Le grand vecteur de la francophonie dans les universités roumaines est, depuis octobre 1991, le programme Tempus : milliers de mobilités d'enseignants et d'étudiants, documentation, publication, restructuration des cours. Notre action dans l'enseignement supérieur a toujours intégré cette dimension Tempus [...] »

On voit que les programmes Tempus ont été moteurs dans de nombreux échanges interuniversitaires de part et d'autre de l'Europe. Hors le programme européen Tempus, les pays d'Europe occidentale ont également engagé des moyens relativement conséquents dans les réformes des champs universitaires d'Europe de l'Est au début des années 1990.

Après le programme Tempus qui s'achève en 1999 pour la Bulgarie et la Roumanie, les deux pays continuent à bénéficier de crédits européens pour poursuivre les transformations engagées. Cependant, ces crédits, contrairement aux moyens Tempus, ne sont plus destinés spécifiquement à des échanges avec d'autres pays européens. Désormais, les deux pays participent, au même titre que les autres, à des programmes européens communs destinés à l'ensemble des pays et à des processus de convergences communs.

b) Renforcement des standards européens et occidentaux depuis le début des années 2000 : internationalisation des champs ?

La décennie 2000 est marquée très explicitement par l'ancrage de la Bulgarie et de la Roumanie aux institutions européennes, les deux pays ayant été admis à négocier leur adhésion en 1999. Sur le plan universitaire cela se traduit par la fin de l'accès en tant que pays bénéficiaire au programme Tempus et par l'accès au programme communautaire Socrates / Erasmus et par l'adhésion en 1999 au processus de Bologne, qui vise à créer un espace européen de l'enseignement supérieur. Dans la décennie 2000, comme les autres champs universitaires européens, les champs universitaires bulgare et roumain sont encouragés à être « compétitifs » et à s'« internationaliser ». Par ailleurs, cela ne signifie pas qu'il n'existe plus de coopération « bilatérale ». Mais contrairement aux années 1990, où les champs universitaires semblaient passablement « à nu », « pris d'assaut » par un ensemble d'acteurs aux intérêts hétérogènes auxquels ils offraient un terrain de coopération particulièrement ouvert, les acteurs locaux reprennent largement en main leurs champs universitaires. Il est cependant indéniable que les actions mises en place dans les années 1990 laissent une empreinte durable sur les champs.

« L'arrêt des programmes Tempus et le développement du programme Socrates ont créé une situation nouvelle par rapport à celle qui prévalait auparavant. La logique des programmes est en effet devenue une logique d'échanges et non plus d'assistance. Dans ce contexte, les établissements d'enseignement supérieur doivent se montrer capables d'accueillir des étudiants étrangers originaires des pays de l'Union européenne, ce qui ne peut se faire qu'exceptionnellement dans la langue nationale. » (« Les filières

⁷⁷² Archives non officielles.

Dans ce point, nous nous concentrons sur la manière dont les champs universitaires bulgares et roumains se saisissent d'orientations et d'instruments européens⁷⁷³.

Comme pour la Turquie, nous nous intéressons aux mobilités et aux processus de convergences des systèmes d'enseignement supérieur vers les reconnaissances des périodes d'études et des diplômes dans les pays de l'espace européen d'enseignement supérieur : les instruments privilégiés de la politique européenne en matière d'enseignement supérieur.

Il a déjà été question dans les parties dédiées (ci-dessus) de l'harmonisation européenne des cursus et des diplômes, de l'introduction des ECTS (réalisée en 2005 dans les deux pays), de la reconnaissance des périodes d'études effectuées à l'étranger. Rappelons brièvement que les deux pays s'engagent dès la fin des années 1990 dans les processus européens de comparabilité des diplômes. Ils font partie des premiers Etats signataires de la convention de Bologne (19 juin 1999), peu avant que leur processus de négociation pour intégrer l'Union européenne ne soit accepté (Sommet d'Helsinki, 19 décembre 1999). En 2004, le système de crédits transférables ECTS et le supplément de diplôme sont généralisés et deviennent obligatoires en 2005 dans l'un et l'autre pays.

Au-delà de ces convergences techniques évidentes, comment les mobilités sont-elles organisées en Bulgarie et en Roumanie ? En particulier, si on considère que les pays de destination constituent un assez bon indicateur de l'influence des pays, quels sont ceux particulièrement sollicités par les étudiants ?

i. Le programme Erasmus

La Bulgarie et la Roumanie ont, semble-t-il, bénéficié du programme Erasmus depuis 1999, en même temps que prenait fin le programme Tempus en tant que pays bénéficiaires⁷⁷⁴. Mais visiblement, ces échanges n'ont commencé à vraiment décoller qu'à partir de 2007, date d'accession des deux pays à l'Union européenne et à partir du moment où les crédits pouvaient être admis. C'est d'ailleurs à partir de cette date que nous trouvons des données dans les rapports Erasmus⁷⁷⁵. La progression a été constante depuis cette date – avec, comme en Turquie, un déséquilibre entre les « sorties » (étudiants bulgares ou roumains partant suivre un semestre ou une année d'études dans un autre pays du programme), plus nombreuses, et les « entrées » (étudiants d'un autre pays bénéficiaire du programme venant suivre un semestre ou une année d'étude en Bulgarie ou en Roumanie), moins nombreuses. Cette progression reste cependant très modeste et les chiffres relativement bas : quand bien même les pays seraient demandeurs,

⁷⁷³ Il a fallu faire des choix concernant la clarté de l'exposé : ou bien présenter en même temps que les champs universitaires les actions entreprises au niveau européen – ou au niveau de l'Etat français, ou de la Francophonie universitaire... -, au risque de digressions dans un exposé déjà long ; ou bien, comme nous l'avons fait, présenter ces actions dans une partie séparée, au risque soit de quelques répétitions (sous forme de résumés), soit de raccourcis trop rapides pour la bonne intelligibilité du propos. Une autre solution, que nous avons rejetée, consistait à présenter ces actions avant de présenter les champs universitaires, ce que nous n'avons pas fait, dans la mesure où ces présentations, détachées des contextes immédiats des formations universitaires francophones, pouvaient paraître totalement hors de propos.

⁷⁷⁴ Nous disposons de peu d'informations sur les premiers temps d'Erasmus en Bulgarie et en Roumanie. Si la Roumanie a été bénéficiaire Tempus dès 1999, en tout cas, les échanges se sont vraiment développés à partir de 2007, date de l'intégration européenne.

Cette date de 1997 émane d'un entretien réalisé par la Commission européenne auprès d'un universitaire roumain ayant promu les échanges Erasmus depuis 1997 au sein de son université, l'Université Transylvania de Braşov. Cependant, dans ce même entretien, il est dit qu'en 2005, l'université ne recevait que 3 étudiants Erasmus par an, alors qu'en 2013, elle en accueillerait près d'une centaine. Ce qui laisse penser que le programme n'a pris de l'ampleur que lorsque la Roumanie est devenue un état membre de l'Union européenne à part entière. http://ec.europa.eu/education/erasmus/anniversary/staffro_fr.htm

⁷⁷⁵ Voir annexe 5 (Bulgarie) et 6 (Roumanie).

un certain équilibre entre départs et arrivées est décidé par la Commission européenne et par les bureaux Erasmus de chaque pays, afin que la dotation pour les étudiants sortants ne soit pas démesurée. Entre 2007-2008 et 2013-2014, le nombre d'étudiants bulgares bénéficiant du programme Erasmus est passé de 1140 (0,4% des étudiants inscrits en Bulgarie) à 1757 (0,6%) et, pour la même période, le nombre d'étudiants roumains en échanges Erasmus est passé de 3379 (0,37%) à 5742 (1,2%). Dans le sens inverse, le nombre d'étudiants d'autres pays ayant bénéficié du programme pour se rendre en Bulgarie est passé de 445 à 894 et celui pour se rendre en Roumanie de 1100 à 2183⁷⁷⁶.

Nous disposons d'indication sur les pays de destination et les langues d'études utilisées lors du séjour seulement pour les étudiants bulgares⁷⁷⁷. Pendant la période 2008-2011, 1363 étudiants avaient choisi l'Allemagne, près du double de ceux ayant choisi la France, deuxième destination, avec 701 étudiants. L'Espagne, troisième destination, était choisie par 569 étudiants, l'Italie, quatrième destination, par 447. Suivent la Pologne (381 étudiants), le Royaume-Uni (379), la Belgique (347), la République tchèque (315), l'Autriche (308), la Turquie (275) et le Portugal (250). Il est intéressant de comparer ces destinations avec les langues d'études. Pour la même période 2008-2011, 54% des étudiants bulgares en séjour Erasmus effectuaient des études principalement en anglais, 17,6% en allemand, 10,1% en français, 5% en espagnol, 3,5% en italien et 3,1% en turc, 1,5% en polonais et 1,2% en tchèque. Alors que le Royaume-Uni n'attire qu'un flux très limité d'étudiants Erasmus, l'anglais est néanmoins langue d'études pour plus de la moitié d'entre eux. Si le rapport entre séjours en France – voire en Belgique, bien que la Belgique ne soit qu'en partie un pays francophone – et langue d'études semble à peu près équilibré, en revanche, l'allemand est sous-représenté par rapport aux séjours dans un pays germanophone (Allemagne, Autriche), de même que l'espagnol ou l'italien.

Les mobilités des enseignants dans le cadre Erasmus sont quasiment insignifiantes en Bulgarie. On observe, malgré les faibles chiffres, une certaine évolution entre 2007 et 2013 : 601 universitaires bulgares ont bénéficié d'une mobilité Erasmus en 2007 et 957 en 2013 ; 404 universitaires d'un pays étranger ont bénéficié d'une mobilité pour se rendre en Bulgarie en 2007 et 820 en 2013.

La mobilité est un peu plus élevée en Roumanie et surtout progresse davantage : en 2013, 2953 universitaires roumains sont partis en séjour Erasmus, alors qu'ils étaient presque trois fois moins nombreux en 2007 (1157). La même progression vaut pour les universitaires étrangers en séjour en Roumanie : ils étaient 1677 en 2013 contre 937 en 2007.

ii. Les mobilités hors Erasmus

Comment, en dehors du programme de mobilité Erasmus, ont évolué les échanges d'étudiants entre pays ?

Comment évoluent les séjours d'études des étudiants bulgares et roumains hors de leur pays d'origine ? Et, réciproquement, comment évoluent les séjours d'études d'étudiants étrangers en Bulgarie et en Roumanie ?

Etudiants bulgares et roumains effectuant des études à l'étranger

Nous ne possédons pas de chiffres antérieurs à 2002-2003 (hors ceux du programmes Tempus : 1950 étudiants bulgares et 5040 étudiants roumains ont bénéficié des mobilités Tempus entre 1991 et 1997). Les étudiants bulgares sont les plus « mobiles » - ou ceux qui désertent le plus leur système national d'enseignement supérieur, selon la manière dont on interprète le phénomène.

En 2002-2003, ils étaient environ 24 000 en séjour d'études à l'étranger, soit 10 % du total de la population estudiantine bulgare. Parmi eux, près de la moitié se rendait dans un pays germanophone, Allemagne ou Autriche, 15% en France et autant aux Etats-Unis. Huit ans plus tard, en 2009-2010, en valeur absolue, le chiffre n'a guère changé : ils sont 23 311 à effectuer des études à l'étranger mais, selon l'estimation du ministre bulgare de l'éducation, ce chiffre correspond à 40% des bacheliers⁷⁷⁸. Les

⁷⁷⁶ Source : Commission européenne, http://ec.europa.eu/education/tools/statistics_fr.htm

⁷⁷⁷ Source : « Statistics for all », Agence Erasmus+ France, 2014 – Pays : Bulgarie. L'équivalent pour la Roumanie n'était pas disponible au moment de notre dernière consultation du site (juillet 2016).

⁷⁷⁸ In Moussakova, 2011.

pays germanophones, Allemagne et Autriche, attirent plus de la moitié de ces étudiants-migrants, suivis par les Etats-Unis (environ 12%) et de la France (environ 9,5%).

La langue anglaise tend à s'imposer de plus en plus dans les séjours d'études. C'est le cas pour les séjours courts, de type Erasmus⁷⁷⁹. Mais c'est aussi le cas si l'on considère le choix des pays de destination : en huit ans, le pourcentage des étudiants bulgares se rendant en France a diminué d'un tiers.

En comparaison, la mobilité des étudiants roumains paraît faible⁷⁸⁰. En 2003-2004, ils sont 23 000 (soit environ 4% des étudiants inscrits dans une université roumaine à la même époque) à s'être rendus à l'étranger effectuer des études – dont 16 000 en Europe, avec la France en destination privilégiée.

En 2011-2012, ils sont 28 103 à suivre des études à l'étranger, ce qui représente tout de même 26% des bacheliers roumains. Après avoir été la destination préférée des étudiants roumains, la France (3964 étudiants roumains en 2011-2012) est depuis 2010 devancée par l'Italie (5068) et par le Royaume-Uni (4615). Elle est suivie de l'Allemagne (2871) et de l'Espagne (2138) et enfin des Etats-Unis (1847).

Si le chiffre des étudiants roumains à l'étranger paraît peu élevé comparativement à celui des étudiants bulgares, selon l'analyse de Campus France, l'augmentation des études à l'étranger entre 2007 - date de l'entrée dans l'Union européenne et de facilitation des visas à défaut de leur suppression totale -, et 2011 a été de 26,5%.

Les filières francophones sont particulièrement touchées par cette « ruée à l'étranger » des nouveaux bacheliers. D'autant plus que, parallèlement à l'entrée dans l'Union européenne, la vie dans la capitale, Bucarest, est devenue particulièrement onéreuse⁷⁸¹. Nous avons été frappée par l'unanimité des propos de plusieurs de nos interlocuteurs en Roumanie, responsables de formation, universitaires roumains ou français, ou encore acteurs au BECO (Bureau d'Europe centrale et orientale de l'AUF) : les étudiants de province peuvent être plus intéressés à payer des études en France (quasiment gratuites), en se rendant dans une petite ville de province, plutôt que de venir dans une université à Bucarest, où la vie est très chère. Par ailleurs, les universités publiques roumaines, depuis la deuxième moitié des années 2000, ont commencé à accepter davantage d'étudiants payants que d'étudiants au « budget » (financés par l'Etat) : elles ont adopté des tarifs pratiquement aussi élevés que ceux pratiqués par les universités privées. Le coût même de l'inscription dans une université publique peut être en Roumanie beaucoup plus élevé que dans une université française. C'est le cas en licence et c'est encore davantage le cas en master.

Qu'ils soient acteurs de la formation en gestion des affaires de l'ASE ou ceux de la formation en sciences politique de l'université de Bucarest, tous, en 2009-2010, déployaient une argumentation identique.

« CT- Et est-ce que, vous avez eu l'impression, il y a eu un changement ou il y a eu, je sais qu'il y a eu une baisse de natalité générale, une baisse démographique générale, est-ce que dans ces filières en langues étrangères vous avez senti le contre coup de ça ?

- Ah, oui.

- C'est cette année, depuis cette année ?

- C'est depuis presque 2 ans.

- Depuis presque 2 ans ?

- **Oui. Oui, et bien il y a aussi, bon c'est la population qui diminue, ça c'est un fait statistique, mais il y a aussi beaucoup des gens qui vont aller étudier à l'étranger directement.**

- Après le lycée ?

- Oui. Et même pendant le lycée.

- D'accord, même pendant le lycée. Donc ils sont moins intéressés par les filières en langues étrangères chez eux, enfin ici en Roumanie ?

- **Par les filières universitaires en général plutôt. Parce que maintenant qu'on est dans l'Union européenne, ça change aussi le coût des formations en Europe, on a aussi la liberté de voyager donc ce n'est pas aussi difficile qu'avant d'être accepté et puis d'avoir les moyens de subsister là-bas. [...]**

Parce que finalement si on vient de province et qu'on paie un loyer à Bucarest, si on doit payer ses études,

⁷⁷⁹ Nous ne disposons pas de données quant aux langues d'études choisies par les étudiants effectuant des études à l'étranger hors cadre Erasmus. On peut juste supposer qu'il s'agit d'études plus longues que les séjours d'échanges et que, de ce fait, il est possible que l'anglais soit moins couramment la langue des études : l'apprentissage de la langue du pays est davantage rentabilisé sur un séjour long.

⁷⁸⁰ Données : Campus France / UNESCO, 2014.

⁷⁸¹ Pour avoir effectué plusieurs séjours à Bucarest, nous pouvons confirmer que, à qualité égale, le coût de l'hôtellerie et de l'alimentation sont plus élevés à Bucarest qu'à Istanbul, « capitale économique et touristique » de la Turquie.

et tout, ça revient à peu près au même coût en France. » (Entretien, février 2010, doctorante ASE et chargée de cours, responsable du bureau Erasmus de l'ASE, future vice-doyenne de la Faculté des relations économiques internationales)

Pour le master de gestion en co-diplomation ASE – université d'Orléans (qui existe depuis 1996, sous forme de DESS) un universitaire d'Orléans explique que la co-diplomation avec l'ASE s'est arrêtée en 2009. Elle ne pouvait continuer du fait du trop faible nombre d'étudiants, lui-même dû aux tarifs excessifs pratiqués par cet établissement public :

« PI- Donc on avait 8, 10 candidats, enfin bref, donc on n'a pas ouvert parce qu'on n'avait pas assez de candidats. [...] Donc on a ça. La raison, elle est simple, c'est qu'ils font payer aux étudiants par semestre, c'est un peu moins de 1 000.00 €, si vous voulez, et les étudiants doivent en plus se loger, etc. etc. Donc en réalité actuellement ça coûte moins cher à un étudiant roumain de venir faire ses études en France que d'être en Roumanie pour faire ses études.

- Parce que les 1 000.00 € c'est eux, ce n'est pas vous ?

- Oui. Nous, on ne s'occupait pas de ça, non. Nous, ils nous logeaient c'est tout, et ça comptait, et le système était bien fait, ça comptait dans nos heures de service, et ils ont eu le système montant des 15, vous savez des 15 boursiers, les 15 premiers étaient boursiers, voilà. Alors ça, ils ont mis fin à ce système-là, enfin à tout le système élitiste, entre guillemets, communiste, qui n'avait pas que des défauts. » (Entretien, directeur IAE Orléans, première missions ASE, 1992).

La formation en sciences politiques est tout autant concernée. Nous avons eu l'occasion lors de l'un de nos séjours à Sofia d'apprécier la présentation qu'une représentante de Sciences Po Dijon (campus de sciences po, spécialisé sur l'Europe de l'Est) était venue faire à l'Institut français, pour procéder au « recrutement » d'étudiants bulgares. Destinée aux élèves du lycée français et des lycées bilingues de Bulgarie, la promotion de Sciences po Dijon était, à notre avis, très bien rodée et extrêmement convaincante : bourses d'études dispensant de l'inscription (Sciences Po est payant), APL pour le logement, faible coût de la vie à Dijon, label « sciences po » du diplôme... Nous n'avons pas assisté à une telle présentation en Roumanie. Mais nous ne doutons pas que ce soit le cas. En tout cas, « Dijon » a été mentionnée par plusieurs de nos interlocuteurs roumains comme prototype de la petite ville universitaire française susceptible d'attirer les étudiants désireux d'effectuer des études en sciences politiques.

[Notre interlocuteur évoque le problème du recrutement des étudiants dans la filière francophone de sciences politique (Université de Bucarest)]

Au début, il n'y avait pas de ressources en Roumanie. Mais il existe des écoles de sciences politiques en France pour l'option francophone et il existe des écoles de sciences politiques aux Pays-Bas pour l'option anglophone. Parfois, il est plus prestigieux de dire « Je pars faire des études en France », c'est plus prestigieux que de rester en Roumanie.

Il y a la question du coût de la vie à Bucarest. **Il est plus cher actuellement pour un étudiant de province de venir s'installer à Bucarest plutôt qu'à Dijon** ou aux Pays-Bas.

L'école roumaine a pu créer de très bons lycées dans les grandes villes de Roumanie, en dehors de Bucarest, d'où sort toute une élite. Donc, s'il n'y a plus autant de candidats en Roumanie pour les sections en langue étrangère, **c'est parce qu'avec l'ouverture sur l'étranger, il est devenu à la fois plus facile et moins cher d'effectuer des études à l'étranger, qui sont, qui plus est, plus prestigieuses.**

On est très conscients de tout cela à la faculté de sciences politique. » (Entretien, doyen de la faculté de sciences politiques, SP-UB, (1992)-2004-2010)

La mobilité sortante est assez ambiguë, particulièrement en Bulgarie. Elle est valorisée par les programmes européens et les instances universitaires européennes. Si l'on se réfère aux destinations, elles sont majoritairement européennes : seuls 6,5% des étudiants roumains effectuent leurs études aux Etats-Unis en 2011-2012 (environ 2,5 moins qu'en France). Les étudiants bulgares sont un peu plus nombreux à se rendre aux Etats-Unis (environ 15% - autant qu'en France), mais les destinations européennes sont très majoritairement choisies.

Certes, les parcours migratoires sont relativement pendulaires (Krasteva, 2011), mais peut-on considérer que 40% des bacheliers bulgares ou 26% des bacheliers roumains qui entreprennent de suivre des études à l'étranger, même ailleurs en Europe, soit un signe de l'europanisation ou de l'internationalisation des champs universitaires roumains ou bulgares ? On peut même se demander s'il convient bien de parler de « mobilité », avec 40% ou 26 % de bacheliers qui se rendent à l'étranger non en séjour d'études, mais pour y accomplir la totalité de leur cursus universitaire.

Etudiants étrangers en Bulgarie et en Roumanie et internationalisation des formations

Les établissements d'enseignement supérieur bulgares et roumains reçoivent-ils des étudiants étrangers, en dehors des quelques étudiants Erasmus ? Et quelles sont les évolutions ?

Au regard des chiffres⁷⁸², les deux systèmes attirent peu d'étudiants étrangers.

Toutefois, leur nombre est en augmentation depuis l'entrée des deux pays dans l'Union européenne, en 2007.

Nous avons très peu d'informations sur les étudiants étrangers présents en Bulgarie. Leur nombre – très modeste – croît très progressivement depuis 2007 : 7813 en 2000-2001, ils sont 8790 en 2007-2008, 11 380 en 2012-2013 (soit environ 4% de l'effectif total). Le site gouvernemental présentant les études en Bulgarie pour les étudiants étrangers⁷⁸³, met particulièrement en avant l'offre en langue étrangère.

Cependant, comme nous l'a indiqué le conseiller de coopération universitaire en Bulgarie (2006-2010), hormis quelques très rares Erasmus, aucun étudiant étranger ne fréquente les « filières francophones »⁷⁸⁴.

La Roumanie communiste des années 1980 recevait un nombre non négligeable d'étudiants étrangers en provenance de pays « frères » (contacts avec les pays du Maghreb, Tunisie en particulier ; Madagascar...). Ce nombre a diminué à la fin des années 1980, pourtant, il augmente de nouveau à la sortie du communisme et pendant les années 1990. En 1990, 8639 étudiants, essentiellement moldaves roumanophones en vertu d'un accord passé entre les deux gouvernements, étudient en Roumanie. En 2000, ils sont 11 669. Dans la première moitié des années 2000, le nombre décroît avant de remonter à partir de 2005 et surtout de 2007, moment de l'entrée du pays dans l'Union européenne. En 2012-2013, il y a 19 308 étudiants étrangers (soit, comme en Bulgarie, environ 4% des effectifs), dont 8405 venus de pays roumanophones. Parmi les autres étudiants étrangers, les Tunisiens, les Grecs et les Français constituent les groupes les plus nombreux (plus de 1000 pour chaque groupe), suivis des Allemands, des Serbes et des Turcs (environ 500 étudiants de chaque pays). Comme le système bulgare, le système roumain devient relativement attractif : pays européens, les deux pays donnent accès à des diplômes reconnus en Europe ; ils attirent aussi les ressortissants d'autres pays membres de l'Union européenne grâce à leurs facultés de médecine et de pharmacie présentant l'avantage pour certains étudiants, comme les Français, d'échapper au numerus clausus des facultés de médecine dans leur pays. En Roumanie, tout au moins⁷⁸⁵, les étudiants français sont de plus en plus nombreux dans ces facultés, moyennant des frais de scolarité assez élevés⁷⁸⁶.

Nous avons déjà vu que les universités roumaines et surtout bulgares offrent de plus en plus de formations en langue anglaise, majoritaires aujourd'hui dans l'offre en langue étrangère⁷⁸⁷. Ce développement est très directement lié, comme l'indique la citation tirée du rapport BECO placée en introduction à ce point (III-B-5, « Européanisation et/ ou américanisation des champs universitaires »), à l'intégration au champ européen de l'enseignement supérieur et aux objectifs donnés aux universités de « s'internationaliser ». Les ministères et les universités ont poursuivi une politique très active en matière d'internationalisation depuis le tout début des années 2000, en tentant d'attirer des étudiants étrangers.

Le même rapport du BECO daté de janvier 2000 montre que les formations francophones universitaires ont vocation à participer à cette politique d'attractivité des étudiants étrangers :

⁷⁸² Voir annexe 5 pour la Bulgarie et 6 pour la Roumanie (chiffres et sources).

⁷⁸³ Study in Bulgaria : <http://www.studyinbulgaria.com/>

⁷⁸⁴ Un Français, cependant, à la formation en sciences politiques de la NUB (2005-2011).

⁷⁸⁵ Même si les cours sont délivrés en langues étrangères, le critère linguistique (proximité entre le roumain et le français) joue sans conteste un rôle dans ce choix.

⁷⁸⁶ Ce qui suscite régulièrement des questions quant à cette inégalité d'accès entre des étudiants ayant réussi à franchir des étapes très difficiles en France, et des étudiants recevant un diplôme monnayé qui sera reconnu dans le monde du travail. D'autant que les cours sont réputés très théoriques en Bulgarie et surtout en Roumanie, avec peu d'exercices pratiques (Fiche Curie Roumanie, 2011, 2013) et que leur qualité est régulièrement mise en cause. L'attaché de coopération universitaire en Roumanie entre 2006 et 2010 nous avait confié refuser d'accorder un soutien du SCAC à ces formations.

⁷⁸⁷ Partie 2-I-B-1-b.

« [Les filières francophones] sont prêtes à accueillir des étudiants étrangers, et ce dans deux cadres très différents :

- Dans le cadre européen [programme Socrates] tout d'abord pour ce qui concerne la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie. [...] Ceci, ainsi que me l'a confirmé M. Miroiu, Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur de Roumanie, confère une importance toute particulière aux filières en langues étrangères. C'est pourquoi le ministère de l'Education roumain est prêt à leur accorder un soutien spécifique, en créant des cadres juridiques susceptibles de faciliter les accueils et en apportant un financement complémentaire aux universités qui possèdent ce type de formation.

Ce même ministère vient d'ailleurs de publier une ordonnance en date du 13 janvier prévoyant que l'accueil en Roumanie d'étudiants étrangers restant inscrits dans leur établissement d'origine (et vice-versa) et la reconnaissance des périodes d'études pourront se faire sur la base d'accords directs entre établissements.

- Dans le cadre francophone.

Les filières les plus prestigieuses reçoivent déjà de nombreux étudiants étrangers et je peux témoigner que le Bureau de Bucarest est régulièrement destinataire de correspondances, généralement en provenance d'Afrique, d'étudiants cherchant des lieux de formation en Roumanie, Bulgarie ou Hongrie.

Les responsables de ces filières comme ceux des établissements où elles sont implantées sont disposés à envisager des accommodements avec le système tarifaire en vigueur (qui n'est pas dans l'état actuel de la législation de leur responsabilité mais peut être contourné par la signature d'accords bilatéraux) afin qu'une scolarité « à prix coûtant » puisse être proposée à des étudiants souhaitant suivre les enseignements de ces filières. » (« Les filières universitaires francophones en Europe centrale et orientale. Bilan et perspectives », Bucarest, BECO, 31 janvier 2000, Archives non officielles)

Les textes officiels vont en effet tous dans le sens d'une conformité avec les standards européens (mise en place des ECTS dès la fin des années 1990, avant la France, par exemple ; généralisation du LMD en 2005 et développement des masters, dans la foulée ; mise en place d'agences d'accréditation, affichage de l'« internationalisation » des universités, développement de sites à l'égard des étudiants étrangers...). Parallèlement, l'AUF a encouragé, dès le départ, l'ouverture des « filières francophones » à l'international :

CT- Oui, ça m'a fait penser à propos des étudiants, des difficultés à recruter, il y a une chose qui m'a un peu étonnée, beaucoup apparemment réussissent aussi à se maintenir avec des étudiants étrangers, de Tunisie à l'ASE, comme j'ai vu [...]

PI- Ça pose, c'était pensé pour ça. C'était prévu, ce n'est vraiment pas une dérive ou une évolution. [...] C'était des filières qui devaient pouvoir être ouvertes à tous les Francophones.

CT- Donc c'était vraiment dans les projets initiaux ?

PI- Tout à fait.

CT- Il y en a quand même qui fonctionnent uniquement, il y en a une, je n'ai pas retenu, mais ici à Bucarest

PI- Il y a Polytechnique qui fonctionne aujourd'hui qu'avec des étudiants tunisiens, pas que des étudiants tunisiens, mais avec plus de 50 % d'étudiants tunisiens.

CT- Alors même là ça reste dans la norme, ce n'est pas une dérive non plus.

PI- Bien sûr que non.

CT- C'est en relation avec l'Europe ?

PI- C'est pour ça qu'ils viennent.

CT- C'est pour ça qu'ils viennent ?

PI- Les étudiants tunisiens. [...] Je pense que c'est plus facile aujourd'hui de venir en Roumanie qu'en France, ce n'est pas l'espace Schengen, la Roumanie. [...] Mais les filières francophones étaient vraiment pensées pour ça, au départ elles pouvaient accueillir des étudiants de plusieurs nationalités, c'était même encouragé, les échanges régionaux, enfin intra régionaux, l'idée que dans une filière, on n'ouvrait pas des filières de même profil. C'était la théorie, dans la réalité ça ne s'est pas toujours fait comme cela. On ne devait pas ouvrir des filières de même profil dans des pays voisins parce que l'idée, c'était qu'un étudiant roumain pouvait aller en Bulgarie, et réciproquement, à partir du moment où il y avait une langue commune à ces gens-là, on pouvait accueillir des étudiants francophone, l'ASE par exemple ou Sciences Po accueillent des étudiants français, au sein des filières ou malgaches, ou tunisiens, ou ce que vous voulez. Ça c'était vraiment pensé pour ça, au départ. » (Entretien, responsable des programmes, BECO, 2004-2010)

L'ouverture du gouvernement roumain aux étudiants étrangers, la volonté d'internationaliser l'université roumaine, a profité au développement de formations en langues étrangères. Croisée avec la politique de l'AUF, cette politique a profité également aux formations universitaires francophones.

Certaines formations francophones en Roumanie étaient désormais majoritairement peuplées d'étudiants étrangers au moment de notre enquête, et c'est grâce à ces étudiants étrangers que plusieurs de nos interlocuteurs interprètent leur « survie ».

Pour combler le creux démographique et le manque d'étudiants locaux, certaines filières roumaines sont très actives pour faire venir des étudiants du Maghreb.

A polytechnique, la filière de génie mécanique et génie électronique, en 2008 n'avait que quelques inscrits et était au bord de la fermeture. En 2001, il y avait 100 étudiants par promotion, en 2008, il y en avait 25.

Ils ont fait un gros effort de publicité auprès des Tunisiens. C'est grâce aux étudiants étrangers que la filière survit. (Entretien, prise de notes, délégué aux programmes, BECO, depuis 2010 (/2004))

C'est aussi pour attirer des étudiants étrangers que des formations francophones en médecine se sont récemment créées en Roumanie. L'attaché de coopération universitaire en Roumanie émettait, lors de notre rencontre en 2010, de fortes réserves quant à la qualité de ces formations francophones « pour étrangers » :

« Alors les étudiants que l'on voit, c'est beaucoup d'étudiants tunisiens qui viennent maintenant. Il y a des filières où ils n'ont pas forcément un bon niveau, alors ça pose des problèmes à Polytechnique, par exemple parce que la filière francophone, il y a plein de Tunisiens, mais qui n'ont pas forcément un très bon niveau et qui viennent ici parce qu'ils se disent, c'est peut-être une bonne voie pour après passer en Europe, ailleurs en Europe, en France particulièrement. Et dans une moindre mesure c'est aussi le cas à l'ASE [Académie d'études économiques]. Mais ils en reçoivent moins qu'à Polytechnique en proportion. Polytechnique, les étudiants du Maghreb, c'est pratiquement toute la promotion. [...] Ils viennent ici, ça pose quand même quelques problèmes. Dans le lot il y en a deux ou trois qui ne sont pas mauvais, mais bon en général ce n'est pas terrible, ils n'ont même pas, même leur connaissance du français n'est pas très bonne. [...] Ce n'est pas... Et puis il y a une filière particulière, c'est la médecine. Où là, il y a maintenant 250 Français qui sont ici, qui étudient la médecine, ça pose d'autres problèmes.

CT- Oui. Qui ont été un peu diffusés dans la presse française.

PI- Un peu partout, à la radio, à la télévision. Donc c'est justement cette faculté-là qui

[Remise d'une brochure]

CT- Ah oui, ils font de belles brochures.

PI- Ils font de belles brochures.

CT- Donc eux la vitrine est réussie.

PI- La vitrine est bien, par rapport à cette formation...

CT- Ce sont donc des filières francophones ?

PI- Oui, oui, c'est une filière francophone qu'on ne soutient pas.

CT- Elle n'est pas du tout soutenue ?

PI- Non. On voudrait bien avoir une évaluation de la qualité de ces filières. Parce qu'on ne va pas soutenir la formation de médecins qu'on va retrouver chez nous après, et dont on ne connaît pas la qualité. [...]

Moi quand je vois la dérive de la qualité de l'enseignement roumain, je me dis qu'il n'y a aucune raison que la médecine soit épargnée. Avant il y avait vingt, vingt-cinq étudiants pour une place, maintenant il y en a même pas deux pour une place. » (Entretien, ACU, SCAC Roumanie, 2006-2010)

Malgré tout, ce sont les formations en langue anglaise qui se sont développées de manière exponentielle. Si les créations de formations francophones - de niveau master - ont récemment explosé en Roumanie, on a cessé d'en créer en Bulgarie et, dans les deux pays, les formations en langue anglaise ont connu un essor tout à fait exceptionnel⁷⁸⁸. Relativement à son parc universitaire, la Bulgarie est le plus anglicisé des deux pays : dès le début des années 1990 plusieurs universités majeures se sont ouvertes en langue anglaise. Mais étant donné l'infime pourcentage d'étudiants étrangers au sein des universités bulgares (4% en 2012-2013), cette offre de formations en langue anglaise s'adresse surtout, comme en Turquie, aux étudiants locaux, les étudiants bulgares.

C'est aussi le cas en Roumanie, dans une moindre mesure toutefois : relativement au parc universitaire roumain, les formations en langue anglaise sont moins nombreuses qu'en Bulgarie. Les programmes Tempus avaient permis de développer des échanges surtout avec des universités françaises. Mais l'engagement dans le processus de Bologne et l'adoption des orientations européennes (impératif d'internationalisation en attirant le plus grand nombre d'étudiants) marque clairement un tournant de politique universitaire.

⁷⁸⁸ Voir ci-dessus, partie 2-I-A.

Deux sites ont vu le jour, avec des informations qui nous ont paru assez complètes sur les formations en langue étrangère : « Study in Bulgaria » et « Study in Romania » - ce dernier site disposant d'un équivalent en français.

Lorsque nous avons commencé notre enquête empirique en 2009, très peu d'universités proposaient d'informations en anglais à destination des étudiants étrangers – hormis, en Bulgarie, les universités entièrement en langue anglaise. Cinq ans plus tard, en Roumanie, comme en Bulgarie, toutes les universités proposent un site en langue anglaise. Il y a désormais une orientation nette pour attirer les étudiants étrangers.

L'évolution de l'offre formative de l'Académie des sciences économiques illustre particulièrement bien cette tendance⁷⁸⁹. Alors que cette offre présentait un certain équilibre entre langues étrangères jusqu'au milieu des années 2000, peu à peu les formations en langue anglaise sont devenues plus nombreuses, pour, en 2015, être très franchement majoritaires.

Si encore peu d'étudiants étrangers se rendent dans ces deux pays, il y a en tout cas, une volonté de la part des universités et de leur ministère de tutelle d'attirer les étudiants étrangers.

Un article paru récemment dans la presse roumaine rend parfaitement compte des enjeux marchands qui motivent le développement de formations en langue anglaise pour attirer des étudiants étrangers.

« Selon les responsables universitaires, plus de 500 jeunes gens originaires de Turquie, de Chine, d'Albanie, de Tunisie, des Émirats arabes unis ou de Géorgie sont actuellement inscrits dans un cursus de licence ou de maîtrise de l'Académie des études économiques (ASE) pour étudier la gestion ou l'économie. Ils paient des frais de scolarité qui s'élèvent de 250 à 300 euros par mois, hors vacances universitaires. Ils alimentent ainsi le budget de l'ASE de plus d'un million d'euros par an (soit environ 2% du budget annuel global de l'établissement). Le professeur Dorel Paraschiv, vice-recteur en charge du département des relations internationales de l'ASE, explique ainsi cet engouement : 'Je pense que les jeunes choisissent notre institution parce que nous pouvons offrir un niveau de formation aligné sur les normes européennes, tant en roumain que dans une langue étrangère (anglais, français ou allemand). En outre, il s'agit de diplômes délivrés dans l'Union européenne et les frais de scolarité restent compétitifs. Même en France, où la scolarité est gratuite, les frais pour les étudiants non européens s'élèvent à 5 000-6 000 € par an'. Selon Paraschiv, le nombre d'étudiants extérieurs à l'Union européenne pourrait être encore plus élevé si l'université développait davantage de programmes d'études en anglais. » (Ziarului Financiar, 22 avril 2014⁷⁹⁰)

Selon le tableau Eurostat du rapport entre étudiants entrants et étudiants sortants pour l'année 2008/2009 que nous avons déjà utilisé pour la Turquie – considérée comme un pays à système d'enseignement supérieur « fermé » -, le système d'enseignement supérieur roumain est lui aussi considéré comme un système « fermé » (peu d'étudiants sortants et peu d'étudiants entrants). Quant au système d'enseignement supérieur bulgare, il apparaît comme un système « limité » (un nombre important d'étudiants sortants pour un très petit nombre d'étudiants entrants).

En comparaison, le système universitaire français relève de la catégorie « système attractif » (faible nombre de sortants, grands nombre d'entrants), comme l'Australie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis qui font figure de prototypes de ce système. L'Allemagne fait partie des très rares pays relevant des systèmes « ouverts », avec un nombre important à la fois de sortants et d'entrants (le système le plus ouvert étant le système suisse)⁷⁹¹.

Mais il est possible que le développement récent de politiques universitaires très « offensives » sur le marché des étudiants étrangers, par l'entremise de la langue anglaise, contribue à rendre plus équilibrés les systèmes universitaires roumains et bulgares.

On peut ainsi conclure que, tout en se dotant d'une offre de formations « internationale », en langue anglaise, les systèmes universitaires sont encore faiblement internationalisés. Par ailleurs, cette poussée à l'internationalisation contribue à angliciser, voire à américaniser (via des références scientifiques, par exemple), les systèmes. La langue française s'en trouve marginalisée – surtout en Roumanie, puisqu'en Bulgarie et en Turquie, elle n'a jamais bénéficié d'une forte présence dans une époque récente - , tout

⁷⁸⁹ Voir annexe 20, « ASE ».

⁷⁹⁰ Notre traduction.

⁷⁹¹ Eurostat, 2012. Voir le tableau, annexe 11.

en conservant, à la marge, une place dans ce « marché universitaire », dans des formations plus destinées à des étudiants francophones étrangers qu'à des étudiants locaux.

c) Politiques de coopérations universitaires des Etats et d'autres acteurs supra- ou infra-étatiques : place des actions françaises et francophones et évolution globale des investissements

Hormis la Commission des communautés européennes et le programme Tempus, les acteurs intervenants dans les champs universitaires dans les années 1990 sont très divers, avec des actions plus ou moins en synergie

Les partenariats bilatéraux concernent les partenariats entre deux pays, selon la terminologie employée par les acteurs de la coopération⁷⁹². Le programme Tempus encourageait en réalité non les partenariats entre pays, mais les partenariats entre établissements universitaires d'Est et d'Ouest. Les pays ont leurs moyens d'action propres, tout comme d'autres organisations, dont certaines entretiennent des liens avec l'action étatique, voire s'y substitue, comme dans le cas des universités américaines.

Outre la Commission européenne, les budgets de ces différents acteurs pour des actions relevant du domaine universitaire dans les PECO sont très inégaux les uns par rapport aux autres. Et les budgets, largement consacrés à la formation, dans un sens large, ne concernent pas que le secteur universitaire, mais l'ensemble des personnels administratifs et des acteurs privés.

Selon M. Grabar, le budget alloué par la France aux échanges universitaires dans l'ensemble des PECO est, en 1995, le deuxième budget en termes de volume (78 MECU⁷⁹³, soit environ 470 MF), derrière celui de l'Allemagne (139 MECU). A titre de comparaison, le budget de la Grande-Bretagne est de 27 MECU, celui de l'Autriche de 15 MECU et celui de l'Italie de 13 MECU. Au total, les programmes bilatéraux européens atteignent la somme de 314 MECU, ce qui représente une somme conséquente : en comparaison, le budget du programme TEMPUS pour l'année 1995 était de 125,1 MECU⁷⁹⁴.

Ce budget global est encore plus imposant si l'on y ajoute les financements d'acteurs infra-étatiques, comme ceux de certaines régions françaises particulièrement actives dans le domaine universitaire (programme Tempus de la région Rhône-Alpes⁷⁹⁵) ou ceux des Länder allemands.

Quelles sont les actions du gouvernement français et de l'AUPELF-UREF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française – université des réseaux d'expression française -, future AUF – Agence universitaire de la Francophonie) dans les champs universitaires roumains et bulgares ? Et comment évoluent-elles ?

Une prochaine partie sera plus précisément consacrée à cette question, dans la mesure où elle touche de près la question empirique de la durée des formations universitaires francophones, et celle du réseau d'acteurs impliqués dans ces formations.

⁷⁹² La « coopération bilatérale » s'oppose, selon cette même terminologie, à la « coopération multilatérale » qui englobe la coopération entre plus de deux pays et la coopération conduite par des organismes supranationaux.

⁷⁹³ MECU : Million d'ECU. L'ECU n'était pas une monnaie, mais un mode de conversion des différentes monnaies européennes, une unité de compte pour réaliser les politiques économiques et commerciales communes aux pays de la Communauté européenne. Cette unité a été supprimée au moment de l'adoption de l'Euro, le 1er janvier 1999.

⁷⁹⁴ Voir annexe 7 les données TEMPUS.

⁷⁹⁵ Ce projet est loin d'être négligeable. En 1996, son budget est de 4,6 MF – dont 1,8 MF pour la Pologne et 1,7 MF pour la Roumanie (Grabar, 1997) ; en 1998, il est de 5 MF (Resacoop).

« La Région Rhône-Alpes a créé en 1991, pour les pays l'Europe centrale et orientale, un programme d'actions et d'échanges dans le domaine de l'enseignement universitaire et de la recherche. Les principales actions :

- Bourses de mobilité pour favoriser les échanges d'étudiants, de doctorants, de chercheurs et d'enseignants entre établissements partenaires ;

- Programmes conjoints de recherche élaborés par des laboratoires de recherche partenaires ;

- Filières d'enseignement francophone dans les établissements partenaires.

En 1998, un budget de 5 millions de francs a été alloué par la Région au programme Tempus des pays d'Europe centrale et orientale (PECO). La majorité des établissements d'enseignement supérieur rhônalpins participe à ce programme. » (Site Resacoop, Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération :

<http://www.resacoop.org/programme-tempus-peco>).

Dans ce point, nous faisons une revue rapide des actions du gouvernement français dans les PECO afin d'avoir un aperçu général de l'ensemble des interventions « occidentales » dans les champs universitaires et de la place de l' « empreinte française » ou « francophone ». Nous évoquons également, dans le même temps et tout aussi rapidement, l'action de l'AUPELF. Nous évoquerons ensuite brièvement d'autres « influences occidentales » : l'empreinte anglo-saxonne et germanique, en particulier, et, celle plus spécifique à la Roumanie et qui se situe également, selon nous, largement dans une mouvance « anglo-saxonne » : celle de la Banque mondiale.

i. Evolution de l'action du gouvernement français dans les PECO

Une prochaine partie est spécialement consacrée aux actions des Services culturels des ambassades de France (indifféremment dénommés SCAC) dans les trois pays, afin de saisir plus précisément leur rôle dans la création et le fonctionnement de formations universitaires francophones. Nous nous contentons par conséquent ici d'un résumé rapide concernant l'intervention du gouvernement français et des ambassades de France en direction des PECO du début des années 1990 à aujourd'hui.

Pour résumer l'action du gouvernement français dans les champs universitaires en Bulgarie et en Roumanie, nous pouvons dire que les années 1990 représentent à la fois un tournant par rapport à la période précédente et un point d'orgue. Passé l'élan des premières années (1990-1993 – ce qui coïncide avec le changement d'orientation du programme Tempus), les premiers signes d'une diminution de l'aide française sont manifestes. Les moyens se maintiennent tout de même à peu près durant la décennie 1990, subissent une première amputation conséquente au début de la décennie 2000 et de toute évidence une autre amputation qui intervient au cours de cette même décennie 2000 – vraisemblablement autour de l'année 2006-2007, au moment où la Bulgarie et la Roumanie intègrent l'Union européenne⁷⁹⁶. Depuis, les enveloppes ne cessent de diminuer (voir annexe 16, les évolutions des budgets des SCAC en Bulgarie et en Roumanie).

Les investissements réalisés par le gouvernement français au début des années 1990 sont sans commune mesure avec ceux de la période précédente, où la coopération française dans les champs universitaires se limitait à l'envoi de quelques lecteurs dans les départements de français et à quelques échanges de conférenciers sur des thématiques surtout littéraires. Le gouvernement français accompagne les grands chamboulements qui interviennent dans les champs universitaires au tout début de la décennie 1990.

Les cas de la Bulgarie et de la Roumanie montrent qu'au tout début des années 1990, la coopération française change radicalement de dimension. Les évolutions budgétaires (partie suivante) montrent que les budgets des SCAC ont été multipliés par 15 environ entre 1989 et 1990.

Entre 1990 et 1993, le gouvernement français nomme une mission interministérielle – la MICECO⁷⁹⁷ – chargée de coordonner l'action de tous les ministères en direction des pays d'Europe de l'Est.

Les moyens alloués sont sans commune mesure avec les moyens qui étaient jusqu'alors alloués. Pendant trois années (1990-1993), les services culturels des ambassades de France en Bulgarie et en Roumanie vont ainsi bénéficier de moyens considérables pour la coopération. Ce sont les actions de formation sous toutes ses formes (bourses d'études en France, formation professionnelle, sur place ou en France, montage de formations universitaires...) qui sont privilégiées (voir plus bas).

Les acteurs de la coopération qui sont en poste dans les PECO constituent, surtout en Roumanie comme nous l'avons vu, des relais dans les projets Tempus entre les universitaires locaux et les universitaires français, comme les y encourageant d'ailleurs les instances de la MICECO.

Les interrelations entre la coopération française et le programme Tempus ne concernent pas seulement les bourses, mais aussi l'ensemble de la coopération universitaire.

⁷⁹⁶ Nous disposons de très peu d'indications concernant les enveloppes de coopération durant la décennie 2000, mais les propos des acteurs (entretiens) permettent de reconstituer assez bien la chronologie de cette évolution (voir plus bas).

⁷⁹⁷ Mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale.

En Roumanie, la coopération scientifique et universitaire a été privilégiée, puisque presque les trois-quarts de cette enveloppe sont consacrés à la coopération scientifique, relativement protéiforme (tandis que l'action « linguistique et éducative » qui vise l'enseignement secondaire n'en représente qu'un peu plus d'un quart).

Le champ universitaire roumain porte donc en partie la marque de cette action – même si, dans l'ensemble du budget consacré à l'enseignement supérieur du gouvernement roumain, il ne s'agit que d'une goutte d'eau (DME / MAE, 2007).

En Bulgarie, les crédits de la coopération – environ deux fois moins élevés que ceux pour la Roumanie – ont été en revanche partagés à part à peu près égale entre la coopération « scientifique et universitaire » et la « coopération linguistique ». L'action-phare, le centre MARCOM, existant depuis 1989, en absorbait une bonne partie (voir plus bas). Par ailleurs, comme nous l'avons vu à l'instant, les mobilisations « françaises » sur les projets Tempus ont été beaucoup moins importantes en Bulgarie qu'en Roumanie. La « marque française » sur le champ universitaire y a été sans aucun doute beaucoup moins importante (Rapports MICECO 1991-1993⁷⁹⁸ ; Rapport de mission du conseiller culturel, scientifique et de coopération, SCAC Bulgarie (1994-1998)⁷⁹⁹).

Comment ont évolué les actions conduites par la coopération française en Bulgarie et en Roumanie et quelle est la part de ces actions dans les champs universitaires bulgares et roumains ?

Globalement, si l'on regarde les différents rapports en notre possession et les répartitions budgétaires, comme en Turquie, les actions conduites par les services culturels français (« SCAC ») dans ces pays se répartissent en plusieurs catégories (action scientifique et/ou universitaire, action linguistique, média, livres, culture française, sciences humaines / archéologie⁸⁰⁰...). Parmi ces catégories, les deux catégories majeures en termes de moyens sont la coopération linguistique et éducative et la coopération scientifique / universitaire. Les formations francophones universitaires relèvent de la deuxième catégorie dont elles absorbent une très grande part des crédits (l'autre grosse part étant consacrée aux bourses d'études en France).

La politique de formations universitaires francophones du MAE s'élabore et évolue en même temps que les moyens globaux consacrés à la coopération culturelle dans son ensemble.

Quelles actions ont été conduites dans les années 1990 - années « fastes » de la coopération française - dans les champs universitaires ?

Comme nous le verrons plus en détails, l'essentiel de cette coopération a porté, comme pour le programme Tempus, sur la « formation » des personnes, sous toutes ses formes, afin d'accompagner les réformes économiques et l'Etat de droit, mais aussi d'inscrire la langue française dans le domaine de l'enseignement au sens large⁸⁰¹. Outre la formation de professionnels des secteurs public et privé, ces actions de formations ont concerné plus ou moins directement les champs universitaires : formations des étudiants, des universitaires, mais aussi des scientifiques (bourses d'études, stages de formation en France ou dans les pays mêmes ; tenue de conférences, de séminaires...).

A côté de la formation strictement individuelle, des montages de formations inscrites dans des établissements d'enseignement supérieur locaux (formations universitaires) ont également vu le jour.

⁷⁹⁸ Archives Fontainebleau, carton 9.

⁷⁹⁹ Archives non officielles.

⁸⁰⁰ Dans les nomenclatures du ministère des Affaires étrangères, les sciences humaines semblent essentiellement recouvrir l'archéologie.

⁸⁰¹ En Roumanie, en 1996, selon *L'Officiel de la coopération franco-roumaine (1996-1997)*, MAE, 1997, 75% des crédits de la coopération françaises sont affectés à des actions de formation (*L'Officiel* : 12).

ii. Evolution de la coopération de l'AUPELF-UREF avec les PECO

A côté du programme mis en place par les instances européennes, d'autres acteurs supranationaux, sont actifs dans les PECO et interviennent dans les champs universitaires dès le début des années 1990.

C'est le cas de l'AUPELF-UREF.

Même s'il s'agit d'une organisation supranationale, favorisant un mode de coopération « multilatérale » (coopération non entre des institutions relevant de deux pays, mais de plusieurs pays) - un peu à la manière de Tempus -, son action se combine largement, au moins dans cette période, avec celle des instances françaises de coopération, pour donner une empreinte « francophone » (usages de la langue française) aux champs universitaires. Comme pour l'action du gouvernement français, une partie prochaine sera plus spécifiquement dédiée à l'action de l'AUPELF / AUF (partie 3-II-A).

L'intervention de l'AUPELF-UREF en Bulgarie et en Roumanie est essentiellement constituée de créations de « filières universitaires francophones ». Les programmes de bourses mis alors en place à cette période s'adressent en priorité aux étudiants et aux enseignants de ces « filières » (voir partie suivante). Ce n'est que progressivement que ces programmes de bourses s'ouvrent de plus en plus à des étudiants et enseignants d'autres formations et franchement à partir de la fin de la première décennie 2000.

Dans une partie prochaine, nous détaillerons la manière dont s'est constituée une politique de « filières francophones » pour l'AUPELF et comment cette politique coïncide avec la mise en place de filières francophones dans les PECO.

Cette mise en place est, par ailleurs, la concrétisation de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie aux instances de la Francophonie. La Bulgarie et la Roumanie sont admises comme « observateurs » lors de la IV^{ème} conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français⁸⁰², puis comme membres à part entière lors du Sommet de Maurice en 1993⁸⁰³. Face à une adhésion qui n'apparaît pas unanimement « naturelle » parmi les membres de la Francophonie⁸⁰⁴, les filières francophones ont constitué le moyen privilégié d'exprimer l'ancrage francophone de ces pays.

Cette politique a été particulièrement active, puisque de nombreuses formations universitaires qui se créent au début et au cours de la décennie 1990 en Bulgarie et en Roumanie, sont soutenues par l'AUPELF. Toutefois, l'AUF ne va plus développer de nouveaux soutiens au-delà de 1999-2000 : il n'y aura plus de nouvelles créations soutenues par l'AUF après cette date en Bulgarie et en Roumanie. Si bien que les « filières » soutenues par l'AUPELF / l'AUF entre 1992 et 2011 à une unité près ne varieront guère. En Bulgarie, elles étaient deux en 1993 à recevoir ce soutien, elles sont cinq, plus l'IFAG, en 1999, quatre, plus l'IFAG, en 2008 : les mêmes.

En Roumanie, elles étaient 4 en 1993 à recevoir ce soutien ; elles sont 8, plus l'école doctorale en sciences sociales (EDSS) et l'IGAG en 1997 ; 17 en 1999 et toujours 17 en 2008.

A partir des années 2000, le soutien à chaque formation tend, comme celui du gouvernement français, à diminuer, au point qu'aujourd'hui, depuis 2010, il n'existe plus de « politique de filières universitaires francophones » portée par l'AUF (voir plus loin le développement plus précis).

iii. Empreinte d'autres pays occidentaux dans les champs universitaires bulgares et roumains

Voyons, rapidement, comment d'autres pays s'inscrivent dans les champs universitaires bulgare et roumain, afin d'avoir une idée de l'empreinte française et francophone relativement à celles d'autres pays.

Notons d'emblée que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la coopération d'autres pays francophones en dehors de la France, notamment, les pays européens comme la Belgique ou la Suisse. Nous avons noté que la Belgique participait à plusieurs partenariats Tempus avec la France en

⁸⁰² Sommet de Chaillot, 19-21 novembre 1991.

⁸⁰³ Sommet de Maurice, 16-18 octobre 1993.

⁸⁰⁴ Voir plus bas.

Roumanie⁸⁰⁵ ; les universitaires belges sont également présents dans les coopérations avec les formations francophones développées par l'AUPEFL-UREF / l'AUF (voir plus loin). Mais nous ne saurions dire quelle était la coopération bilatérale avec ces pays.

Notons aussi que, à défaut d'une étude ad hoc, nous ne sommes en mesure de fournir ni une évolution précise des différentes implantations « étrangères » ou des enseignements universitaires en langue étrangère.

Les seuls recensements que nous ayons pu effectuer sont ceux que nous avons présentés plus haut à partir de données de 2015 pour la Bulgarie et de 2011 pour la Roumanie⁸⁰⁶. Mais nous ne saurions envisager leur progression depuis le début des années 1990. Ils donnent un aperçu de l'empreinte que certains pays ou certains courants d'influence (comme le monde anglo-saxon) peuvent laisser via la langue sur les champs universitaires – ce qui nous semble, du reste, être un élément essentiel pour la question des formations universitaires francophones.

Nous avons noté l'anglicisation des champs universitaires relativement à d'autres influences langagières, tout en remarquant que cette anglicisation était beaucoup plus forte en Bulgarie qu'en Roumanie.

D'après ce que nous venons de voir concernant la présence française et francophone dans les deux champs au début des années 1990, on peut en déduire qu'en Roumanie cette anglicisation très progressive a probablement eu lieu dans les années 2000. Encore en 1996, les acteurs de la coopération française pouvaient être assez optimistes pour nourrir l'ambition de couvrir le champ roumain de « troisième cycles » français et/ou en français (Rapport de l'attaché de coopération en Roumanie (1992-1996), août 1996) ; à la même date, 52 projets Tempus sur 60 en activité impliquaient une université française (Rapport, *L'Officiel de la coopération franco-roumaine 1996/97*, 1997). Dans les rapports ou dans les entretiens que nous avons conduits auprès d'acteurs roumains ou bien d'acteurs étant intervenus en Roumanie dans les années 1990, nous ne trouvons nulle trace d'une quelconque « rivalité » de langues ou de modèles à cette époque. Au contraire, partout, il est affirmé que le modèle français et la langue française « font référence », dans ce pays à la francophonie jugée très affirmée. Il faut attendre le milieu des années 2000 pour trouver quelques grains de sable dans la machine bien huilée de la francophonie roumaine (Panzaru, 2006 ; Bilan de la coopération éducative, Bruand-Exner, 2009⁸⁰⁷ ; Entretiens ASE, directrice de la FUF (depuis 2008), Entretien ACU, 2010-2014).

Il y a évidemment eu dès le début des années 1990 des coopérations universitaires autres que la coopération universitaire française (si la part française dans les projets Tempus est très importante, elle n'est pas de 100% non plus), mais elles étaient probablement moindres. Par ailleurs, contrairement à la Bulgarie, il n'y a pas eu de grands établissements d'enseignement supérieur américains construits ni, à notre connaissance, de grandes universités privées fondées sur le modèle américain, comme en Turquie et en Bulgarie.

En revanche, la Banque mondiale a joué, à partir de la fin des années 1990, un rôle considérable sur le façonnage du champ universitaire, le tirant nettement vers un modèle de financement « à l'américaine » ou à « l'anglo-saxonne », ce qui aura des conséquences sur le modèle d'organisation plus que sur le modèle des études et de l'enseignement universitaire.

C'est donc assez tardivement que le champ s'anglicise, à partir de la moitié, voire de la fin de la première décennie 2000.

Pour les pays européens, nous avons déjà précisé que, de manière globale, dans les années 1990, le budget français consacré aux PECO était le plus important après celui de l'Allemagne, mais que le Royaume-Uni avait massivement participé aux projets Tempus. De manière générale, au début des années 1990, dans les PECO, les Etats-Unis et l'Allemagne sont très présents à la fois dans le domaine scientifique⁸⁰⁸ et dans le domaine universitaire.

⁸⁰⁵ La participation belge au programme Tempus I et Tempus II est loin d'être négligeable. Sur les programmes Tempus I et Tempus II (1990-1999), la Belgique a participé à 27,3% des PEC (France : 35,5 % ; Allemagne : 40,5% ; Royaume-Uni : 53,7%). Voir annexe 7.

⁸⁰⁶ Partie 2-A-2-ii.

⁸⁰⁷ En 2005, l'anglais a pour la première fois devancé le français en nombre d'apprenants.

⁸⁰⁸ Le directeur de la DGRCT, Claude Harel, adresse le 16 janvier 1992 une note à l'attention du ministre délégué aux Affaires européennes pour l'alerter quant aux « conséquences sur la présence française et sur les échanges de l'actuelle programmation à l'est pour 1992 » (intitulé de la note). Entre autres, sans que le domaine universitaire

Ce schéma global de répartition de la coopération dans les PECO qui s'applique mal à la Roumanie, s'applique en revanche parfaitement à la Bulgarie. Les Etats-Unis ont une coopération active dans les deux pays, mais bien davantage en Bulgarie, où l'action américaine est très visible.

Selon un TD de fin 1991 accompagnant la proposition de programmation des actions de coopération française, l'Ambassadeur de France en Bulgarie fait part de ses craintes concernant la participation active des « intérêts allemands et américains » à la reconstruction du système éducatif bulgare.

Il souligne en particulier l'ouverture d'universités et de formations.

« Avec des effectifs d'enseignants déjà deux à trois fois supérieurs aux nôtres. Il ne suffit pas de moderniser notre dispositif de coopération éducative, il faudrait rapidement le colporter afin d'assurer à la jeunesse bulgare un cursus cohérent incluant le baccalauréat français et des formations supérieures d'excellence. »

Accompagnant le TD, une fiche concernant la coopération avec l'Université technique de Sofia - où une formation francophone est en train de s'implanter grâce à un projet Tempus - met en avant les moyens importants que les instances de coopération allemandes et anglaises déploient dans cette université :

« Les Anglais vont équiper [l'université technique] d'une bibliothèque, d'une médiathèque, de matériel vidéo et d'un ordinateur. Les Allemands de leur côté suivent avec une bibliothèque et, au niveau de l'université, ils créent une faculté allemande de mécanique, avec enseignement en allemand, diplômes allemands. Le service allemand d'échanges universitaires a entièrement équipé la faculté, du papier au microprocesseur avec Volkswagen. Au total, avec les bourses de formation en Allemagne, une somme de 1 million de DM aurait été investie. »⁸⁰⁹

Le montant de la contribution proprement française à la création de la formation francophone n'est pas précisé : il est vraisemblable qu'il n'y en ait pas, puisqu'il s'agit d'un projet Tempus (dont le montant n'est pas précisé non plus) dans lequel l'université technique de Sofia et l'université Montpellier 2 des sciences et techniques du Languedoc sont engagées.

En 2001, alors qu'il y a 41 conventions de partenariat entre des universités françaises et des universités bulgares, il en existe à peu près une centaine entre des universités allemandes et des universités bulgares. L'Allemagne a par ailleurs développé un programme de bourses important et il existe plusieurs formations germanophones qui se sont installées dès le début des années 1990 dans plusieurs universités bulgares (Rapport d'évaluation, 2003, op. cit : 121-122).

Mais, bien plus que tout autre pays, les Etats-Unis – ou plus exactement les associations ou universités et organismes les représentant - s'ancrent fortement dans le champ universitaire bulgare dès les années 1990. L'exemple emblématique est l'université américaine de Blagoevgrad, ville située à une centaine de kilomètres de Sofia, non loin des frontières grecque et macédonienne – ce qui lui garantit un recrutement au-delà de la Bulgarie.

En projet dès 1990, l'université américaine de Bulgarie (American University in Bulgaria) est créée en 1991, en partenariat entre la République de Bulgarie, la ville de Blagoevgrad, l'Association Soros (Open society Institue à partir de 1993) et l'université du Maine. Elle est homologuée en 2001 en même temps par l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation de Bulgarie et par l'Association des collèges et universités de Nouvelle-Angleterre, - organisme privé américain destiné, en l'absence d'un ministère américain de l'enseignement supérieur, à habilitier les établissements d'enseignement supérieur américains. La vocation de l'université américaine de Blagoevgrad était de former des élites capables de soutenir les efforts de la Bulgarie vers l'économie de marché et la démocratie (Rapport évaluation,

ne soit explicitement mentionné, il estime inquiétante la diminution du budget consacré aux bourses d'études et de stage (46 MF en 1992 contre 65 MF en 1992) ainsi que la diminution du budget consacré à la coopération scientifique et de recherche. « 30 MF au lieu de 52 en 1991. C'est l'un des domaines où faute de quelques moyens supplémentaires la France a le plus à perdre. L'ampleur des enjeux pour notre enrichissement scientifique, technologique et économique est sans commune mesure avec les moyens qui seraient nécessaires, minimum 50 MF. Ceci au moment où l'excellence reconnue des chercheurs des pays de l'Est conduit les Américains et les Allemands à multiplier les facilités pour les attirer. Si nous ne participons pas nous aussi au mouvement de 1992 ce sera trop tard ensuite (P.M. : les 30 MF pour 1992 dépassent à peine le montant consacré en 1989 à cette coopération, c'est-à-dire avant la relance). » (Archives Fontainebleau, carton 9).

⁸⁰⁹ Archives Fontainebleau, carton 23.

op. cit., 2003 : 122-123).⁸¹⁰. Depuis le début des années 2000, l'université accueille un nombre important d'étudiants originaires d'une vingtaine de pays. Les frais de scolarité sont très élevés (entre 3000 et 4000 \$ par semestre en 2001 ; entre 5000 et 7000 \$ par semestre en 2010). Mais un système de bourses très développé fait que 90% des étudiants sont boursiers. En 2001, l'aide officielle américaine à l'université est estimée à 15 M \$, soit une aide incomparablement supérieure à l'ensemble de l'enveloppe de coopération, toutes actions confondues, de la France en Bulgarie et même incomparablement supérieure au budget de la coopération française alloué à l'université Galatasaray.

L'université américaine a une forte portée dans le tissu politique, économique et universitaire local. « Le concept et la formule de l'université américaine ont été utilisés pour la mise en œuvre d'une politique de solidarité et d'influence. Mais ils visent surtout à concevoir la coopération universitaire en prise directe avec les autorités locales et dans le cadre d'un ensemble régional (entendu au sens large). (Rapport d'évaluation de la coopération française en Bulgarie (1991-2001), op. cit., 2003 : 123).

Les Américains ne sont pas présents qu'à Blagoevgrad. Ils soutiennent l'ouverture de formations en gestion. A l'université Saint-Kliment d'Ohrid, où la formation francophone en gestion ne sera ouverte qu'en 1995, dès la recréation de la faculté d'économie, en 1991, a été mise en place une formation de langue anglaise. « Selon le doyen de la faculté, le gouvernement américain a alors investi 1,2 M\$ pour introduire des méthodes anglo-saxonnes d'enseignement et de gestion. » (Evaluation des filières francophones dans les PECO, 2001 : 97)

Mais, surtout, l'influence américaine s'enracine très tôt, non seulement dans le parc universitaire, dont l'ouverture récente laisse peu d'emprise à un contrôle du gouvernement bulgare, mais dans les organes décisionnaires bulgares : le Président de la République bulgare crée dès 1991 sur fonds public deux universités « libres », totalement construites sur le modèle américain, l'université libre de Varna et l'université libre de Burgas.

La fondation de l'homme d'affaires George Soros⁸¹¹, très active dans toute l'Europe de l'Est au début des années 1990 et au-delà, ne s'est pas limitée à la création de l'université américaine en Bulgarie. Il a également participé à la création de la Nouvelle université bulgare (NUB), première université privée de Bulgarie, créée en 1990 avec des universitaires dissidents de l'université de Sofia. Tout comme l'université américaine, elle est dotée de matériels modernes et performants qui en font une université prestigieuse dans le pays. Elle participe, même si elle est totalement gérée localement et fonctionne avec des universitaires bulgares, à la représentation moderne d'un modèle américain des études.

iv. Le rôle de la Banque mondiale en Roumanie (1997-2002)

La Banque mondiale a participé à plusieurs plans de réforme dans les pays d'Europe de l'Est. Mais elle intervient directement et massivement en Roumanie avec un plan spécifique pour réformer l'enseignement supérieur⁸¹².

Tant est si bien que pour certains auteurs, la Banque mondiale va, dans une large mesure, piloter les réformes en lieu et place des réformateurs roumains (Cirstocea, 2014).

Projeté dès le début des années 1990, le plan devient effectif en 1996. Ce projet est d'une ampleur non négligeable. Co-financé par le Gouvernement roumain (environ 30%), l'Union européenne (environ 10%) et la Banque mondiale (environ 60%), le programme est doté d'un total de 84 millions \$ sur 5 ans (1997-2002). Le financement de l'Union européenne est non remboursable et s'inscrit dans le cadre du programme Phare RO 9601 (« Universitas 2000 »). Le prêt de la Banque mondiale est en revanche remboursable avant 2016, avec un taux d'intérêt de 13%⁸¹³.

⁸¹⁰ Ce que montrent les effectifs étudiants en 2001 : 37% des étudiants sont inscrits en gestion administrative et commerciale, 12% en sciences politiques et relations internationales, 9,2% en informatique, près de 6% en journalisme (Rapport d'évaluation, op. cit., 2003).

⁸¹¹ Financier et milliardaire américain d'origine hongroise qui consacre une partie de sa fortune à des activités philanthropiques.

⁸¹² La Banque mondiale a aussi développé un plan de réforme de l'enseignement supérieur en Bulgarie mais un peu plus tardif (mis en place depuis 2001) et il ne concerne pas les programmes d'études, mais surtout les aspects financiers des universités (Evaluation de la coopération française en Bulgarie (1991-2001), MAE, 2003 : 119-120). Nous ignorons toutefois l'impact de ce programme, qui contrairement à celui pour la Roumanie, n'a semblé-t-il pas donné lieu à un aussi grand nombre d'articles – du moins en langues française et anglaise.

⁸¹³ Voir annexe 7.

Le projet est davantage structurel que curriculaire. Il prévoit cependant, en même temps qu'une réforme des structures, la formation de spécialistes à l'économie capitaliste (finances, management, gestion) et l'adaptabilité de la main d'œuvre aux évolutions de l'économie de marché.

Il envisage très explicitement (Banque mondiale, 1996) de transformer l'université en entreprise : financement par les familles, création d'un « marché concurrentiel », ce qui commence à se mettre en place en 1999 (Banque mondiale, 1996⁸¹⁴ ; Cirstocea, 2014). Il a, comme on le remarque, des implications sur les formations universitaires, en termes d'offre et de contenus curriculaires, qui convergent avec les orientations Tempus et les orientations des pays occidentaux (formations de spécialistes à l'économie de marché).

&&&

Une multitude d'acteurs nationaux ou infra-nationaux occidentaux interviennent ainsi directement dans les champs universitaires des pays d'Europe centrale et orientale pour les réformer, avec une ligne directrice globalement commune – l'économie de marché et la démocratisation des sociétés -, mais avec des objectifs sensiblement différents, selon les intérêts des intervenants (comme par exemple, l'importance de l'objectif « langue française » dans la coopération française).

Très tôt, dès le tout début des années 1990, les deux pays prennent une « voie occidentale » en multipliant les partenaires fonctionnant avec des cadres de références parfois très différents. Selon les partenariats initiaux privilégiés, les champs vont suivre ensuite une voie quelque peu différenciée. Les références initiales principales en Bulgarie sont anglo-saxonnes, puis germaniques. Ce sont elles qui marquent le plus le champ universitaire dès le début des années 1990. En revanche, la référence principale en Roumanie est française et/ou francophone. Si elle reste encore très présente, elle est désormais très largement concurrencée par la référence anglo-saxonne.

Cette forte « occidentalisation » - avec les spécificités propres à chaque champ – tend de plus en plus dans les années 2000 vers l'adoption de standards européens, ce qui inclut des encouragements à l'internationalisation des champs, de fait associée à une forte américanisation et à un recours à la langue anglaise.

⁸¹⁴ « There are clear indications of capacity and willingness to pay for higher education. This is apparent not only in the fees paid by extra-quota Romanian students in public universities, but -- more fundamentally -- by the vigorous growth of fully self-financing private higher education during the past five years. » (Banque mondiale, 1996 : 6-7) [Notre traduction : il y a des indices évidents de la capacité et de la volonté de payer pour une éducation supérieure. Cela est établi non seulement au regard des frais payés par les étudiants hors numerus clausus des universités publiques, mais encore, de manière plus fondamentale, par la croissance soutenue et entièrement autofinancée de l'enseignement supérieur privé].

6. Que conclure de ces évolutions des champs universitaires bulgare et roumain ?

Peut-on distinguer de grandes phases de changements dans les champs universitaires bulgares et roumains ?

Les grands bouleversements que connaissent les champs universitaires roumaine et bulgare au tournant des années 1980-1990 laissent ouverte la porte à toutes les influences occidentales. Le programme Tempus, permet de multiples échanges entre les pays européens de parts et d'autres des anciens « blocs ».

On peut considérer que cette première période d'ouverture et d'échanges intenses et divers se poursuit jusqu'à la fin de la décennie 1990, au moment où les deux pays sont officiellement intégrés au processus de négociation sur l'élargissement de l'Union européenne (Sommet d'Helsinki, décembre 1999) et où ils signent la déclaration de Bologne, souscrivant au projet de créer un espace d'enseignement supérieur européen et de le rendre « toujours plus attractif pour les étudiants d'Europe comme du reste du monde »⁸¹⁵. Ce cadre, par la mécanique gravitationnelle des langues (Calvet, 1999), est d'emblée très favorable à la langue anglaise.

La langue française est peu présente dans le champ universitaire bulgare, vite anglicisé dans les années 1990, avec quelques formations universitaires très isolées en langue allemande et en langue française. En Roumanie, depuis la fin des années 2000, le début des années 2010, la langue française perd vraiment un statut dans le champ universitaire roumain qui s'anglicise lui aussi très vite.

Selon les observations que l'on retire de l'étude empirique que nous avons conduite – et qu'il faudrait confirmer au moyen d'une analyse extrêmement fine des données que nous avons recueillies (études de cas)⁸¹⁶ -, au début de la décennie 2000, plusieurs formations francophones ont basculé à la langue anglaise (INDE – diplôme du CNAM) ou ont disparu (Master en Finance à l'ASE) ; plusieurs masters n'ont eu qu'une durée de vie éphémère de trois ou quatre années (SP-UB, 2006-2009⁸¹⁷), voire d'une année ou deux (ASE : Master Communication des affaires ; master Gestion des petites et moyennes entreprises).

Le français reste néanmoins très présent dans les lycées. Il est probable – mais cela reste à confirmer – qu'il est également assez présent dans les départements de français des universités⁸¹⁸.

Comment caractériser les évolutions depuis les années 2000 ?

L'évolution des champs suit, comme en France, l'évolution des lignes directrices des universités et les évolutions des orientations européennes : le développement de la recherche ; l'« internationalisation » (partie 3 – II).

Concernant l'usage des langues, cette internationalisation consiste à rendre les champs universitaires européens « attractifs » et à inciter par de grands programmes communautaires à multiplier les partenariats. Elle suit évidemment les processus plus généraux d'internationalisation (entreprises, organisations internationales, européennes...) : l'emploi quasi exclusif de la langue anglaise, comme nous l'avions déjà souligné dans la première partie.

⁸¹⁵ Conseil des ministres européens de l'éducation : communiqué de la conférence de Prague, 19 mai 2001. La suite est encore plus explicite : « [les ministres] ont convenu de prêter davantage attention aux avantages que présente un espace européen de l'enseignement supérieur doté d'établissements et de programmes variés. Ils recommandent aux pays européens d'accroître leur coopération en matière d'éducation transnationale, compte tenu de ses implications possibles et des perspectives qu'elle trace. ». Voir partie 3, les universités françaises.

⁸¹⁶ Que nous avons commencées et que nous nous proposons de poursuivre (annexe 25 (PDF)).

⁸¹⁷ En 2011 : nouveau montage de master francophone, coïncidant avec l'ouverture d'un centre de recherche en sciences sociales en français (CEREFREA), grâce à un prix Louis D dans des locaux cédés par l'ambassade de France, adressé à l'ensemble des chercheurs francophones en sciences sociales de la région.

⁸¹⁸ Engagement du gouvernement roumain envers la Francophonie. Création d'un secrétariat d'Etat à la Francophonie, par exemple. Dans le domaine universitaire, création des bourses Eugen Ionescu, en 2006, lors du sommet de la Francophonie à Bucarest : bourses destinées à des étudiants francophones souhaitant effectuer leur doctorat dans une université roumaine.